

2006

17<sup>e</sup> Conférence du PROE et  
Conférence des ministres

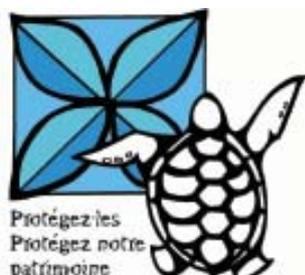
# PROE

Rapport de la

17<sup>e</sup> Conférence des représentants  
officiels du PROE et de la  
Conférence des ministres  
de l'environnement

11-15 septembre 2006  
Nouméa (Nouvelle-Calédonie)

# SPREP



Secretariat of the  
Pacific Regional  
Environment Programme

Protégez les  
Protégez notre  
patrimoine  
2006 Année de la tortue de mer



Secrétariat du  
Programme régional  
océanien de l'environnement

# Rapport de la 17<sup>e</sup> Conférence des représentants officiels du PROE et de la Conférence des ministres de l'environnement

11 - 15 septembre 2006  
Nouméa (Nouvelle-Calédonie)



Secrétariat du Programme régional océanien de  
l'environnement

PO Box 240, Vailima, Apia, Samoa

T : (685) 21 929

F : (685) 20 231

E : [sprep@sprep.org](mailto:sprep@sprep.org)

W : [www.sprep.org](http://www.sprep.org)

Catalogage avant publication du CID du PROE

Conférence du PROE (17<sup>e</sup> : 2006 : Nouméa, Nouvelle-Calédonie)

Rapport de la 17<sup>e</sup> Conférence des représentants officiels du PROE  
et de la Conférence des ministres de l'environnement

11 — 15 septembre 2006, Nouméa (Nouvelle-Calédonie). –  
Apia, Samoa : PROE, 2006.

iv + 116 p. ; 29 cm.

ISBN : 978-982-04-0336-9

1. Politique de l'environnement — Océanie — Congrès.  
2. Conservation des ressources naturelles — Océanie  
Congrès 3. Protection de l'environnement –  
Océanie — Congrès. I. Programme régional  
océanien de l'environnement. II. Secrétariat  
du Programme régional océanien de l'environnement.  
III. Titre.

363.7099

Préparé et reproduit en octobre - novembre 2006 par le  
Secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement (PROE)

PO Box 240, Apia, Samoa

T : (685) 21929

F : (685) 20231

E : [sprep@sprep.org](mailto:sprep@sprep.org)

W : [www.sprep.org](http://www.sprep.org)

© 2006 Secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement (PROE)

Reproduction totale ou partielle, sous quelque forme que ce soit, autorisée sous réserve de la  
mention de la source.

Texte original : anglais

## Tables des matières

<b>Rapport de la 17<sup>e</sup> Conférence des représentants officiels du PROE</b>	<b>1</b>
Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture officielle	1
Point 2 de l'ordre du jour : Nomination du président et du vice-président	3
Point 3 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour et des procédures de travail	3
Point 4 de l'ordre du jour : Mesures prises en application des décisions de la seizième Conférence du PROE	4
Point 5 de l'ordre du jour : Évaluation des performances et bilan de l'année 2005	7
Point 6 de l'ordre du jour : Révision triennale de la rémunération du personnel	23
Point 7 de l'ordre du jour : Conventions régionales	27
Point 8 de l'ordre du jour : Programme de travail et budget pour 2007	29
Point 9 de l'ordre du jour : Questions d'ordre institutionnel	67
Point 10 de l'ordre du jour : Conventions régionales	69
Point 11 de l'ordre du jour : Points proposés par les Membres	76
Point 12 de l'ordre du jour : Déclarations des observateurs	76
Point 13 de l'ordre du jour : Divers	76
Point 14 de l'ordre du jour : Date et lieu de la dix-huitième Conférence du PROE	77
Point 15 de l'ordre du jour : Adoption du rapport	77
Point 16 de l'ordre du jour : Clôture	77
<b>Annexes</b>	<b>79</b>
Annexe 1 Liste des participants	80
Annexe 2 Allocution du président sortant : France	95
Annexe 3 Remarques liminaires du Directeur du PROE	96
Annexe 4 Allocution d'ouverture de l'hôte : Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie	97
Annexe 5 Ordre du jour adopté	103
<b>Retombées de la Conférence des ministres de l'environnement</b>	<b>105</b>
Déclaration des ministres de l'environnement	107
Lettre du Président de la 17 <sup>e</sup> Conférence du PROE aux ministres	110
Ordre du jour adopté	114
<b>Sigles</b>	<b>115</b>



## Rapport de la 17<sup>e</sup> Conférence du PROE

11 - 15 septembre 2006  
Nouméa (Nouvelle-Calédonie)

---

### Introduction

1. La 17<sup>e</sup> Conférence du PROE se tient à Nouméa (Nouvelle-Calédonie) du 11 au 15 septembre 2006. Y assistent les représentants des États et territoires membres du PROE suivants : Australie, États fédérés de Micronésie, États-Unis d'Amérique, Fidji, France, Guam, Îles Cook, Îles Marshall, Kiribati, Nioué, Nouvelle-Calédonie, Nouvelle-Zélande, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Polynésie française, Samoa, Samoa américaines, Tokélaou, Tonga, Tuvalu, Vanuatu et Wallis-et-Futuna. Des observateurs de diverses organisations régionales, internationales et non gouvernementales sont également présents. La liste des participants est jointe au présent rapport dont elle constitue l'Annexe 1.

### Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture officielle

2. Le président de la Conférence des représentants officiels du PROE, M. Patrick Roussel, Secrétaire permanent de la France pour le Pacifique, ouvre la séance. Il déclare qu'il s'agit d'une triste journée pour le Pacifique suite au décès du roi Taufa'ahau Tupou IV des Tonga, la veille au soir, au Mercy Hospital d'Auckland. La Conférence observe une minute de silence.

3. À l'invitation du président, le père Roch Apikawa récite la prière pour la Conférence et en souvenir des victimes des attentats du 11 septembre. Il bénit ensuite la Conférence.

4. Le président prononce son allocution d'ouverture, en notant que le PROE a mis en place une nouvelle structure. Il rappelle les principaux thèmes qui seront traités par la Conférence ainsi que la contribution de la France, notamment l'Initiative Corail pour le Pacifique Sud (CRISP) et le sommet France-Océanie qui s'est tenu à Paris. Il remercie le Secrétariat pour son soutien alors que s'achève l'année de présidence de la Conférence du PROE. Son allocution est jointe au présent rapport dont elle constitue l'Annexe 2.

5. Le Directeur du PROE, M. Asterio Takesy, présente également ses condoléances aux Tonga suite au décès de leur roi.

6. Il souhaite la bienvenue à tous les délégués et remercie le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie de son hospitalité. Il exprime également sa gratitude au directeur et au personnel du Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (CPS) qui accueillent la Conférence dans leur centre de conférence ultramoderne. Son allocution est jointe au présent rapport dont elle constitue l'Annexe 3.

7. Le président remercie le Directeur et présente ses compliments au personnel du Secrétariat concernant l'excellente préparation de la Conférence.

8. Il invite ensuite M. Didier Leroux, responsable du développement durable au sein du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, à présenter son allocution.

9. M. Leroux souligne l'importance, pour la Nouvelle-Calédonie, des enjeux liés à l'environnement ainsi que leur incidence sur la qualité de la vie. Il rappelle que les catastrophes à l'échelle planétaire touchent également le Pacifique. S'il s'agit de phénomènes difficiles à influencer, nous devrions au moins essayer d'agir sur les éléments que nous pouvons contrôler et il salue à cet égard l'adoption des protocoles intervenue la veille. Il souligne également l'importance de la protection de la biodiversité dans le Pacifique, dont la valeur critique a été reconnue en Nouvelle-Calédonie, notamment parce qu'elle est le site du second complexe corallien au monde. Il se déclare donc très heureux au sujet du projet CRISP. La Nouvelle-Calédonie a récemment été admise au sein du Réseau pédagogique océanien sur les espèces envahissantes (PILN) et l'échange de compétences et de techniques qui s'ensuivra lui permettra de mieux lutter contre ces espèces. Il évoque le besoin de trouver un équilibre entre les activités économiques, telles que le développement minier, et la préservation du milieu naturel. De bonnes pratiques minières ont été mises en place pour réhabiliter les mines de nickel dans tous les cas où cela est possible. Il exprime le souhait de poursuivre l'amélioration de l'environnement en espérant que la Conférence contribuera à atteindre cet objectif. Il termine son allocution en déclarant ouverte la 17<sup>e</sup> Conférence des représentants officiels du PROE au nom de la Présidente du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. Le texte intégral de cette allocution est joint au présent rapport dont il constitue l'Annexe 4.

**Point 2 de l'ordre du jour : Nomination du président et du vice-président**

10. La Conférence nomme par acclamation le représentant de la Nouvelle-Calédonie responsable de la coopération régionale et des relations extérieures, à la présidence. Le règlement intérieur de la Conférence du PROE prévoit que le Commonwealth des Mariannes du Nord assume la vice-présidence, mais en son absence, et en celle des Palaos et de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, c'est le représentant de la Polynésie française qui est élu, par acclamation, à la vice-présidence.

**Point 3 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour et des procédures de travail**

11. Le représentant des Îles Marshall demande que l'avenir du PROE soit inscrit à l'ordre du jour au vu de la rationalisation des institutions régionales qui sera proposée le mois prochain par les dirigeants du Forum au titre du cadre institutionnel régional. Il s'interroge sur les incidences que cette proposition risque d'avoir sur les services fournis aux pays membres.

12. Le représentant du Samoa demande des documents sur cette question soulevée par le représentant des Îles Marshall, si elle doit être abordée plus tard dans la semaine.

13. Le Secrétariat indique que le rapport sur le cadre institutionnel régional a été achevé il y a seulement deux semaines et qu'il devait être présenté au Comité d'action du Plan Pacifique. Il devrait être examiné le mois prochain par le Comité des représentants officiels du Forum avant d'être soumis aux dirigeants du Forum. Le Secrétariat tâchera de fournir un projet de rapport à la Conférence si cette dernière décide d'inclure cette question à l'ordre du jour.

14. Le représentant des Îles Cook appuie l'inscription de cette question au point 10 de l'ordre du jour et se déclare intéressé par l'avis des autres pays.

15. Le représentant des Samoa américaines estime qu'il est prématuré de se prononcer sur cette question avant que le rapport final ne soit achevé et suggère de s'en tenir à l'ordre du jour proposé, jugeant que ce rapport devra être examiné en détail.

16. Le représentant de Vanuatu estime opportun d'examiner le projet de rapport et de débattre cette question car la décision du Forum interviendra trop tard pour permettre au PROE de s'exprimer à cet égard.

17. Le président résume les débats et propose que la question du cadre institutionnel régional soit incluse à l'ordre du jour pour permettre un échange de vues avant qu'il ne soit trop tard. Cette question fera l'objet du point 10.2.

18. La Conférence adopte l'ordre du jour modifié (Annexe 5) et approuve l'horaire de travail proposé.

19. La Conférence nomme par ailleurs un comité de rédaction à participation libre présidé par la Polynésie française et composé de l'Australie, des États fédérés de Micronésie, des États-Unis d'Amérique, des Fidji, de la France, de la Nouvelle-Calédonie, du Samoa, de Vanuatu et du Secrétariat.

#### **Point 4 de l'ordre du jour : Mesures prises en application des décisions de la seizième Conférence du PROE**

20. Le Secrétariat présente le document de travail 4 (DT.4) décrivant la suite donnée aux questions issues de la 16<sup>e</sup> Conférence du PROE. Il explique qu'un certain nombre d'autres questions abordées dans ce document font l'objet d'autres points de l'ordre du jour. Ce rapport est essentiellement soumis à titre d'information. Le Secrétariat a transmis des mises à jour pour indiquer que le Projet océanien de réduction des émissions de gaz à effet de serre grâce aux énergies renouvelables (PIGGAREP) a maintenant été approuvé, en vue de son exécution immédiate, par le Directeur général du Secrétariat du Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Le Secrétariat a toutefois le regret d'annoncer que le projet de création d'un poste du FEM pour le Pacifique, financé par l'Australie et la Nouvelle-Zélande, ne sera pas soumis au Secrétariat du FEM.

21. Le Directeur fournit des informations sur les négociations avec le FEM ; il collaborera avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande pour faire avancer ce dossier. Le poste en question est toujours jugé nécessaire par les Membres qui souhaitent bénéficier de l'aide du FEM.
22. Le représentant du Samoa insiste sur l'importance d'avoir un poste du FEM au sein du PROE, compte tenu de l'urgence de préparer des propositions de projets et d'accéder aux financements du FEM qui pourraient être attribués à d'autres si les Membres ne les utilisent pas.
23. Le représentant de Nioué insiste lui aussi sur l'importance du poste du FEM pour renforcer la capacité d'accès des pays insulaires océaniques aux ressources du FEM. Cette question est d'autant plus pertinente que les pays accusent déjà du retard dans leurs demandes d'aide financière au FEM.
24. Le représentant des Fidji déclare que tous les pays océaniques se trouvent dans cette situation. Il appuie la proposition de créer ce poste au sein du PROE avec l'aide de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande.
25. Le représentant des Îles Cook souscrit à ces propos. Il rappelle que le processus a déjà été lancé et qu'il faut d'urgence prendre les mesures voulues puisque les financements ne seront disponibles que pour un temps limité.
26. Le représentant des Samoa américaines appuie lui aussi la création de ce poste.
27. Le représentant de Vanuatu appuie ce projet, mais souhaite que l'on définisse clairement les fonctions associées à ce poste. La création d'un poste du FEM au sein du PROE permettrait aux pays insulaires océaniques de mieux s'orienter dans le labyrinthe bureaucratique du FEM. Ce poste contribuerait en outre à sensibiliser le FEM aux difficultés des pays insulaires océaniques et à le rendre plus ouvert à leurs demandes.
28. Le représentant de l'Australie indique que son pays est conscient de l'importance pour la région d'avoir accès aux ressources du FEM. Il cite à titre d'exemple la capacité des îles du Pacifique à exécuter le Programme de travail sur la diversité biologique insulaire. Il convient toutefois de la nécessité de définir clairement les fonctions associées à ce poste.

29. Le représentant de la Nouvelle-Zélande réitère l'appui de son pays à la création du poste du FEM. Il souscrit au point de vue exprimé par les représentants de Vanuatu et de l'Australie sur l'importance de bien définir le mandat du poste afin de tirer le meilleur parti possible des possibilités d'aide qui se présentent.

30. Le Secrétariat se dit sensible aux préoccupations exprimées au sujet des fonctions associées à ce poste. L'objectif n'est pas simplement d'accroître les effectifs du PROE, mais de répondre clairement à une demande formulée par les pays insulaires océaniques. La région accuse du retard en matière d'accès aux ressources du FEM, et la création du poste permettrait d'améliorer la situation en favorisant un rapprochement des parties intéressées. Le titulaire du nouveau poste devrait travailler avec les autorités des pays. Une réunion organisée cette semaine avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande aura pour objet de faire avancer ce dossier.

31. Le président conclut qu'il est important et urgent de créer au sein du PROE un poste dont le titulaire serait chargé d'aider les pays à accéder aux ressources du FEM, et qu'il est également important de définir plus clairement les attributions et le rôle d'un tel poste.

32. La représentante de la Nouvelle-Calédonie indique que les territoires océaniques n'ont pas accès aux ressources du FEM. Elle rappelle qu'à l'occasion de la 15<sup>e</sup> Conférence du PROE tenue à Papeete, en 2004, les territoires ont demandé au Secrétariat de se pencher sur la question de l'éligibilité des territoires aux fonds internationaux.

33. Le représentant des Îles Marshall demande des précisions sur les délais dans lesquels on compte pourvoir ce poste.

34. Le Secrétariat répond qu'il n'est pas en mesure de donner une date précise puisque des discussions sont en cours avec des bailleurs de fonds comme la Nouvelle-Zélande et l'Australie. Le titulaire de ce poste devrait pouvoir prendre ses fonctions avant le début de l'année prochaine.

35. Le représentant de la Nouvelle-Zélande indique que son pays est l'un des deux bailleurs du programme de microfinancements du FEM dans le Pacifique (un accord conclu avec le Programme des Nations Unies pour le développement). La Nouvelle-Zélande a récemment nommé un coordonnateur régional qui est actuellement en déplacement dans la région.

36. Le représentant du Samoa rappelle aux Membres que le projet du FEM a débuté le 1<sup>er</sup> juillet 2006 et que la date de la première évaluation a été fixée au 30 juin 2008. Une personne nommée l'an prochain risque donc d'arriver trop tard. Il exhorte le Secrétariat à pourvoir ce poste le plus rapidement possible.

37. La Conférence prend acte du document et des mesures prises par le Secrétariat depuis la 16<sup>e</sup> Conférence du PROE. Elle exhorte le Secrétariat à poursuivre ses discussions avec la Nouvelle-Zélande et l'Australie afin de créer le poste du FEM et de permettre ainsi aux Membres d'accéder le plus rapidement possible aux ressources de cette organisation.

### Point 5 de l'ordre du jour : Évaluation des performances/Bilan de l'année 2005

#### 5.1 : Présentation du rapport annuel pour 2005 et exposé du Directeur sur les réalisations depuis la seizième Conférence du PROE

38. Le Directeur présente le rapport annuel du PROE pour 2005 ainsi que son exposé sur les réalisations depuis la seizième Conférence du PROE (Annexe 6). Pour la première fois, le rapport annuel a été distribué en même temps que les documents de travail, et les Membres ont donc eu le temps de l'étudier.

39. Le président remercie le Directeur de son exposé et invite les représentants qui le souhaitent à faire part de leurs observations sur le rapport.

40. Le représentant des Tonga exprime sa gratitude aux participants pour leurs marques de sympathie exprimées à la suite du décès de son roi.

41. Il félicite le Directeur de la rigueur et de l'exhaustivité de son rapport. Il demande des éclaircissements sur deux points mineurs ayant trait aux procédures de recrutement. Il souhaite en particulier savoir si le poste de conseiller en matière de changements climatiques a été renouvelé étant donné l'importance de ce dossier. Il demande enfin des éclaircissements sur le Projet océanien d'adaptation aux changements climatiques.

42. Le Directeur déclare que le poste du conseiller en matière de changements climatiques est en bonne voie d'être pourvu, peut-être dès le mois prochain. S'agissant de la deuxième question, le projet a été modifié dès lors que l'AusAID a décidé de se charger de son exécution.

43. Le représentant de l'Australie répond que 4 millions de dollars australiens ont été alloués au financement de travaux sur le terrain dans le cadre de projets relatifs à la vulnérabilité et à l'adaptation ; deux millions de dollars australiens sur 3 ans ont été versés pour des projets communautaires menés aux Fidji, aux Îles Salomon, à Vanuatu, aux Tonga et au Samoa ; un million de dollars australiens a été affecté aux projets sur les eaux de Tuvalu et un autre million a été consacré au projet de prévision du climat concernant les îles du Pacifique. Ces financements sont l'aboutissement de négociations entre l'Australie et le PROE.

44. Le représentant des Fidji demande des renseignements sur l'orientation stratégique des projets relatifs aux énergies de substitution.

45. Le Secrétariat répond en fournissant des informations sur le projet PIGGAREP financé par le FEM.

46. Le représentant des Samoa américaines se dit préoccupé par les espèces envahissantes, en particulier les mainates, et demande si d'autres Membres sont parvenus à résoudre ce problème et s'ils pourraient échanger des solutions dans le cadre de la Conférence.

47. La représentante de la Nouvelle-Calédonie félicite le Secrétariat pour l'ensemble des travaux effectués en 2005 et la qualité du rapport. Elle déclare que la Nouvelle-Calédonie recevra en octobre un rapport portant sur toutes les espèces envahissantes de son territoire et qu'elle partagera avec plaisir les conclusions et résultats concrets produits par les experts d'Europe, des États-Unis et d'Australie. La réunion du PROE tenue à Apia en juin 2005 avait pour but d'améliorer la collaboration avec les territoires et les pays et cette question représente une excellente occasion de lui donner effet.

48. Sur la question des changements climatiques, la Nouvelle-Calédonie, sensible au fait que les habitants du village de Lateu (Vanuatu) sont les premiers réfugiés environnementaux, souhaiterait apporter à ce village une assistance si besoin est, dans le cadre de la coopération entre la Nouvelle-Calédonie et Vanuatu. La Nouvelle-Calédonie dépend de ses importations d'énergies fossiles même si elle souhaiterait en être indépendante. Elle voudrait explorer des solutions de rechange et se déclare prête à échanger des expériences et à recueillir des avis auprès de tiers.

49. Le Secrétariat répond aux Samoa américaines en affirmant que les expériences d'éradication des mainates menées en coopération avec le gouvernement du Samoa n'avaient pas été très concluantes.

50. Le représentant du Vanuatu remercie le Secrétariat et évoque le bon déroulement des programmes. Les espèces envahissantes, les changements climatiques et les énergies renouvelables sont des dossiers importants pour le Vanuatu et constituent des problématiques de long terme. Le renouvellement rapide du personnel travaillant dans ce domaine est très préoccupant aux niveaux national et régional. Il fait également observer que très peu de personnes dans chaque pays travaillent à ces dossiers d'importance majeure. Le Vanuatu se trouve dans une zone tectonique très active et certaines portions de ses territoires insulaires sont submergées. Ce problème, qui n'est guère dissociable de celui des changements climatiques, demeure un enjeu majeur. En ce qui concerne le renouvellement rapide du personnel, il plaide en faveur d'une permanence du personnel qui œuvre à ces dossiers.

51. Le représentant du Samoa exprime ses remerciements pour ce rapport de grande qualité. S'agissant du projet de gestion des polluants organiques persistants (POP), il demande s'il y a possibilité de l'élargir à d'autres domaines, en essayant de débarrasser nos pays d'autres matériaux indésirables présents sur leur sol, tout en remerciant l'Australie pour les travaux effectués à ce jour.

52. Le représentant de l'Australie affirme que son pays a également beaucoup appris et qu'il se félicite des résultats atteints. Il espère que le projet sera étendu à la Papouasie-Nouvelle-Guinée. L'Australie souhaite envisager d'autres applications d'un processus similaire.

53. Le représentant des Tokélaou félicite de même le Directeur pour son exposé, mais remarque que son pays n'est inclus dans aucune des activités figurant dans le Rapport annuel et qu'il est uniquement mentionné dans le cadre des contributions des Membres. Il admet que son pays n'a pas été très actif dans le cadre des programmes du PROE, mais indique que son gouvernement vient d'entériner un plan stratégique en faveur de l'environnement, ce qui devrait l'amener à brève échéance à se rapprocher du PROE avec un regain de dynamisme. Il prie instamment le Secrétariat de se pencher sur des voies de financement autres pour les Territoires qui à l'heure actuelle ne peuvent avoir accès au FEM.

54. Le représentant de Guam déclare que le rapport non seulement apporte un éclairage précieux sur les activités du PROE mais aussi sur ses liens avec le monde extérieur. Il estime qu'il est « bien focalisé ». L'Année de lutte contre les déchets a été une réussite, mais la gestion des déchets solides demeure un problème nécessitant des efforts de longue haleine. Il mentionne les efforts de recyclage des déchets menés en parallèle en Micronésie et remercie le PROE de les épauler.

55. Le représentant des Îles Marshall déclare que le Rapport annuel reflète fidèlement les résultats obtenus par le Directeur et le Secrétariat. Il souligne l'importance des énergies renouvelables.

56. Le représentant de la France évoque l'Initiative Corail pour le Pacifique Sud (CRISP) en mentionnant qu'en dépit de la lenteur de l'opération de financement, une coopération s'est développée de manière active en faveur du projet et que son financement est désormais disponible. La situation actuelle est donc plus positive que celle qui est présentée dans le rapport du Secrétariat.

57. Le représentant des États fédérés de Micronésie déclare que le rapport et l'exposé des réalisations des programmes sont de grande qualité. Il mentionne avec reconnaissance le rôle joué par l'Australie et la Nouvelle-Zélande dans l'obtention de financements du FEM. Il préconise l'adoption du rapport.

58. Le représentant des Îles Cook félicite le Directeur et le Secrétariat pour le rapport. Il fait part des difficultés que pose l'amiante à son pays, et œuvre avec la Nouvelle-Zélande en vue de traiter ce problème. Il espère que l'Australie se joindra à eux. Au cours des trois dernières années, les toitures en amiante ont été déposées mais leur stockage sur un territoire insulaire qui n'offre que peu d'espace crée des problèmes.

59. Le représentant de Tuvalu félicite le Secrétariat pour le Rapport annuel et remercie l'Australie d'avoir accepté de détruire ses déchets polluants organiques persistants. Il remercie également la Nouvelle-Zélande d'avoir accepté que ces déchets traversent ses eaux territoriales.

60. L'Australie se rallie au consensus qui se fait jour sur le bilan de 2005 et la reconnaissance de l'effort que représente la préparation du Rapport annuel. La nouvelle présentation est jugée excellente et elle appuie vivement l'intention du PROE de procéder à des évaluations internes et externes. L'Australie est prête à envisager d'autres applications du modèle de gestion des polluants organiques persistants avec ses partenaires océaniques.

61. Le président constate alors le consensus qui s'est établi en faveur d'une adoption du Rapport annuel et remercie l'équipe du Secrétariat de l'excellent travail qu'il a fourni.

62. La Conférence adopte le Rapport annuel.

#### 5.2 : Rapport de suivi et d'évaluation des performances concernant le programme de travail et le budget pour 2005

63. Dans sa présentation du rapport de suivi et d'évaluation interne des performances pour 2005, le Secrétariat explique que ce rapport est exigé par le Règlement intérieur et qu'il est conforme aux bonnes pratiques comptables. Outre le fait d'être utile aux Membres, il aide également la Direction à identifier les domaines où apparaissent des difficultés et ceux qui appellent des améliorations, de même que les problèmes et défis qui se font jour.

64. Le Secrétariat explique les liens existants entre les documents et stratégies du PROE, à savoir que le rapport de suivi et d'évaluation des performances couvre le programme de travail détaillé du Secrétariat pour 2005 en associant les résultats à des réalisations et des indicateurs de performance. Les réalisations du programme de travail et les indicateurs de performance sont liés aux réalisations et indicateurs des programmes stratégiques à moyen terme. Les programmes stratégiques représentent la stratégie mise en œuvre par le Secrétariat pour contribuer à la réalisation des produits du Plan d'action de la région.

65. Cette comptabilisation détaillée des performances vient compléter l'exposé du Directeur qui doit être suivi de la présentation des résultats financiers du Secrétariat pour la même période.

66. Dans l'ensemble, le Secrétariat a été en mesure de dépenser dans les programmes et autres opérations de 2005, 99 pour cent des fonds reçus. Le Secrétariat a intégré les suggestions antérieures émanant de la Conférence du PROE en incluant dans la colonne de ses dépenses de brèves explications là où apparaissent des variations sensibles entre les montants du budget et ceux des dépenses réelles.

#### *5.2.1 : Rapport de suivi et d'évaluation des performances - Écosystèmes insulaires*

67. Le Secrétariat présente le programme Écosystèmes insulaires.

68. Le représentant de Nioué remercie le Secrétariat de son document. Il juge très utile l'inclusion dans le rapport d'un relevé des dépenses et de leur justification et félicite le personnel d'avoir mené à bien son travail. Il cite en particulier les améliorations apportées à la coordination des stratégies et plans d'action nationaux sur la biodiversité (PANSB) et la Stratégie régionale pour la conservation de la nature. Nioué se félicite de l'invitation émise par les pays de se joindre à la Table ronde sur la conservation de la nature appelée à prolonger l'implication des ONG et des bailleurs de fonds. Il souligne la nécessité d'améliorer la coordination entre les organisations du Conseil des organisations régionales du Pacifique (CORP) en vue d'une exécution effective des programmes tels que le Plan Pacifique.

69. Le représentant du Samoa remercie le Secrétariat de poursuivre l'approche écosystémique et soulève deux questions : la première est celle de la propriété foncière, qui se pose avec une acuité particulière au Samoa où 80 % des terres sont communales et où la nécessité est grande de trouver un équilibre entre souci de l'intérêt public et aspirations d'ordre privé. La deuxième question a trait à la nécessité de renforcer la capacité institutionnelle au sein des pays en vue d'améliorer la mise en œuvre sur le terrain.

70. Le représentant des Tonga se réfère au point 1.4.2 du document DT.5.2 en souhaitant connaître la situation du point « Communications ».

71. Le Secrétariat fait savoir que les activités de formation ont débuté à Kiribati et aux Fidji en 2006 et que des financements complémentaires sont disponibles. Certains Membres, dont les Tonga, sont invités à indiquer le type d'assistance requis.

72. Le représentant des Fidji demande quelle est la situation du CRISP et du PILN.

73. Le Secrétariat fait savoir à la Conférence que d'autres partenaires dont le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et le Réseau international d'action en faveur des récifs coralliens (ICRAN) se sont associés au CRISP. Le document de projet a été finalisé fin décembre. La Fondation pour les Nations Unies et la France ont parachevé l'accord de financement le 10 juillet 2006. Aucune activité n'a encore été menée par le PROE bien que d'autres partenaires puissent avoir entamé les leurs. Le PILN est exécuté par phases successives ; les Fidji sont en phase 2, laquelle doit débiter en 2007.

74. Le représentant des Tokélaou soulève la question de l'état d'éligibilité des territoires aux financements du FEM, s'agissant notamment du projet sur les espèces envahissantes.

75. Le Secrétariat répond qu'un financement a été obtenu de la France pour faciliter l'intégration des territoires à ce projet.

76. La représentante des Îles Marshall fait savoir que son pays est un nouveau membre du groupe de travail des États-Unis relatif aux récifs coralliens (USCRTF) qui comprend les États fédérés de Micronésie, les Palaos, Saipan et les Samoa américaines, qui sont tous affiliés au PROE. Elle prie le Secrétariat de participer plus activement à cette initiative. Elle remercie le Secrétariat de son assistance fournie dans l'élaboration du rapport de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CLD) et espère bientôt recevoir les projets de rapports finaux pour les intégrer à celui de son pays. Les Îles Marshall seront également heureuses de recevoir un programme mis à jour des visites concernant les autoévaluations nationales des capacités à renforcer (ANCR), le Réseau océanien d'information sur l'environnement (PEIN) et le PILN, comme convenu avec le Secrétariat fin 2005.

77. Le Secrétariat répond qu'il a participé à la réunion du groupe de travail des États-Unis relatif aux récifs coralliens aux Palaos en 2005 et qu'il espère participer à la réunion qui doit se tenir cette année en octobre, même s'il n'a pas encore reçu d'invitation.

78. La représentante de la Nouvelle-Calédonie remercie le Secrétariat de son exposé. Elle se dit intéressée par les outils de communication produits par le PROE et demande s'ils pourraient être envoyés à tous les Membres en vue d'être adaptés à leurs besoins particuliers dans leur version originale ou modifiée. Dans le cadre de l'Année de la tortue de mer, elle mentionne que la Nouvelle-Calédonie a instauré une interdiction de pêche sur toutes les espèces de tortue de mer dans deux de ses provinces.

79. Le Secrétariat confirme la disponibilité de matériaux et demande à la Nouvelle-Calédonie d'indiquer quels sont les outils qui l'intéressent.

80. Le représentant de la France fait savoir qu'un élargissement du champ d'intervention de l'initiative CRISP, pour y inclure des activités dans des pays du Pacifique Nord, a été évoqué en marge du deuxième Sommet France-Océanie du 26 juin 2006 à Paris. Cet élargissement ne pose aucun problème de fond. Il devra faire l'objet d'un accord du Conseil de surveillance de l'Agence française de développement à qui cette proposition pourra être faite prochainement.

81. La représentante de Kiribati déclare que l'exposé du Secrétariat répond à un certain nombre de frustrations ressenties au niveau national. Elle remercie le Secrétariat de son appui aux préparatifs de la 8<sup>e</sup> Conférence des Parties (COP8) de la Convention sur la diversité biologique (CDB) mais estime que la région s'est montrée désorganisée à Curitiba. Elle suggère d'organiser une session de formation préparatoire aux négociations avant la future COP de la CDB, de manière similaire à ce qui a été fait avant la COP5 de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Kiribati fait part de sa préoccupation au sujet de la présentation faite par le Secrétariat d'un document à la CDB avant que les Membres concernés n'aient été consultés à ce sujet. Elle remercie le Secrétariat de la généreuse assistance offerte à son pays sur le développement des ressources humaines, le plan d'action national et le projet ANCR.

82. Le Secrétariat présente ses excuses à Kiribati pour n'avoir pas fait avaliser le document soumis à la CDB et se dit volontiers prêt à poursuivre la discussion avec Kiribati en vue de régler ce problème de manière constructive.

83. Le représentant des Samoa américaines demande s'il existe un recueil des expériences réussies en matière de formation régionale.

84. Le Secrétariat répond qu'il ne possède aucun catalogue d'enseignements tirés des ateliers et diverses formations mais qu'il commence à mener des évaluations des cours auprès des participants. Il invite les Membres à partager de même leur évaluation des ateliers et cours de formation du PROE.

85. Le représentant de la Nouvelle-Zélande souligne que rendre compte des résultats des travaux menés est très important, de même que l'établissement de rapports sur l'avancement vers des objectifs à long terme. Il est bon d'envisager l'établissement de rapports annuel dans une perspective à long terme.

86. Le représentant de Vanuatu souligne pour sa part que, comme il l'avait déjà évoqué lors de conférences précédentes, le programme de travail appartient à la fois aux Membres et au Secrétariat. Le Secrétariat présente un rapport de ses accomplissements sur lequel il est jugé tous les ans. Les Membres doivent commencer à produire des rapports sur leur exécution à l'échelon national ; ce n'est que lorsque cela sera fait que nous pourrons avoir une idée précise de ce qui se fait dans la région en matière de protection de l'environnement et que nous serons à même d'effectuer une évaluation équilibrée de notre performance en tant qu'organisation.

87. Le président indique qu'il est prévu de revenir sur la question de l'établissement de rapports nationaux au point 8.4 de l'ordre du jour.

88. La représentante de l'Australie souscrit aux propos de la Nouvelle-Zélande concernant la nécessité de poursuivre l'amélioration des rapports en vue d'atteindre à une plus grande responsabilité comptable et de se garantir des appuis futurs. Elle mentionne également les améliorations apportées à ce jour à la préparation, par le Secrétariat, des rapports destinés aux Membres.

89. Le représentant de Nioué rejoint Vanuatu sur la nécessité d'améliorer les rapports nationaux. Il est cependant nécessaire de mettre en place un mécanisme de coordination des rapports pour un ensemble de conventions. Un modèle régional pourra être utile à cet égard, et il suggère que le site web du PROE puisse servir à uniformiser les rapports.

### 5.3.2 : *Rapport de suivi et d'évaluation des performances - Avenirs océaniques*

90. Le Secrétariat présente un exposé sur le programme Avenirs océaniques. La majeure partie des efforts et ressources de ce programme a été consacrée aux changements climatiques, à la pollution et aux déchets.

91. Le représentant des Fidji salue l'excellent travail réalisé dans le cadre du Projet des eaux internationales et de son projet de démonstration fidjien. Son pays procède à la nationalisation des enseignements tirés du Projet au niveau régional. Il s'exprime par ailleurs intéressé par la décharge du Samoa, dans le cadre de l'étude des options disponibles en la matière aux Fidji.

92. Le représentant du Samoa demande des précisions sur les Stratégies nationales de développement durable et notamment pourquoi cette question relève maintenant du Secrétariat du Forum. Il mentionne, au sujet de la décharge, le programme d'échange entre le Japon et son pays, en précisant que le Samoa a à cœur de partager avec les Membres ses expériences en matière de gestion des déchets.

93. Le Secrétariat indique que le Secrétariat du Forum est l'organisation régionale coordonnant les activités de développement durable, mais que le PROE conserve son rôle de soutien aux pays et territoires insulaires océaniques qui souhaitent protéger la viabilité de l'environnement. L'évaluation de l'environnement reste au cœur du programme de travail, et le Secrétariat s'emploie actuellement à recruter un spécialiste qui devrait prendre ses fonctions avant la fin de l'année.

94. Le représentant du Samoa déclare que la planification et l'évaluation environnementales sont des aspects critiques du travail du PROE. Ces questions ont par ailleurs gagné en importance avec l'urbanisation croissante de la région.

95. Le Secrétariat demande que les débats sur cette question se poursuivent lors de l'examen du programme de travail et du budget pour 2007.

96. Le représentant des Tonga remercie le Secrétariat de l'assistance fournie dans le cadre de la rédaction d'un projet de loi sur les conventions relatives aux substances chimiques et demande des informations complémentaires sur l'accès aux ressources biologiques et le partage des bénéfices. Il se déclare heureux qu'un mémorandum d'accord ait été signé entre le Secrétariat et le Conseil œcuménique des églises. Il informe la Conférence que le ministère de l'Environnement collabore actuellement avec le *Wesleyan Theological College* des Tonga à la mise en place d'un cours d'écothéologie. Le Secrétariat a aidé son pays dans le cadre des rapports sur l'état de l'environnement et il espère que les Tonga pourront faire avancer ce travail. Il remercie l'Australie de l'assistance fournie dans le cadre du Projet de gestion des polluants organiques persistants dans les pays insulaires du Pacifique.

97. Concernant l'accès aux ressources biologiques et le partage des bénéfices, le Secrétariat explique qu'il s'agit d'un projet de moyenne envergure du FEM mené en collaboration avec l'Université des Nations Unies (UNU) par l'intermédiaire du PNUD. La phase de collecte des lettres d'approbation a été entamée et neuf lettres ont été reçues à ce jour mais la modification des règles rend plus difficile l'approbation de ce projet. Pour l'heure, l'UNU a sollicité un financement auprès du *Christensen Fund* pour que des travaux puissent être réalisés sur cette question.

98. Le représentant des Îles Cook rend hommage au travail du Secrétariat sur le Projet de renforcement des capacités en vue de l'élaboration de mesures d'adaptation dans les pays insulaires du Pacifique (CBDAMPIC) ainsi qu'aux efforts déployés par son personnel. Il indique que le volet 2.5.1 (Étude d'impact sur l'environnement, EIE) est prioritaire pour son pays. Les Îles Cook ont reçu un financement de l'Agence néo-zélandaise pour le développement international (NZAID) destiné à ce travail et ont demandé que le Secrétariat le traite en priorité.

99. Le représentant de Nioué demande des précisions sur les projets sous-régionaux approuvés hors du cadre du FEM. Le cofinancement est l'une des difficultés rencontrées par son pays et il demande un examen et une assistance dans ce domaine.

100. La représentante des États fédérés de Micronésie est satisfaite des travaux réalisés sur les accords multilatéraux sur l'environnement (AME) et remercie le Secrétariat et le PNUÉ au sujet de la formation à la négociation. Elle sollicite l'aide du PROE en vue de la mise en œuvre des deuxièmes communications nationales suite à la réception des crédits accordés par le PNUD. Le dernier décaissement concernant le projet sur les substances appauvrissant la couche d'ozone (SAO) n'a pas été reçu, mais elle remercie néanmoins le Secrétariat pour l'assistance qu'il a fournie aux fins de la préparation des rapports à l'intention du Secrétariat de l'ozone. Elle demande qu'on lui fournisse une mise à jour sur le projet de collecte et d'élimination des SAO qui avait été présenté lors de la 16<sup>e</sup> Conférence du PROE. Elle exprime sa gratitude au gouvernement de l'Australie au sujet du Projet de gestion des polluants organiques persistants dans les pays insulaires du Pacifique.

101. Le Secrétariat précise qu'un vaste projet de collecte et d'élimination des SAO a déjà été élaboré, mais qu'il n'existe pas de mécanisme permettant de le financer dans le cadre du Protocole de Montréal. Le Secrétariat a inclus cette activité dans un ensemble plus vaste de propositions ayant trait à la gestion des déchets aux fins de la présentation aux bailleurs, mais n'a toujours pas réussi à obtenir les financements requis.

102. Le représentant de Vanuatu souligne que nombre des questions abordées par les intervenants se recoupent. Le problème consiste à mobiliser l'ensemble de l'appareil d'État pour traiter des questions environnementales au lieu de s'en remettre uniquement au ministère de l'Environnement. Par ailleurs, l'Océanie doit encore se doter de bons systèmes de gestion de l'information intégrés aux processus décisionnels existants. Tous doivent participer à la mise en place de tels systèmes, en mettant particulièrement l'accent sur la communication des informations. Le représentant exhorte le PROE à promouvoir ce type d'approche globale aux fins de la mise en place d'un système de gestion de l'information dans son pays.

103. La représentante des États-Unis d'Amérique remercie le Secrétariat d'avoir accueilli en ses murs le Système mondial d'observation du climat dans les îles du Pacifique (SMOC-IP). Elle souligne que le Pacifique est largement en avance sur les autres régions en ce qui a trait au système mondial d'observation du climat (SMOC). La région joue un rôle très important en matière de climat et il paraît donc normal qu'elle se trouve à l'avant-garde des efforts mondiaux d'observation des changements climatiques. Les États-Unis rendent hommage à leurs partenaires bilatéraux, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, qui, avec le bureau de l'Administration nationale de l'océan et de l'atmosphère chargé du SMOC, ont fourni les ressources nécessaires à cet effort.

104. Le président demande aux représentants du Secrétariat du Forum et du PNUD-FEM de fournir des éclaircissements sur la question du cofinancement.

105. La représentante du Secrétariat général du Forum explique que le cofinancement deviendra plus difficile avec la mise en place du Dispositif d'allocation des ressources (DAR) du FEM. Elle insiste sur l'importance d'adopter des méthodes plus novatrices de cofinancement, en songeant par exemple à mettre en commun les ressources budgétaires des organisations du CORP et d'autres partenaires. Le Secrétariat général du Forum collabore actuellement avec le Secrétariat du FEM, d'autres organisations du CORP, le PNUE et le PNUD à l'étude de cette question.

106. Le représentant du PNUD-FEM rappelle que le FEM a pour principe de ne pas financer les projets à 100 %. Il propose que diverses méthodes de cofinancement soient explorées.

107. Le représentant de l'Australie souscrit au point de vue du représentant de Vanuatu concernant la mise à contribution de l'ensemble des appareils d'État et les systèmes de gestion de l'information. Selon lui, ce sont des enjeux de taille pour tous les pays membres, et plus encore pour le PROE compte tenu de l'immensité de sa zone d'intervention, de l'importance considérable des écosystèmes insulaires à l'échelle mondiale et de la gravité des menaces qui pèsent sur eux. L'Australie est consciente du défi que représente la communication des informations à tous les niveaux de l'organisation des pays ; elle se félicite du travail réalisé par le Secrétariat aux Tonga et des efforts qu'il déploie pour améliorer ses propres moyens de gestion de l'information. Le représentant de l'Australie s'engage au nom de son pays à collaborer avec la région dans le but de simplifier les exigences stipulées par les AME. L'Australie compte notamment détacher un cadre de son ministère de l'Environnement et du Patrimoine qui fera office, au sein du Secrétariat, de conseiller sur les programmes stratégiques. Ce spécialiste permettra au PROE de renforcer ses capacités en matière de production et de gestion de l'information sur les performances dans le cadre des programmes stratégiques. Le représentant ajoute que cette personne pourra également venir en aide aux pays qui souhaitent accéder aux ressources du FEM, en attendant la création du nouveau poste du FEM au sein du Secrétariat.

*5.2.3 : Rapport de suivi et d'évaluation des performances - Direction générale et services administratifs*

108. Le Secrétariat informe la Conférence des activités de la direction générale et des services administratifs.

109. Les représentants de Nioué et des Îles Cook remercient le Secrétariat pour les améliorations apportées à son travail de gestion financière ainsi que pour la préparation des documents de travail de la Conférence.

110. La Conférence convient ensuite d'approuver le Rapport de suivi et d'évaluation des performances portant sur le programme de travail et le budget de 2005.

5.3 : Rapports financiers

*5.3.1 : Rapport sur les contributions des Membres*

111. Le Secrétariat présente son rapport sur les contributions des Membres conformément aux dispositions du règlement financier. Plus de 300 000 dollars É.-U. ont été reçus depuis sa préparation fin juin 2006. Les impayés au 8 septembre 2006 s'élèvent néanmoins à 408 299 dollars É.-U., soit 44 % des contributions totales annuelles. Ceci représente un niveau d'arriérés trop élevé pour une organisation régionale dont les contributions sont les plus faibles aux niveaux individuel et collectif.

112. Le représentant de Tuvalu remercie le Secrétariat de ces informations et remarque que l'important problème des arriérés se pose depuis plusieurs années. Il comprend les difficultés financières des petits États mais encourage les Membres à s'acquitter de leurs contributions pour que le Secrétariat puisse mener à bien son travail.

113. Le représentant des Samoa américaines présente ses excuses pour le paiement tardif de la contribution de son pays, effectué au début de la présente Conférence.

114. Le Secrétariat reconnaît les difficultés économiques ressenties par les petits pays insulaires pour s'acquitter de leurs contributions et remercie sincèrement ceux qui l'ont fait. Il exprime également sa gratitude aux Membres qui ont décidé de payer leur contribution à l'avance, en particulier l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Il prie instamment les Membres de faire un effort supplémentaire en cette matière, et ajoute que l'engagement des pays océaniques en faveur de l'environnement doit se traduire non pas seulement en paroles, mais également en actions concrètes.

115. Le représentant des Tonga remercie le Secrétariat et note que des pays membres ont accumulé des arriérés de paiement. Il demande au Secrétariat si des mesures concrètes ont été prises pour régler ce problème étant donné que les discussions tenues jusqu'à ce jour avec les pays concernés ne semblent pas avoir donné de résultats satisfaisants.

116. Le représentant du Secrétariat répond que des lettres ont été envoyées aux pays concernés pour leur rappeler les engagements pris lors de la dernière Conférence du PROE et que le Secrétariat a ainsi réussi à recueillir une somme de 300 000 dollars É.-U. Il rappelle que ces fonds sont essentiels au fonctionnement du Secrétariat. La direction compte se rendre dans les pays concernés et intervenir personnellement auprès de leurs plus hautes instances pour attirer leur attention sur cette situation.

117. Le représentant des États fédérés de Micronésie annonce qu'il a bon espoir que son pays parviendra à apurer ses arriérés avant la fin de l'année.

118. Le représentant de Wallis-et-Futuna demande si le Secrétariat a reçu sa contribution.

119. Le Secrétariat répond que la contribution de Wallis-et-Futuna n'a pas été reçue mais qu'un problème électronique serait à l'origine de ce retard. Il espère que ces fonds lui parviendront sous peu.

120. La Conférence, ayant examiné le rapport et abordé l'important problème des arriérés :
- a) prend note de la regrettable situation concernant les contributions impayées ;
  - b) s'engage individuellement et collectivement à ce que la totalité des contributions actuelles et des arriérés soit payée en 2006.

### *5.3.2 : Comptes annuels vérifiés pour l'exercice 2005*

121. Le Secrétariat présente les comptes annuels vérifiés pour l'exercice clos au 31 décembre 2005.

122. Le représentant de la Nouvelle-Zélande note que le Secrétariat travaille à l'élaboration d'un manuel révisé des règles et des procédures financières et demande si les Membres seront invités à se prononcer sur les changements envisagés.

123. Le Secrétariat répond qu'il n'a pas prévu, d'une manière générale, de solliciter la participation des Membres au processus de révision, mais que ceux qui le souhaitent sont certainement invités à y participer. Il précise cependant que le document en question est passablement volumineux et qu'il pourrait être difficile de coordonner les contributions de 25 Membres. Il est pratique courante, au sein des organisations régionales et internationales, que les organes directeurs définissent les orientations générales des secrétariats mais que les affaires administratives courantes relèvent de la direction nommée par les organes directeurs qui lui accordent leur confiance.

124. Le représentant des Samoa américaines demande des précisions sur les contributions impayées des années précédentes et sur les mesures prises par le Secrétariat pour récupérer les sommes dues. Il demande si des lignes directrices ont été élaborées à ce sujet avant qu'un rapport ne soit transmis au Conseil.

125. Le Secrétariat évoque la réponse donnée au point 5.3.1 de l'ordre du jour concernant les efforts déployés pour recouvrer les impayés. Il indique qu'il ne s'agit pas d'un problème nouveau et que d'autres organisations régionales y sont également confrontées. Mais le PROE est différent des autres organisations régionales en ce que les contributions des Membres sont jugées volontaires par certains d'entre eux. Le moment est venu de se demander, suite à la ratification, par tous les Membres, de la Convention portant création du PROE, si ces contributions ont désormais un caractère juridique obligatoire.

126. Le représentant de l'Australie constate avec satisfaction l'avis sans réserve émis par les commissaires aux comptes et remercie le Secrétariat d'avoir fourni un résumé de l'audit dans le Rapport annuel pour 2005. Il fait référence à la page 2 du rapport des commissaires aux comptes concernant NZAID et l'Agence australienne pour le développement international (AusAID) et précise que les sommes ont été dépensées en conformité avec les accords contractuels pertinents. Il demande des précisions sur les questions soulevées dans la note à la direction.

127. Le Secrétariat lit les sections pertinentes de la note à la direction pour l'exercice clos au 31 décembre 2005, qui concernent le projet de manuel de règles et de procédures financières.

128. Le représentant de l'Australie rend hommage à la transparence du Secrétariat et convient que l'élaboration du manuel est une question administrative interne.

129. La représentante des Îles Marshall demande que les questions financières concernant l'assurance-maladie soient également abordées dans les futurs rapports financiers.

130. La Conférence adopte les états financiers vérifiés et le rapport des commissaires aux comptes et félicite le Secrétariat pour l'avis sans réserve obtenu de ceux-ci.

#### **Point 6 de l'ordre du jour : Révision triennale de la rémunération du personnel**

##### **6.1 : Révision triennale de la rémunération des cadres professionnels au sein des organisations du CORP**

131. Le Secrétariat dépose devant la Conférence le rapport d'examen et ses recommandations, les avis des dirigeants du CORP ainsi que les commentaires de la direction du PROE sur les recommandations des consultants, et sollicite de la Conférence l'approbation des recommandations pertinentes.

132. Le représentant des Fidji demande au Secrétariat s'il s'agit d'une restructuration interne des traitements ou d'une question affectant toutes les organisations du CORP. Le Secrétariat indique qu'il s'agit d'une harmonisation des traitements qui touche l'ensemble du CORP.

133. Le représentant de la France souhaite des précisions sur les implications financières de ces recommandations, notamment pour les années 2008 et 2009. Le Secrétariat fait savoir qu'il n'y aura pas d'augmentation des contributions des Membres dans l'avenir immédiat : il financera l'augmentation grâce à des gains de productivité et à diverses mesures d'économie qu'il instaurera. Toutefois, ces mesures d'économie ne diminuent en rien la nécessité d'augmenter les contributions pour faire face aux demandes de services et aux coûts de fonctionnement croissants et au besoin pour les Membres de disposer d'un financement garanti pour au moins certains programmes prioritaires.

134. Le représentant des États fédérés de Micronésie appuie la recommandation du rapport mais met en garde contre la pérennisation de cette augmentation.

135. Le représentant des Samoa américaines demande au Secrétariat si cette augmentation est limitée aux trois années à venir. L'augmentation ne lui pose aucun problème car elle n'a pas d'incidence sur les contributions des Membres, et il se déclare favorable à la recommandation.

136. Le Secrétariat précise que tous les trois ans a lieu une révision qui examine la compétitivité des traitements et des conditions d'emploi des agents de soutien.

137. Le représentant de Nioué déclare que cette question a déjà été débattue au cours des deux dernières conférences et que son souci premier est l'exécution effective des programmes. Il estime que le Secrétariat s'est acquitté de sa tâche d'exécution des programmes de travail et il se déclare en faveur de la recommandation émise par les Samoa américaines.

138. Le représentant de Nouvelle-Zélande se rallie lui aussi à la recommandation des Samoa américaines et sollicite des précisions s'agissant du recrutement du personnel et de son maintien en fonction.

139. Le Secrétariat précise que le maintien en fonction des agents ne pose pas problème, mais que leur recrutement en devient un, tant en ce qui concerne le nombre que la qualité des candidats.

140. Le représentant de Vanuatu remercie le Secrétariat de son exposé. Vanuatu indique que les motifs de ces augmentations lui paraissent fondés mais soulève deux questions. La première a trait à leur pérennité. Il estime en effet que la méthode consistant à financer des augmentations de traitements par des mesures d'économie n'est pas pérennisable. Il prie le Secrétariat de proposer à la prochaine Conférence du PROE une stratégie à long terme par laquelle les augmentations actuelles et futures seront envisagées en toute connaissance de cause, à savoir en prenant en compte divers facteurs dont les contributions des Membres, leurs arriérés, l'exécution des programmes prioritaires, la mobilisation de ressources appropriées pour ses programmes et les autres sources de financement.

141. Le représentant de Wallis-et-Futuna se dit surpris de ce que de nombreux postes de haut niveau restent non pourvus. Il signale que les travaux du PROE sont importants et que les Membres ont le devoir de pourvoir aux besoins de l'organisation, en particulier à ses ressources humaines. Il appuie la recommandation d'augmentation.

142. Le représentant des Tonga se déclare favorable à l'adoption de la recommandation. En référence à l'explication du Secrétariat selon laquelle les augmentations seront financées par des gains réalisés par des réductions de coûts, il préconise que les gains réalisés grâce aux mesures d'économie soient communiqués lors de la prochaine réunion du PROE. Il illustre son propos en citant les efforts de conservation d'énergie mis en œuvre par le Japon, et se félicite qu'une organisation comme le PROE mette en œuvre des mesures qui servent d'exemple aux pays Membres.

143. Le représentant de Guam se déclare troublé par l'origine de l'augmentation des traitements, notamment par la question de sa pérennisation. Il appuie l'augmentation mais rejoint Vanuatu pour réclamer qu'une stratégie soit mise en place pour inscrire la question dans le long terme.

144. Le représentant des Îles Cook appuie la recommandation et se fait l'écho des observations de Tonga et Vanuatu en soulignant la nécessité de stratégies de pérennisation à long terme.

145. Le représentant de la Nouvelle-Zélande appuie les commentaires de Vanuatu mais lui demande des précisions sur la portée d'un plan de mobilisation des ressources. Il estime que ce plan devrait viser le coût total de l'entretien des fonctions essentielles du PROE, y compris les coûts du personnel.

146. Le représentant des Îles Marshall appuie la recommandation pour autant qu'elle n'entraîne aucune augmentation des contributions des Membres, comme indiqué dans le rapport du Secrétariat.

147. Le représentant du Samoa sollicite des précisions de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande sur la fréquence de l'examen de leur fonction publique.

148. Le représentant de l'Australie indique que les traitements de la fonction publique sont révisés bien que cela puisse varier d'une administration à l'autre ; le représentant de la Nouvelle-Zélande avisera le Samoa ultérieurement.

149. Le représentant de l'Australie appuie l'adoption des recommandations.

150. Le président conclut que les délibérations ont été très positives et que la Conférence a décidé par consensus d'approuver les recommandations du document ; il prend acte de la proposition de Vanuatu d'instaurer une stratégie à long terme et de celle des Tonga relative à un rapport sur les mesures d'économie dont sera saisie la prochaine Conférence.

151. La Conférence convient :

- a) d'approuver les recommandations 1 à 4, 6, 7 et 10 des experts-conseils ;
- b) d'approuver les décisions consensuelles des directeurs du CORP et du Secrétariat du PROE concernant les recommandations 8 et 9 ;
- c) de prendre acte des recommandations 5, 11, 12 et 13 des experts-conseils ;
- d) s'agissant de la recommandation 8, d'approuver l'ajustement recommandé de 6,6 % des traitements des agents des classes J, K, L et M à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007 ;
- e) d'approuver la décision de ne pas ajuster la rémunération des agents de la classe I, qui est déjà supérieure au point médian de la moyenne des trois marchés de référence ; et
- f) de financer l'augmentation grâce à des gains de productivité et des économies sans augmenter les contributions des Membres ni compromettre l'exécution des programmes destinés aux pays et territoires océaniques.

## 6.2 : Révision triennale de la rémunération des agents de soutien

152. Le Secrétariat résume les conclusions de l'examen mené par les consultants et sollicite l'approbation des recommandations du Rapport.

153. Le représentant de l'Australie remercie le Secrétariat du document et évoque le fait que les agents de soutien sont chargés d'une étonnante quantité de travail, dont ils s'acquittent « avec courtoisie, charme et diligence ». Il demande de consigner que l'Australie exprime sa reconnaissance aux agents de soutien pour leurs efforts et propose que la recommandation du document soit approuvée.

154. Les représentants des États-Unis, de la France, des Îles Cook, des Îles Marshall, de Nioué, des Samoa américaines et de Vanuatu signalent conjointement leur souhait que le document soit approuvé.

155. La Conférence convient :

- a) d'adopter le nouveau barème des traitements recommandé par le consultant, qui figure à l'annexe 1 de son rapport ; et
- b) d'approuver l'entrée en vigueur au 1er juillet 2006 de ce nouveau barème des traitements.

156. Le Directeur du PROE remercie la Conférence au nom du Secrétariat pour sa décision et sa reconnaissance aimablement exprimée envers son personnel.

## **Point 7 de l'ordre du jour : Conventions régionales**

7.1 : Rapport de la Conférence des plénipotentiaires de la Convention de Nouméa

7.2 : Rapport de la Conférence conjointe des Parties contractantes aux conventions d'Apia et de Nouméa

157. Le président invite l'Australie, qui a présidé la huitième Conférence conjointe des Parties contractantes aux conventions d'Apia et de Nouméa et la Conférence des plénipotentiaires de la Convention d'Apia, à présenter les conclusions de ces réunions.

158. Le représentant de l'Australie résume les conclusions des réunions présentées dans les rapports de la Conférence des plénipotentiaires de la Convention de Nouméa et de la Conférence conjointe des Parties contractantes aux conventions d'Apia et de Nouméa. Il présente ces rapports à titre d'information et pour obtenir les commentaires de la Conférence.

159. Le représentant du Samoa remercie les délégués qui ont assisté à ces conférences. Il signale qu'elles obligent les délégués à s'absenter de leur bureau pendant de longues périodes et que cela peut parfois présenter des difficultés. Il demande s'il serait possible d'organiser ces réunions en conjonction avec la Conférence des représentants officiels du PROE, peut-être le soir. Il mentionne que la CDB remplace désormais la Convention d'Apia et se dit prêt à accepter sa mise en suspens si nécessaire, même si cela lui coûte car elle porte le nom de la capitale de son pays.

160. La représentante des Îles Marshall demande des éclaircissements sur la recommandation qu'il convient d'adopter au sujet des rapports présentés.

161. Le représentant de l'Australie précise qu'il s'agit simplement de prendre acte des recommandations formulées et de formuler des commentaires à leur sujet.

162. Le représentant de la France souligne qu'il soutient pleinement le document de réflexion australien sur l'avenir de la Convention d'Apia.

163. Le président confirme que la Conférence du PROE est uniquement appelée à commenter les conclusions du rapport et qu'elle n'a pas à prendre de décisions sur l'avenir de la Convention d'Apia. Un débat ouvert sera organisé cette semaine pour examiner cette question plus avant dans le contexte de la Conférence du PROE, si les Membres le désirent, ou des Parties à la Convention d'Apia.

164. La Conférence prend acte des rapports de la huitième Conférence conjointe des Parties aux conventions d'Apia et de Nouméa et de la Conférence des plénipotentiaires de la Convention de Nouméa. Elle prend également acte des documents de réflexion préparés au sujet de la Convention d'Apia par le Secrétariat du PROE et l'Australie.

### 7.3 : Rapport de la Conférence des Parties à la Convention de Waigani

165. Le représentant de Nioué, président de la Conférence des Parties à la Convention de Waigani, présente le rapport précité et demande à la Conférence d'en prendre acte.

166. La représentante des Îles Marshall remercie le président de la troisième Conférence des Parties d'avoir permis à sa délégation de participer aux débats à titre d'observateur. Elle précise que son pays suit de près la Convention bien qu'il n'y soit pas partie.

167. Le représentant des Îles Cook présente un résumé d'une discussion tenue avec le groupe polynésien à l'issue de laquelle il a été décidé que le Samoa représenterait la sous-région polynésienne au sein du Comité directeur du Centre régional océanien de formation et de transfert de technologies (PRC) chargé de la mise en œuvre conjointe des conventions de Bâle et de Waigani.

168. Le représentant du Samoa remarque que des dispositifs régionaux semblables au PRC devraient être mis en place pour la Convention de Rotterdam et demande au Secrétariat d'étudier la question.

169. La Conférence prend acte du rapport de la troisième Conférence des Parties à la Convention de Waigani.

### Point 8 de l'ordre du jour : Programme de travail et budget pour 2007

#### 8.1 : Questions relatives au programme Écosystèmes océaniques

170. Le Secrétariat présente un exposé sur les activités proposées dans le cadre du programme Écosystèmes insulaires, en résumant les principales questions abordées dans les documents 8.1.1 à 8.1.5. Il évoque un certain nombre de questions intersectorielles, telles que les évaluations environnementales et le développement durable, qui sont mises en œuvre conjointement avec le programme Avenirs océaniques.

### *8.1.1 (a) : Dernier rapport d'activité du Projet des eaux internationales*

171. Le Secrétariat résume le rapport d'activité du Projet des eaux internationales mené dans le cadre du Programme d'action stratégique pour les eaux internationales des petits États insulaires en développement (PEID). Il s'agit du dernier rapport d'activité de ce projet présenté à la Conférence du PROE avant son achèvement en décembre 2006. Il présente à ce titre les activités menées en 2005 mais également celles entreprises jusqu'en juin 2006.

172. Le représentant de la Nouvelle-Zélande prend acte du rapport d'activité, note avec satisfaction les réalisations du Projet et rappelle que le rôle du PROE est clairement défini dans le programme de travail adopté. Il souscrit aux recommandations et enseignements présentés et préconise une meilleure coordination avec les autres initiatives régionales, notamment en matière de gestion des ressources en eau. Ceci pourrait également s'appliquer aux futurs projets du FEM, afin d'en assurer la bonne coordination.

173. Le représentant des Fidji renouvelle ses félicitations au Projet pour les activités menées dans son pays et mentionne l'intérêt manifesté par les conseils provinciaux à leur égard. Il évoque le besoin de reconnaître le rôle des collectivités et de faciliter l'assistance à ce niveau.

174. Le représentant de Vanuatu remercie le Secrétariat de son exposé structuré, approuve les enseignements et recommandations présentés et espère qu'ils pourront être appliqués à de nouvelles initiatives. Il demande s'il serait possible, en plus des bilans en fin de projet, de réaliser des bilans au bout de deux ou trois ans pour en vérifier la pérennité et mesurer les succès enregistrés.

175. Le Secrétariat souscrit à ces propos et ajoute que les résultats à long terme des projets pilotes refléteront la pérennité du Projet. Celui-ci ne prévoit pas de financement pour un bilan après son achèvement et c'est pourquoi il a été réalisé six mois avant sa fin.

176. Le représentant du Samoa prend note du rapport et approuve ses recommandations. Il ne s'agit pas du seul grand projet mis en œuvre par le PROE. Les bilans de projets semblables devraient tenir compte des évolutions au niveau national/local. Le PROE et les pays changent avec le temps et il est important que les enseignements tirés soient envisagés dans ce contexte.

177. Le Secrétariat convient que la région doit appliquer ces enseignements avec circonspection mais que les pays devraient envisager d'appliquer les enseignements généraux en fonction de leurs besoins.

178. Le représentant des Samoa américaines prend acte du rapport mais s'interroge quant à la pérennisation du Projet et aux instances responsables de la poursuite des activités.

179. Le Secrétariat répond qu'il élabore depuis 12 mois des stratégies de pérennisation des projets pilotes. Le programme régional s'achèvera en décembre 2006 mais les projets pilotes se poursuivront et le Secrétariat examine comment les intégrer à des activités financées au niveau national et comment rechercher d'autres sources de financement. Six pays sur huit ont indiqué que les projets pilotes seront pris en charge par leurs budgets nationaux.

180. La représentante de Kiribati souligne que le Projet des eaux internationales est le premier projet régional ayant eu de nombreuses retombées positives concrètes sur son pays et prie instamment le PROE d'exécuter d'autres projets régionaux faisant avancer les choses au sein de ses États membres. Elle se prononce en faveur d'une deuxième phase du Projet et est encouragée par les consultations menées par le Secrétariat à cet égard. Elle demande des précisions sur l'état d'avancement du guide de planification de la communication.

181. Le Secrétariat répond que la préparation de ce guide n'est pas terminée.

182. Le représentant des Îles Cook remercie le Secrétariat pour l'exposé et les activités menées. Les Îles Cook font partie des pays intégrant les projets pilotes à leur budget national et continueront de solliciter une assistance pour reproduire les activités dans d'autres sites. Il reconnaît le rôle joué par les collectivités dans ces initiatives et estime que le Projet a facilité leur participation.

183. Le représentant de Wallis-et-Futuna demande des précisions sur plusieurs projets exécutés dans la région, tels que le développement de l'agriculture durable en particulier où l'on remarque des chevauchements : quels sont les liens et des activités semblables ont-elles été menées par la CPS et d'autres organismes.

184. Le Secrétariat explique qu'une coordination existe au niveau du CORP mais que chaque organisme a ses propres fonction et mission. Les chevauchements, comme dans le cas de la biodiversité, sont couverts par une programmation et une coordination conjointes.

185. Le représentant de Wallis-et-Futuna soulève la question de l'initiative actuelle visant une meilleure intégration régionale. Les programmes régionaux et territoriaux pourraient être mieux intégrés, surtout lorsque les activités, les objectifs et les bailleurs de fonds sont semblables.

186. Le président demande que le besoin d'améliorer la coordination et la collaboration soit consigné.

187. Le Secrétariat reconnaît que l'intégration et la coordination ont toujours été problématiques, tant pour les pays et les territoires insulaires océaniques que pour les pays développés. Les initiatives du type Plan Pacifique ont pour objet d'améliorer l'efficacité au niveau régional. Il s'agit d'un défi devant être relevé aux niveaux régional et national.

188. Le représentant de Nioué rappelle que le Projet couvre trois domaines d'intervention : gestion des déchets, gestion des pêches côtières et gestion des eaux douces. Les pays n'ont pu sélectionner des activités pilotes que dans ces domaines. Il propose que la Conférence prenne note des expériences réussies et les partage avec les Membres en observant comment elles sont reproduites dans d'autres pays. Il reconnaît que le Secrétariat fait déjà ce travail et qu'il s'agit là du point fort de ce type de projet.

189. Le Secrétariat décrit le processus d'élaboration du Projet ainsi que les trois domaines d'intervention, en précisant que les activités de certains pays ont pu couvrir plusieurs domaines.

190. La représentante de la Nouvelle-Calédonie rappelle à la Conférence que les territoires ne font pas partie du projet mais qu'ils désirent cependant faire partager leur expérience. Elle évoque les activités menées en matière de protection de l'environnement, à savoir :

- a) réflexion sur la gestion intégrée du littoral, qui assurait l'accès du public aux ressources du littoral ;
- b) inscription prévue des récifs coralliens au patrimoine mondial, avec intégration des concepts de « gestion participative » et de « gestion des bassins versants » ;
- c) nouvelle législation minière en adéquation avec le plan de gestion des eaux douces ;
- d) réflexion sur la gestion des déchets solides visant à mettre fin aux décharges sauvages d'ici 2009 et à rechercher des processus de tri et de recyclage ;
- e) gestion des déchets dangereux, notamment envoi de batteries (300 t) en Australie, qui est un partenaire majeur et très apprécié dans ce domaine ;
- f) nouvelle réglementation des pêches mise en place en Province Nord pour mieux gérer les ressources considérées comme source de revenu pour les populations locales ; et
- g) absence à l'heure actuelle de politique pour lutter contre les sacs plastique alors que d'autres pays membres du PROE constituent de bons exemples en la matière.

191. Le représentant de l'Australie mentionne que la section sur les enseignements qui figure dans le rapport du Projet des eaux internationales porte sur des points qui ne cessent d'être signalés et qu'il est important de les consigner pour les conserver dans la mémoire de l'Organisation et les communiquer aux bailleurs. Le rapport est bien rédigé et accrocheur. Il accueille avec satisfaction les commentaires du Secrétariat sur les mesures prises dans le cadre du Plan Pacifique qui vont dans le sens d'une intégration régionale.

192. Le représentant des États fédérés de Micronésie soutient les recommandations du document et déplore que le projet ne puisse se poursuivre. Il espère qu'il sera exécuté dans le cadre de programmes nationaux.

193. Le représentant de Tuvalu souscrit à l'appel de Kiribati concernant la mise en œuvre d'une nouvelle phase du Projet des eaux internationales ou à celle de projets similaires. Tuvalu appuie les enseignements tirés de ce projet et envisage un certain nombre de sources de financement dont le programme de microfinancements du FEM pour renouveler les projets pilotes.

*8.1.1 (b) : Rapport de la réunion multipartite de révision du Projet des eaux internationales*

194. Le Secrétariat présente un rapport sur la réunion multipartite de révision du Projet des eaux internationales qui s'est tenue le samedi 9 septembre 2006.

195. Le représentant des Tonga exprime sa gratitude à *Pacific Environment Consultants Limited* pour le soutien fourni pendant la phase la plus critique du Projet.

196. La Conférence prend acte du rapport sur la réunion multipartite de révision du Projet des eaux internationales.

*8.1.2 : Espèces envahissantes — Situation actuelle*

197. Ce document fait le point sur les efforts menés dans la région pour lutter contre les espèces envahissantes. Le Programme de travail sur la biodiversité insulaire souligne l'urgence d'agir de manière concertée et soutenue pour lutter contre ces espèces, dont l'importance est jugée critique dans ce domaine.

198. Le représentant du Samoa demande des informations sur le cofinancement dans le cadre du programme sur les espèces envahissantes. Il suggère que les crédits de certains pays pourraient être utilisés pour la mise en œuvre dans le cadre du dispositif d'allocation des ressources (DAR).

199. Le Secrétariat indique qu'il a examiné la question du cofinancement dans le cadre de la phase B du mécanisme de préparation des projets (PDF-B) pour voir s'il restait quelque chose dans le volet régional. Il attend des précisions du FEM sur le financement dans le cadre des allocations nationales ou régionales.

200. Le représentant des Tokélaou exprime sa gratitude au Secrétariat pour son exposé ainsi que l'inclusion des territoires au Projet.

201. Le représentant de Vanuatu est encouragé par le fait que le financement est disponible. Ce projet ayant été en gestation pendant trois ans, le Secrétariat ferait bien de consulter les Membres lorsque le Spécialiste des espèces envahissantes sera recruté.

202. La représentante des États-Unis rend hommage au Secrétariat pour son initiative et le remercie d'y avoir inclus les territoires.

203. Le représentant de Guam remercie le Secrétariat d'avoir tenu bon et demande à ce qu'il active la mise en œuvre de l'initiative.

204. Le représentant de la Nouvelle-Zélande félicite le Secrétariat pour ses activités sur la biodiversité insulaire et la conservation, qui relèvent de la mission du PROE. La coordination et l'appropriation du programme par les pays sont deux défis à relever.

205. La représentante de la Nouvelle-Calédonie estime que les espèces envahissantes sont une priorité et se déclare en faveur du PILN. Le territoire a récemment appuyé les efforts menés pour lutter contre les espèces envahissantes et est particulièrement intéressé par la biosécurité et la formation aux fins de renforcement des capacités.

206. Le Secrétariat indique qu'il collabore étroitement avec la CPS mais que la personne chargée des cours de formation n'a pas été recrutée.

207. Le représentant de l'Australie se déclare encouragé par la coordination existant avec les autres organismes, d'autant plus importante qu'il s'agit d'un domaine faisant intervenir de nombreuses parties. Il encourage les interactions avec les autres organisations telles que l'Organisation pour la protection des végétaux dans le Pacifique, le projet de surveillance de la santé des forêts mené par le Centre australien pour la recherche agricole internationale (ACIAR) et la Commission des forêts pour l'Asie et le Pacifique de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Il ajoute que l'Australie se penche actuellement sur la coordination des efforts nationaux visant les espèces envahissantes.

208. Le représentant de la Polynésie française informe la Conférence des activités menées dans ce domaine, notamment sur l'iconia et les fourmis rouges. Les espèces envahissantes représentent un problème courant qui dépasse les frontières. La Polynésie française accueille favorablement l'appel au partage des ressources et des expériences et à la coordination des efforts.

209. Le représentant des Samoa américaines note que tous les pays ont leurs propres problèmes et renouvelle sa demande d'informations auprès des Membres sur les mesures de lutte contre les mainates.

210. La Conférence convient :

- a) de prendre acte des activités menées pour gérer le problème des espèces envahissantes ;
- b) de reconnaître que la coordination régionale et nationale du travail effectué sur les espèces envahissantes doit être renforcée, ces tâches étant souvent menées dans divers secteurs aux niveaux local, régional et national ;
- c) de solliciter l'aide des partenaires de développement pour mener à bien les activités de lutte contre les espèces envahissantes ;
- d) de rendre hommage aux efforts et à l'esprit d'innovation dont font preuve les organisations partenaires et les équipes fondatrices du Réseau pédagogique océanien sur les espèces envahissantes en matière de renforcement des capacités de gestion des espèces envahissantes en Océanie ; et
- e) de prendre acte avec satisfaction de l'éventail de partenariats qui ont été établis en Océanie dans le domaine des espèces envahissantes.

### *8.1.3 : Biodiversité insulaire - Situation régionale*

211. Le Secrétariat informe la Conférence sur l'état d'avancement du Programme de travail sur la biodiversité insulaire mené dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique (CDB) et sur les questions relatives à la 8<sup>e</sup> Conférence des Parties à la CDB, et souligne les progrès réalisés en matière de biodiversité insulaire à l'échelle régionale.

212. Le représentant des Fidji demande comment l'objectif pour 2010 a été défini et quelles étaient les exigences en matière d'établissement de rapports.

213. Le Secrétariat fait savoir que l'objectif fixé reflète ceux établis par la CDB et qu'il n'y a pas d'exigence particulière en matière d'établissement de rapports.

214. Le représentant de la Nouvelle-Zélande félicite les pays qui ont participé au *Micronesia Challenge*, de même que Kiribati et les Fidji pour leurs récentes déclarations sur la biodiversité. Il félicite également le Secrétariat pour les efforts déployés pour mieux coordonner les activités sur la biodiversité et redynamiser la Table ronde pour la conservation de la nature, notamment en vue de son utilisation pour la coordination des activités.

215. La représentante des Îles Marshall demande au Secrétariat d'énumérer les pays participant au *Micronesia Challenge* afin d'éviter toute confusion.

216. Le Secrétariat répond qu'il s'agit des États fédérés de Micronésie, de Guam, des Îles Mariannes du Nord, des Îles Marshall et des Palaos.

217. Le représentant de Tuvalu remercie le Secrétariat pour l'assistance qu'il lui a apportée dans le cadre de la CDB et le félicite pour le travail mené en vue de l'approbation du Programme de travail sur la biodiversité insulaire lors de la huitième Conférence des Parties. Il souligne également l'aide fournie par la Nouvelle-Zélande et la France afin de permettre aux pays de participer et félicite enfin les membres du *Micronesia Challenge*, les Fidji et Kiribati pour leurs déclarations respectives.

218. Le représentant des États-Unis d'Amérique déclare que son pays est heureux d'appuyer la participation des membres du *Micronesia Challenge* à Curitiba et fait part de son appui pour ce projet. Bien que n'étant pas partie à la CDB, les États-Unis ont participé activement aux négociations relatives au Programme de travail sur la biodiversité insulaire car de nombreuses organisations américaines jouent un rôle actif dans l'étude des questions liées aux milieux terrestres, marins et aquatiques. Il se félicite de la participation du PROE au Forum d'information sur la biodiversité dans le Pacifique (PBIF) et à PACINET (la Conférence de 2006 du chapitre océanien de l'Association Internet, PacISOC) et encourage sa participation au nouveau Système d'information biogéographique sur les océans (OBIS), une base globale de données géoréférencées sur les espèces marines offerte sur le Web.

219. Le représentant de la Polynésie française informe la Conférence que son Gouvernement a rédigé une stratégie de conservation de la biodiversité. Les exigences légales en vue de son exécution et devant permettre un bilan tous les cinq ans sont en cours de mise en place.

220. Le représentant de l'Australie félicite les délégations des pays océaniques à la 8<sup>e</sup> Conférence des Parties à la CDB pour ce qu'ils ont réalisé et remercie la Nouvelle-Zélande et la France d'avoir fourni l'assistance ayant permis leur participation. Il souligne la nécessité de faire en sorte que l'exécution soit effective et de définir des priorités et de planifier celle-ci.

221. Le représentant de Wallis-et-Futuna s'enquiert de l'état de l'inventaire de la biodiversité dans la région. Ayant lu le rapport de la Nouvelle-Calédonie il demande si d'autres Membres disposent de rapports similaires.

222. Le Secrétariat déclare que la base de connaissances dans l'ensemble de la région est d'importance variable. Dans les territoires français, de nombreux travaux ont été effectués par les universités et les établissements de recherche, cependant que le nombre de ces travaux est moindre dans les autres États. Il est nécessaire de construire une base de données régionale devant servir à surveiller l'état de la biodiversité et des autres ressources.

223. La représentante de la Nouvelle-Calédonie convient avec le Secrétariat de la nécessité d'une base de données régionale sur la biodiversité. Selon elle, « mieux connaître » permet de « mieux protéger ». En Nouvelle-Calédonie, de nombreux travaux sont effectués par des universités et des instituts de recherche, cependant des recherches et des inventaires sont encore nécessaires pour améliorer les connaissances en matière de biodiversité marine, en particulier sur les sites à inscrire au patrimoine mondial (UNESCO).

224. Le représentant des États fédérés de Micronésie remercie le Secrétariat pour son travail dans le domaine de la biodiversité insulaire. Il remercie également *The Nature Conservancy* et *Conservation International* et prie les pays donateurs de trouver une assistance au *Micronesia Challenge*.

225. Le représentant des Fidji demande si le PROE peut fournir une assistance en vue du développement de la base de données.

226. Le Secrétariat répond qu'il aimerait mettre sur pied la base de données mais qu'il a besoin d'une coopération entre les organisations du CORP et les Membres dépositaires des données.

227. Le représentant du Vanuatu remercie ceux qui ont impulsé le Programme de travail sur la biodiversité insulaire. Il fait sienne la déclaration de l'Australie selon laquelle la région se doit maintenant de produire des résultats. Vanuatu éprouve des difficultés à mesurer les progrès accomplis en raison du manque de données et se dit reconnaissant au Gouvernement français de son initiative consistant à mener une recherche au Vanuatu dans le cadre de l'initiative Santo 2006. Il informe la Conférence des initiatives consistant à mettre en place le Conseil national de la recherche scientifique et le Centre des technologies de l'information.

228. Le représentant de la Polynésie française fait observer qu'avant de protéger, il est souvent nécessaire d'étudier ce que nous voulons protéger. Mais cela n'est pas toujours indispensable, notamment s'il y a urgence d'intervenir. Il évoque les mesures mises en place par son gouvernement concernant la protection des requins qui étaient victimes du commerce de leurs ailerons. En 2006, le gouvernement a donc décidé de les protéger malgré l'absence de données scientifiques précises sur ce point en évoquant le principe de précaution et en laissant aux pratiquants de ce type de pêche la charge de démontrer son innocuité sur l'espèce.

229. Le représentant de la France informe la Conférence qu'un volet de la stratégie nationale française sur la biodiversité est consacré spécifiquement aux territoires français du Pacifique. Ainsi, les trois territoires ont proposé chacun un plan d'action local en faveur de la biodiversité, qui identifie les actions prioritaires à programmer pour la période 2006-2010. Le lancement effectif de l'initiative CRISP et la poursuite du financement de l'IFRECOR relèvent également de cet objectif de préservation de la biodiversité insulaire. En réponse à l'intervention du représentant du Vanuatu, la France assure le Vanuatu de la disponibilité des experts français pour le projet SANTO 2006.

230. La Conférence convient :

- a) de saluer les pays du *Micronesia Challenge* (États fédérés de Micronésie, Guam, Îles Mariannes du Nord, Îles Marshall et Palaos) ainsi que Kiribati et les Fidji pour leur leadership dans le dossier de la conservation de la biodiversité ;
- b) d'appuyer la création de partenariats afin d'obtenir les ressources et le soutien nécessaires à la mise en œuvre du Programme de travail du PROE et d'autres activités liées à la conservation de la biodiversité ;
- c) de prendre note que la Conférence du Pacifique insulaire sur la conservation de la nature et les aires protégées de 2007 qui aura lieu en Papouasie-Nouvelle-Guinée ;
- d) de reconnaître que la création de partenariats avec le Conseil œcuménique des églises, la Table ronde pour la conservation de la nature, le bureau régional de l'UICN en Océanie, le Forum d'information sur la biodiversité dans le Pacifique, PACINET et d'autres organisations constitue un moyen clé de faire face aux nombreux problèmes liés aux capacités régionales ;  
et
- e) de prendre note que la prochaine réunion du Conseil du FEM, qui aura lieu en novembre 2006, revêt une importance particulière, car elle permettra de donner suite aux décisions prises dans le cadre de la 8<sup>e</sup> Conférence des Parties à la CDB et de faire en sorte que les questions qui préoccupent les PEID du Pacifique – et qui sont abordées dans le présent document – fassent l'objet d'actions concrètes.

*8.1.4 : Priorités stratégiques de la conservation de la biodiversité – Cadre régional pour les zones marines protégées*

231. Le Secrétariat informe la Conférence de l'élaboration d'un cadre régional destiné à épauler la création et la gestion de zones marine protégées (ZMP). Ces zones comprendront des secteurs préservés et gérés par les collectivités devant servir à protéger la biodiversité marine des littoraux et des océans et à pérenniser leur gestion dans le cadre d'une démarche générale privilégiant le maintien des écosystèmes. Un projet de déclaration sur le chalutage de fond est présenté pour examen.

232. Le représentant de la France appuie la déclaration. Elle souhaite cependant formuler la réserve suivante : la recommandation no. 2 du projet de déclaration qui prévoit la possibilité d'une convention particulière concernant les méthodes de pêche destructrices ne paraît pas pertinente dans ce cadre car la réglementation ou l'interdiction des techniques de pêche relèvent typiquement de la compétence des organisations régionales de pêche.

233. La représentante des États-Unis d'Amérique remercie le Secrétariat de saisir la Conférence de ce problème et attire l'attention sur l'engagement manifesté par son pays à cet égard dans les débats internationaux, notamment à l'Assemblée générale de l'ONU. Elle craint toutefois que ce document n'anticipe sur l'issue des délibérations de l'Assemblée générale de l'ONU en novembre. Les États-Unis d'Amérique apprécient l'aspect environnemental de cette question et appuient l'engagement du PROE. Sa prise de position ne lui semble cependant pas opportune et elle se dit prête à œuvrer avec ses collègues à trouver la bonne formulation.

234. Le représentant de la Nouvelle-Zélande appuie pleinement l'élaboration d'un cadre régional de protection de la biodiversité marine. Il encourage la collaboration avec l'Agence des pêches du Forum (FFA) et la CPS et se déclare favorable à ce que le projet de déclaration amendé soit transmis à la conférence du Forum pour examen avant la fin de l'année.

235. Le représentant de l'Australie s'associe aux remarques de la Nouvelle-Zélande.

236. Le représentant de la Nouvelle-Calédonie informe les pays et territoires de l'existence du programme ZONÉCO d'inventaire des ressources vivantes et minérales de la zone économique exclusive (ZEE). Un des résultats a consisté en une meilleure connaissance de la biodiversité marine. En conséquence, un arrêté du gouvernement a été voté interdisant les chalutages et dragages profonds sur les monts sous-marins situés au sud de la Nouvelle-Calédonie afin d'en préserver le biotope.

237. Le Secrétariat précise que la déclaration FFA/CPS et le cadre des ZMP sont deux dossiers distincts. Le cadre ZMP porte sur la réalisation des priorités nationales en matière de biodiversité marine.

238. Le représentant de Vanuatu appuie le cadre régional qui selon lui doit permettre aux pays de travailler ensemble. Il appuie également le projet de déclaration FFA/CPS.

239. Le président signale l'absence de consensus sur le projet de déclaration FFA/CPS et suspend les délibérations sur cette question. Il encourage les pays qui ont émis des réserves à œuvrer à une décision consensuelle, en se conformant ainsi à la manière de procéder du PROE.

240. Le Secrétariat précise que le document a pour objet de solliciter une réflexion et un soutien de la Conférence en vue de l'élaboration d'un cadre régional pour les ZMP. La déclaration jointe a été adoptée par les ministres du Comité des pêches du Forum (FFC) en réponse à une directive des dirigeants du Forum à la CPS et à la FFA pour avis sur la question du chalutage par le fond. C'est parce que cette déclaration porte sur la biodiversité que le PROE a été invité à en observer l'élaboration. Cette question est présentée aux Membres à titre d'information au vu de notre intérêt pour la biodiversité. Le Secrétariat suggère d'aborder dans un premier temps la question des ZMP puis celle de la déclaration.

241. La Conférence du PROE convient :

- a) de prendre acte de l'intérêt grandissant manifesté à l'échelle régionale et internationale pour la conservation de la diversité marine et des progrès réalisés dans ce domaine ;
- b) d'inviter la FFA et la CPS à collaborer à un projet régional de mise en place et de gestion des ZMP afin de renforcer la conservation de la biodiversité marine des zones côtières et océaniques ; et
- c) d'approuver la proposition du Secrétariat consistant à organiser en 2007 un atelier régional en collaboration avec les organisations pertinentes du CORP et les partenaires internationaux afin d'établir la portée et la teneur d'un éventuel programme de travail et de sa stratégie de financement en vue d'élaborer un cadre régional propice à la création de ZMP, et de présenter les résultats de ces démarches à la 18<sup>e</sup> Conférence du PROE.

242. La déclaration est examinée séparément et le représentant de l'Australie propose le texte suivant :

« La Conférence du PROE :

- a) « Partage les préoccupations exprimées par la réunion du Forum des îles du Pacifique sur la protection de la biodiversité en haute mer vis-à-vis des impacts du chalutage par le fond ;
- b) « Rend hommage au travail effectué par la CPS et la FFA pour élaborer le projet de déclaration approuvé par la 61<sup>e</sup> Conférence ministérielle dudit comité, en vue de sa soumission aux dirigeants du Forum ;
- c) « Convient que cette déclaration soit transmise à la Conférence des ministres de l'Environnement et aux dirigeants du Forum pour examen. »

243. La Conférence convient d'adopter le texte proposé par l'Australie.

*8.1.5 : Dispositifs régionaux pour la conservation des espèces marines d'intérêt particulier et révision du cadre régional du Programme sur les espèces marines 2003-2007*

244. Le Secrétariat fait le point sur l'élaboration de dispositifs régionaux pour la conservation des cétacés, des tortues marines et des dugongs sous les auspices de la Convention sur les espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS) dans la région océanique. Ce document sollicite en outre le soutien de la Conférence à la révision du cadre régional du Programme sur les espèces marines 2003 – 2007.

245. Le représentant de la France, se référant à la position de ses services juridiques, demande que le titre du texte, à savoir « mémorandum d'accord », soit remplacé par « mémorandum d'entente ».

246. Le président rappelle que ce texte a été préparé par le Secrétariat de la Convention et demande au représentant de la CMS de fournir des éclaircissements sur la traduction.

247. Le Secrétariat de la CMS indique que le mémorandum d'entente sera ouvert à signature le vendredi 15 septembre et que 10 pays ont fait part de leur intention de le signer. Il explique que le document ne peut être modifié.

248. Le représentant de l'Australie encourage le secrétariat de la CMS à proposer une issue satisfaisante pour la France et ses territoires.

249. Le représentant de la Nouvelle-Zélande s'associe aux propos de l'Australie accordant une grande importance à la conservation des cétacés. Il remercie le Samoa et le Secrétariat d'avoir joué un rôle moteur dans l'élaboration du mémorandum d'entente. Il évoque d'autres accords de la CMS ratifiés par la Nouvelle-Zélande et estime qu'il sera très utile à la région Pacifique. Il rappelle en outre que les Membres se sont engagés à réviser les plans d'action sur les espèces marines, qui devraient jouer le rôle de programme de travail dans le cadre du mémorandum d'accord proposé.

250. Le représentant du Samoa remercie le Secrétariat du travail mené sur les espèces marines dans le cadre de ce programme. Il rend hommage au travail réalisé par le Secrétariat sur le mémorandum d'entente et prie instamment les Membres de le signer.

251. Le Secrétariat précise que la région ne compte que quatre Parties à la CMS mais que les autres pays peuvent également signer cet instrument.

252. Le représentant de Vanuatu signale que les mammifères marins et les tortues de mer sont définis en tant que priorités dans les lois de son pays. Il estime que, s'agissant d'espèces migratrices, leur conservation et protection doivent faire l'objet d'une approche régionale.

253. La représentante des États-Unis n'est pas en mesure de signer le mémorandum pour des raisons juridiques mais indique que son pays appuie les efforts déployés par le Secrétariat et le PROE pour conserver l'environnement marin. Les États-Unis continueront de travailler avec le PROE et participe déjà à l'élaboration du prochain Plan d'action du PROE sur les baleines et les dauphins.

254. Le président mentionne que le secrétariat de la CMS et la France sont parvenus à un accord sur l'intitulé du mémorandum en français.

255. La Conférence convient :

- a) d'encourager les pays insulaires océaniques participants à signer le mémorandum d'entente pour la conservation des cétacés et de leurs habitats dans la région des îles du Pacifique élaboré sous les auspices de la CMS ;
- b) de prendre acte des progrès enregistrés au titre du mémorandum d'entente pour la conservation des tortues marines dans la région des îles du Pacifique sous les auspices de la CMS ;
- c) d'exhorter les Membres qui sont parties à la CMS ainsi que leurs partenaires à appuyer l'élaboration et le parachèvement, en temps opportun, du mémorandum d'entente pour la conservation des tortues marines ;
- d) d'encourager les États et territoires de l'aire de répartition des dugongs à participer activement à l'élaboration du mémorandum d'entente pour la conservation et la gestion des dugongs dans la région de l'Asie du Sud-Est, sous les auspices de la CMS ;
- e) d'approuver le processus de révision du cadre régional du Programme sur les espèces marines 2003-2007 et envisager l'inclusion dans ce cadre d'autres espèces marines d'intérêt particulier pour la région ;
- f) de demander au Secrétariat de soumettre le cadre régional révisé du Programme sur les espèces marines à l'approbation de la Conférence du PROE de 2007 ; et
- g) d'encourager les Membres qui ne sont pas parties à la CMS à songer à le devenir, compte tenu de la pertinence de cette convention pour la région.

## 8.2 : Questions relatives au programme Avenirs océaniques

256. Le Secrétariat présente les activités menées dans le cadre du programme Avenirs océaniques. Celui-ci est doté de 12 agents qui travaillent essentiellement sur les changements climatiques, la pollution et les déchets et fournissent également des conseils juridiques. L'adaptation, reconnue comme un domaine prioritaire, fait l'objet de nouvelles initiatives en cours d'élaboration, de même que l'atténuation.

257. Le représentant de l'Australie remercie le Secrétariat au sujet des présentations sur ses deux programmes, et notamment de l'accent placé sur le haut niveau auquel ils sont mis en œuvre. La présentation générale et l'exposé des liens entre les programmes témoignent de la ferme orientation vers une approche-programme et de l'amélioration des services fournis aux Membres, et aident ceux-ci à mieux comprendre ce qui se passe. Il note avec préoccupation les faibles ressources affectées au suivi et à l'évaluation dans le cadre du programme de travail et du budget.

*8.2.1 : Stratégie régionale relative à l'introduction d'organismes marins nuisibles par les navires dans les pays insulaires du Pacifique*

258. Le Secrétariat présente une vue d'ensemble du projet de « Stratégie régionale relative à l'introduction d'organismes marins nuisibles par les navires dans les pays insulaires du Pacifique (SRIMP-Pac) » et sollicite son adoption par la Conférence. Le Secrétariat profite de la présentation de ce document pour remercier l'Organisation maritime internationale (OMI) de l'aide financière et technique qu'elle a fournie pour la réalisation d'une activité qui se poursuit depuis deux ans.

259. La représentante de la Nouvelle-Calédonie appuie entièrement les deux recommandations et annonce qu'un document sur la biosécurité sera soumis à l'étude du Congrès de la Nouvelle-Calédonie. Elle ajoute que ce document a fait l'objet d'un processus exhaustif de consultations avec les intervenants et qu'il couvrira l'ensemble des marchandises importées en Nouvelle-Calédonie. À compter d'août 2006, tous les navires commerciaux qui arrivent en Nouvelle-Calédonie devront faire la vidange de leurs eaux de ballast à six milles de la côte, à quelques exceptions près. Cette règle a été entérinée par le Haut-commissariat et approuvée par les autorités du territoire et des trois provinces.

260. Le représentant de l'Australie félicite le Secrétariat pour les efforts qu'il a consacrés à ce projet de stratégie et précise qu'elle s'inspire de la démarche adoptée par l'Australie pour la gestion des organismes marins nuisibles. Il ajoute que le plan de travail englobe l'ensemble des éléments que les autorités australiennes jugent nécessaires aux fins de la mise en œuvre d'une stratégie fructueuse. Il indique que l'Australie a également produit un manuel traitant du contrôle des organismes nuisibles ainsi qu'un ensemble de lignes directrices et de communications traitant de la question. L'Australie se fera un plaisir de transmettre ces informations aux intéressés car elle a une vaste expérience dans ce domaine.

261. Le représentant de l'Australie déclare toutefois que son gouvernement n'est pas disposé à appuyer l'application du principe de précaution telle que préconisée dans le projet de stratégie. Il suggère de modifier le texte de la page 25 dans les termes suivants en vue de son harmonisation avec les accords mondiaux :

« Principe de précaution :

« Comme l'indique le principe 15 de Rio et comme il a été convenu au Sommet mondial du développement durable (SMDD), les mesures de précaution doivent être appliquées par les États selon leurs capacités. En cas de risque de dommages graves ou irréversibles, l'absence de certitude scientifique absolue ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures rentables visant à prévenir la dégradation de l'environnement par les organismes marins nuisibles. »

261a. Concernant l'identification de l'AusAID comme source éventuelle de financement de projets, l'Australie est passée à une démarche de financement visant les programmes des organisations régionales.

262. La Conférence appuie la modification proposée par l'Australie.

263. Le représentant de l'OMI indique que son organisation participe depuis plusieurs années à des activités de coopération technique avec le Secrétariat et qu'elle continuera à le faire à l'avenir. L'OMI est fière de collaborer avec le PROE à l'élaboration de cette stratégie et considère que l'Océanie est une des priorités de son programme mondial sur la gestion des eaux de ballast (GloBallast). Elle compte apporter son aide à deux activités prévues dans le cadre de la stratégie : i) l'élaboration d'un cours régional de formation type (formation et renforcement des capacités) ; et ii) les études réalisées dans les ports (enquête et surveillance). Les informations issues du programme GloBallast seront diffusées aux pays membres du PROE et au Secrétariat par le biais de publications et du site Web.

264. Le représentant de Vanuatu accueille favorablement cette initiative. Il juge qu'elle tombe à point puisque les espèces nuisibles et envahissantes constituent aujourd'hui une véritable menace pour les pays insulaires océaniques. Il demande des précisions sur l'ampleur des consultations qui ont été menées sur la question à l'échelle nationale.

265. Le Secrétariat précise que les consultations ont été menées pendant deux ans par le biais de forums régionaux tels que le programme de contrôle zoo- et phytosanitaire et le programme régional maritime (PRM) de la CPS, et que les principales agences œuvrant dans ce domaine ont été consultées. La stratégie a été approuvée par l'Association des ports du Pacifique et par l'Association maritime du Pacifique avant d'être présentée à la Conférence du PROE.

266. La Conférence convient :

- a) d'approuver le projet de Stratégie régionale relative à l'introduction d'organismes marins nuisibles par les navires dans les pays insulaires du Pacifique (SRIMP-Pac), après avoir modifié le texte du paragraphe 25 concernant le principe de précaution ; et
- b) de s'engager et d'engager l'ensemble des Membres à appuyer pleinement cette Stratégie et à participer à sa mise en œuvre.

*8.2.2 : Projet de renforcement des capacités en vue de l'élaboration de mesures d'adaptation dans les pays insulaires du Pacifique*

267. Le Secrétariat informe la Conférence du PROE de la conclusion du projet CBDAMPIC et des programmes de suivi en place. Il explique que ce projet a permis à quatre pays de piloter des projets d'adaptation. Le Secrétariat remercie les pays qui ont participé au projet et en décrit un nouveau : le Projet océanien d'adaptation aux changements climatiques (PACC). La phase PDF-B de ce projet a été approuvée et les consultations sont en cours avec 11 pays insulaires océaniques. Le projet consacrera 11,2 millions de dollars É.-U. aux activités d'adaptation dans la région.

268. Le représentant des Îles Cook remercie le Secrétariat pour l'aide qu'il a fournie à son pays dans le cadre de ce projet et qui a été fort appréciée. Les Îles Cook l'ont utilisé en guise de modèle pour les projets réalisés dans les îles périphériques. Le représentant dit souhaiter que le Secrétariat continue à appuyer les activités conduites par les pays dans le cadre de ce projet.

269. Le représentant du Samoa remercie le Secrétariat pour cet excellent projet qui contribue selon lui très efficacement à l'adaptation des collectivités, tant dans le secteur de l'eau que dans celui des milieux côtiers. Ce projet a remporté un succès tel que son département songe maintenant à lancer des travaux d'ingénierie. Le représentant souhaite que le Projet océanien d'adaptation aux changements climatiques (PACC) s'inspire du modèle CBDAMPIC.

270. La représentante des Îles Marshall déclare que même si son pays ne participe pas à ce projet, il en apprécie fortement l'approche communautaire.

271. Le représentant de Vanuatu remercie le Secrétariat de son aide et dit sa reconnaissance au gouvernement canadien ; il indique que son pays a largement bénéficié de ce projet qui a permis, en particulier, de relocaliser une collectivité menacée. Il remercie également l'agent du PROE qui a participé à la réalisation du projet. Il profite de l'occasion pour soulever deux points particuliers. Premièrement, malgré l'importance que revêt le volet « adaptation » dans la région, il conviendrait également de porter attention au processus de planification, et notamment à l'établissement de cartes des zones vulnérables. Deuxièmement, il serait utile de se pencher sur l'adaptation aux changements climatiques, et notamment d'étudier les diverses options de financement durable envisageables pour aider les pays à mieux faire face aux problèmes d'adaptation.

272. Le représentant des Tokélaou se déclare intéressé par le PACC étant donné la vulnérabilité de son pays aux effets des changements climatiques. Il souhaite savoir si son pays pourrait bénéficier de ce projet.

273. Le Secrétariat explique que les financements du projet PACC sont transmis par l'intermédiaire du FEM et que les territoires n'y ont pas accès. Il s'emploiera toutefois à chercher des sources de financement pour permettre aux territoires de participer à ce type de projet.

274. Le représentant des Samoa américaines s'intéresse aux travaux portant sur la salinité de l'eau réalisés aux Îles Cook. Il demande également si des méthodes scientifiques ont été envisagées en guise de solution de rechange à la distribution de citernes d'eau.

275. Le Secrétariat explique que les Îles Cook font face à d'importants problèmes de salinité des eaux souterraines, et que le projet en cours dans ce pays a pour but d'élaborer des moyens qui permettront aux collectivités de recueillir et de conserver l'eau potable, notamment les eaux de pluie, dans des bassins installés sur les toits.

276. Le représentant des Fidji remercie le Secrétariat et souhaite que les enseignements tirés du projet soient mis en pratique en demandant de continuer à étudier diverses options. Il indique par ailleurs que les îles périphériques des Fidji sont de plus en plus visitées par les touristes et qu'il convient de se pencher sur les incidences du tourisme sur les ressources en eau.

277. Le représentant de Wallis-et-Futuna félicite les pays qui participent à ces activités. Il rappelle que les effets des changements climatiques obligent aujourd'hui les pays à se pencher sur le problème de l'eau. Il demande s'il existe des rapports qui lui permettraient de mieux connaître les activités conduites dans ces îles océaniques.

278. Le Secrétariat répond qu'un certain nombre de publications issues du projet sont en voie de préparation et qu'elles seront envoyées à Wallis-et-Futuna.

279. Le représentant de la Nouvelle-Zélande félicite le Secrétariat et les Membres des résultats obtenus dans le cadre de ce projet qui est l'un des points saillants du Rapport annuel de 2005. Il estime que l'élaboration d'un plan d'action et d'un processus de table ronde pour l'adaptation est un signe positif. Il encourage le Secrétariat à poursuivre ses actions en faveur de ce mécanisme de coordination qui facilitera l'accès aux ressources et à l'aide, compte tenu de la vaste gamme de possibilités offertes.

280. Le représentant de l'Australie s'associe à ces propos.

281. La représentante de Kiribati déclare que le CBDAMPIC est en phase d'exécution concrète avec l'apport de citernes d'eaux et une protection du littoral, en comparaison des deux projets nationaux d'adaptation réalisés dans son pays qui n'ont produit que des plans. S'agissant du financement, Kiribati a opté pour l'utilisation des ressources locales pour la réalisation des activités de base et continuera à faire de même à l'avenir. Il serait faux d'en déduire que le pays utilise ses maigres ressources uniquement pour des projets d'adaptation. Elle croit fermement que les coûts devraient être supportés par les pollueurs, notamment par les Parties à la CCNUCC énumérées à l'Annexe 1. Elle signale que les pays participants au CBDAMPIC n'étaient pas tenus de mobiliser leurs ressources propres dans les mesures d'adaptation. Elle soutient le projet régional PACC.

282. Le représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée considère que l'adaptation est une question cruciale dans le Pacifique. Il souscrit au point de vue exprimé par le représentant de Vanuatu au sujet du rôle important que jouent les cadres nationaux pour assurer la viabilité des activités mises en œuvre. Il ajoute que la clé du changement réside aux niveaux politique et communautaire. Il estime que le Secrétariat devrait se pencher sur le problème de la sensibilisation, jugeant qu'il s'agit d'un aspect important de toute activité, notamment en ce qui a trait aux cadres nationaux.

283. La représentante de la Nouvelle-Calédonie déclare que la Province des Îles Loyauté est la plus sensible des trois provinces au problème de la ressource en eau. Si Maré et Lifou sont alimentées par des nappes phréatiques, l'île d'Ouvéa possède depuis 10 ans sa propre usine de désalinisation. Sur l'île d'Ouvéa, le coprah est utilisé comme biocarburant.

284. La Conférence prend acte de l'achèvement du CBDAMPIC et des progrès du PACC qui aborde l'adaptation aux changements climatiques dans la région.

### *8.2.3 : Projet océanien sur l'énergie renouvelable*

285. Le Secrétariat informe la Conférence de la clôture du Projet océanien sur l'énergie renouvelable (PIREP) et de la situation de son projet de remplacement : le PIGGAREP et d'autres initiatives et plans parallèles liés au PIREP.

286. Le représentant des Tonga remercie le Secrétariat de l'assistance dispensée à son pays dans le cadre du projet qui doit bientôt s'achever et appuie les recommandations du document.

287. Le représentant de Nioué prend acte de l'annonce récente de l'approbation du PIGGAREP et sollicite les conseils du Secrétariat sur l'allocation de ressources proposée aux différents pays.

288. Le Secrétariat fait savoir que 11 pays seront associés au nouveau projet.

289. Le représentant des Fidji soulève la question du mécanisme à mettre en place pour assurer la coordination des financements afférents aux questions d'énergie que mettront à disposition les bailleurs de fonds.

290. Le Secrétariat indique que le Groupe de travail sur l'énergie fonctionne et qu'il s'emploie à coordonner les questions d'énergie dans le Pacifique.

291. Le représentant de Tuvalu appuie cette recommandation et remercie le Secrétariat de faire avancer la proposition concernant le PIGGAREP. Il est heureux de voir que le projet vise une mise en œuvre concrète sur le terrain.

292. Le représentant des Îles Marshall remercie le Secrétariat de ses efforts de coordination du projet PIREP qui a donné lieu à l'élaboration de la première proposition de projet sur les énergies renouvelables soumise au FEM. Son pays encourage le Secrétariat et la Commission océanienne de recherches géoscientifiques appliquées (SOPAC) à poursuivre leur coopération sur ce type de projet.

293. La représentante de la Nouvelle-Calédonie souligne l'importance de ce projet pour la région au regard des changements climatiques et de l'augmentation du prix des combustibles fossiles. La Nouvelle-Calédonie a mis en place une politique énergétique qui comporte des incitations fiscales à l'adoption des énergies renouvelables et a mis en place plusieurs fermes éoliennes anti-cycloniques dont une en Provence Nord qui produit 12 mégawatts. Elle cite le grand projet « TEP vertes » de l'Union européenne dans les territoires français, lequel comporte trois phases : i) la mise en commun de savoir-faire ; ii) la mise en œuvre d'équipements dans les trois collectivités françaises du Pacifique ; et iii) le partage des résultats avec les autres pays et territoires de la région. Elle réitère la nécessité de mieux intégrer l'expertise et les activités des territoires français dans la région.

294. Le représentant de Vanuatu prend acte de l'achèvement concluant du PIREP et se félicite de l'annonce du projet PIGGAREP. Il soulève trois questions : i) les politiques nationales nécessaires pour guider les programmes énergétiques ; ii) l'importance d'achever les projets en cours et d'en tirer les enseignements avant de passer à d'autres projets, pour veiller à ce que les faibles ressources soient exploitées de manière avisée ; et iii) le volume d'informations devant être partagées par les pays. Il incite à une collaboration avec les autres organisations du CORP destinée à fournir une assistance aux pays Membres dans ces domaines.

295. Le représentant de l'Australie rejoint le Vanuatu en mentionnant la nécessité de consolider les acquis avant de passer à autre chose. Il mentionne la participation de l'Australie aux activités visant les énergies renouvelables dans le Pacifique, notamment à un atelier, en mai dernier, auquel ont assisté des organisations du CORP, le Secrétariat et d'autres parties de la région. Il considère qu'il s'agit d'un bon mécanisme pour l'identification des priorités d'assistance dans la région. Il prie le Secrétariat d'informer l'Australie des priorités identifiées.

296. Le représentant de Wallis-et-Futuna rend hommage à la Nouvelle-Calédonie pour son excellent travail d'élaboration et d'obtention de financements de l'UE pour le projet « TEP vertes » ; il s'agit pour lui d'un exemple à suivre.

297. La Conférence convient de prendre acte de la clôture du PIREP et de l'avancement du PIGGAREP et d'autres initiatives et plans parallèles liés au PIREP.

*8.2.4 : Stratégie régionale océanienne de mise en œuvre du Protocole de Montréal*

298. Le Secrétariat produit un résumé de la phase finale de la Stratégie régionale destinée à l'élimination des SAO et attire l'attention sur les activités qui restent à mener à terme pour atteindre les objectifs inscrits dans la stratégie. Il décrit également les activités futures envisageables en matière de lutte contre les SAO, notamment l'élimination progressive des chlorofluocarbones (CFC).

299. Le représentant du Samoa remercie le Secrétariat de l'assistance offerte aux pays pour les aider à se conformer au Protocole de Montréal. Le Samoa ne fait pas partie de ce projet mais a mis en place une législation et a récemment interdit l'importation des CFC.

300. Le représentant des Fidji fait observer que, comme le Samoa, son pays œuvre avec le PNUE aux activités de mise en conformité (législation, formation et création d'une installation centralisée de stockage des SAO confisquées et de leurs contenants).

301. Le représentant de Nioué remercie le Secrétariat de son assistance et indique que la législation pertinente est presque prête.

302. Le représentant de la Nouvelle-Calédonie reconnaît que le protocole n'a toujours pas été mis en œuvre sur son territoire. Un projet de délibération est en cours d'étude par les services du gouvernement. Cette question sera traitée à l'issue de la Conférence, car il existe un souhait de progresser vers la conformité en harmonie avec la Région. La Nouvelle-Calédonie a pris part à la 3<sup>e</sup> conférence régionale thématique du Protocole de Montréal qui s'est tenue aux Fidji en janvier 2006.

303. Le représentant de Tuvalu sollicite l'assistance technique du Secrétariat en vue de faire avancer l'élaboration de ses lois et de son système d'autorisations.

304. Le représentant de Vanuatu mentionne que son pays a éliminé les CFC et, à l'instar de Tuvalu, sollicite l'assistance du Secrétariat en vue de faire avancer l'élaboration de ses lois et de son système d'autorisations.

305. La représentante des États-Unis d'Amérique demande des précisions sur le paragraphe 10 du document de travail relatif à la nature du réseau régional.

306. Le Secrétariat répond qu'il s'agit d'un réseau humain et la proposition consiste à prévoir une réunion annuelle de ce réseau.

307. Le représentant d'Australie appuie la nécessité d'un réseau devant servir à la mise en œuvre du Protocole et fait savoir que le Secrétariat et le ministère australien de l'Environnement et du Patrimoine doivent débattre pour décider des modalités optimales pour parvenir au respect du Protocole. Il fait observer que la baisse des SAO est liée aux changements climatiques. Un réseau revêt une importance particulière pour assurer une coordination des financements octroyés par les bailleurs de fonds pour aider à la mise en conformité. Il souhaite que soit dispensée une mise à jour sur la proposition révisée devant être soumise au Fonds multilatéral avant la mi-septembre.

308. Le Secrétariat fait savoir qu'il a rencontré des représentants du ministère australien de l'Environnement et du Patrimoine et du PNUE de Bangkok la semaine dernière et qu'il a rédigé des notes devant être présentées à la réunion du Comité exécutif qui statue sur les financements. Le Secrétariat indique que l'établissement de rapports complets est nécessaire pour augmenter les chances de mise à disposition de financements complémentaires. Le Secrétariat fait savoir qu'un appui technique aux pays est disponible.

309. Le représentant de Kiribati fait savoir que Kiribati fait tout son possible pour progresser vers la conformité au niveau national mais qu'il n'est pas toujours facile d'obtenir l'adhésion des décideurs qui ont d'autres responsabilités concurrentes et doivent affronter d'autres défis. Cependant Kiribati met en place des mesures temporaires de restriction des SAO dans le cadre de sa législation douanière et améliorera son degré de conformité au Protocole de Montréal une fois que le projet de loi d'amendement sur l'environnement aura été adopté avant la fin de l'année.

310. La représentante des États Fédérés de Micronésie admet que son pays était en non-conformité depuis trois ans, mais précise qu'avec l'assistance du Secrétariat son pays a recouvré la conformité. Sa législation nationale est désormais prête à être promulguée. Les États fédérés de Micronésie n'en sollicitent pas moins l'assistance technique du Secrétariat en vue de la mise en place d'un système d'autorisations. Elle remercie la Nouvelle-Zélande d'apporter son appui à l'élaboration d'une stratégie et d'une législation nationales.

311. La représentante du PNUE est invitée à s'exprimer. Bien que n'étant pas personnellement impliquée dans ce projet, elle signale que des réseaux régionaux similaires dans les Caraïbes et en Amérique du Sud ont réussi à fournir une assistance aux pays dans leur mise en conformité. Elle fait observer que ce n'est pas seulement une question de conformité mais bien de traiter des questions transfrontalières.

312. Le représentant des Samoa américaines fait observer que tous les pays du Pacifique n'appliquent pas les réglementations de la même manière. Il précise que les règlements de l'Agence des États-Unis pour la protection de l'environnement sont applicables dans son pays.

313. Le Secrétariat fait observer que cette question ne fait partie des obligations du Protocole de Montréal et qu'un projet SOPAC traite de cette question.

314. La Conférence convient :

- a) de prendre note des avancées en matière de maîtrise et d'élimination des SAO dans le cadre de la Stratégie régionale ;
- b) de prendre note du fait que le Secrétariat prévoit de continuer de fournir son appui et son encadrement techniques aux pays dans le cadre du projet en cours jusqu'à la conclusion de ce dernier à la fin de 2006 ;
- c) d'engager les pays n'ayant pas encore mis en œuvre leur réglementation sur l'ozone à le faire dès que possible et à s'acquitter de leurs obligations d'établissement de rapports au titre du Protocole de Montréal ;
- d) de prendre note de ce que le PROE s'emploie, avec le PNUE et le gouvernement australien, à maintenir au-delà de l'échéance de 2006 son soutien à la maîtrise et à l'élimination des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

*8.2.5 : Activités liées au financement des projets régionaux sur l'environnement par le Fonds pour l'environnement mondial*

315. Le Secrétariat informe la Conférence des activités liées au financement des projets régionaux sur l'environnement par le FEM. Il indique que la composante régionale du 10<sup>e</sup> Fonds européen de développement (FED) est en cours et qu'elle est axée sur deux thématiques : la gestion des ressources naturelles et le développement des ressources humaines.

316. Le représentant de la Nouvelle-Zélande prend note et se félicite de l'importance plus grande accordée par la présente Conférence aux questions liées au FEM. Il appuie le Secrétariat et l'encourage à jouer un rôle actif dans ce domaine maintenant qu'il a de nouveaux projets du FEM sur les changements climatiques et sur les espèces envahissantes et un mandat précis dans ses programmes stratégiques pour coordonner les activités régionales menées dans ces domaines.

317. Le Secrétariat répond qu'un des aspects principaux de sa mission est de venir en aide aux pays membres par ses propres moyens et en mobilisant les ressources d'autres organisations au travers des groupes de travail du CORP.

318. Le représentant de la Nouvelle-Zélande informe la Conférence du partenariat de cofinancement de NZAID et du programme de microfinancements du FEM (6 millions de dollars N.-Z. sur 3 ans) visant la gestion communautaire des ressources. La répartition des ressources est confiée à des comités nationaux. La Nouvelle-Zélande est disposée à fournir de plus amples informations au besoin.

319. La représentante des Îles Marshall remercie la Nouvelle-Zélande pour les informations sur le programme de microfinancements et informe la Conférence de sa première proposition, un projet du FEM de moyenne envergure élaboré avec l'assistance du Secrétariat et du PNUD. Les résultats et les acquis du PIREP ainsi que les expériences et activités actuellement menées par les Îles Marshall ont permis l'élaboration d'une proposition de projet d'un million de dollars É.-U. qui a été soumise au FEM. L'assistance technique a été fournie par le Secrétariat en collaboration avec les Îles Marshall et le PNUD. Elle remercie également la Nouvelle-Zélande au sujet de l'élargissement du programme de microfinancements qui aide les collectivités insulaires à mener à bien des projets environnementaux. Enfin, elle informe la Conférence qu'elle transmettra ces informations à son gouvernement, aux partenaires non gouvernementaux et aux collectivités le plus tôt possible.

320. Le représentant de Nioué remercie NZAID de sa participation financière au programme de microfinancements du FEM visant la région. Il indique qu'une partie du cofinancement reçu servira au renforcement des capacités de son pays au cours des trois prochaines années.

321. Le représentant du Samoa se dit impressionné de la manière dont le Secrétariat a abordé la question de l'accès des pays aux ressources du FEM, soulignant l'importance du rôle qu'il a joué en cette matière. Il prend acte avec intérêt du point soulevé par le Secrétariat concernant le financement futur des activités régionales, laissant entendre que les pays eux-mêmes pourraient cofinancer les activités régionales en utilisant la part des ressources obtenues dans le cadre du DAR.

322. Le représentant de l'Australie se félicite du partenariat de NZAID et du programme de microfinancements du FEM. Il insiste sur la nécessité d'assurer l'intégration de ces financements dans le programme de travail du Secrétariat. L'Australie a fourni 60 millions de dollars australiens au FEM et cherche à promouvoir un meilleur accès des pays océaniques aux ressources du Fonds. Les financements du FEM devraient également être conformes aux priorités de la région et non l'inverse. L'Australie mentionne également sa récente initiative de financement au titre du Programme régional sur le patrimoine naturel.

323. Le Secrétariat indique que son travail d'élaboration de stratégies et de plans d'action régionaux tient compte des priorités régionales. Il peut ainsi aider les bailleurs à définir leurs priorités.

324. Le représentant de l'Australie indique que l'Australie, la Nouvelle-Zélande et le Secrétariat ont examiné la question du poste du FEM au PROE et évoqué la possibilité que l'agent du ministère de l'Environnement et du Patrimoine détaché au Secrétariat puisse assumer une partie de ses fonctions en attendant qu'il soit pourvu.

325. Le Secrétariat note que l'UE est convenue d'utiliser le même modèle pour les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) et les pays et territoires d'outre-mer (PTOM), ce qui contribuera à harmoniser les projets dans toute la région.

326. La Conférence convient :

- a) de prendre note des travaux effectués par le PROE, le Secrétariat du Forum et les autres organisations régionales pour permettre aux pays et à la région d'accéder aux financements du FEM ; et
- b) de prendre note que l'UE a mis en place une catégorie vert-bleu en vue de la programmation des activités régionales au titre du 10<sup>e</sup> FED.

### 8.3 : Collaboration régionale : participation accrue des territoires aux activités du PROE

327. Le Secrétariat présente à la Conférence l'état des activités menées depuis la seizième Conférence du PROE dans le but d'examiner les possibilités et mécanismes susceptibles d'accroître l'implication et la participation des territoires aux travaux du Secrétariat, tout en accentuant l'engagement et en intensifiant les échanges à l'échelon régional entre les pays et territoires insulaires membres. Il insiste sur la nécessité de faire avancer la cause de l'environnement dans toute la région et attire l'attention des membres sur la liste d'activités – fournie dans le rapport annuel – auxquelles les pays pourraient envisager de collaborer.

328. Le représentant de Guam prend acte des efforts déployés par le Secrétariat pour promouvoir la participation des territoires à ses activités, soulignant que l'intégration est un processus de longue haleine. Il appuie les efforts déployés par le Secrétariat pour promouvoir la collaboration régionale. Il remercie par ailleurs les organismes américains chargés de l'environnement et des ressources naturelles ainsi que le Département d'État de leur soutien à la participation des territoires aux activités régionales. Il note également que de nouvelles ressources des bailleurs de fonds, des États-Unis et des territoires contribueront à améliorer la participation des territoires dans le cadre du PROE. Guam peut fournir aux Membres une assistance technique ou autre et il cite, à titre d'exemple, le programme de formation sur la gestion des eaux usées dans les villes côtières offert à l'Université de Guam en 2006. Ce programme bénéficiait de l'appui du PROE, de la SOPAC, de l'Agence de Guam pour la protection de l'environnement, du PNUE, du PNUD, de l'Institut pour l'éducation relative à l'eau (UNESCO-IHE) et d'autres organisations internationales.

329. Le représentant des États-Unis d'Amérique appuie les efforts consacrés par le Secrétariat à cet important dossier et se dit favorable à une aide supplémentaire pour la promotion de la participation des territoires aux projets du PROE. Il fait savoir que les États-Unis et leurs territoires souhaitent partager leurs connaissances techniques et apprendre auprès des pays insulaires du Pacifique dans des domaines comme la lutte contre les espèces envahissantes. Il décrit quelques exemples de la collaboration en cours avec les territoires américains et les territoires librement associés, notamment le partage de connaissances avec d'autres pays sur les analyses de laboratoires et la qualité de l'eau. Il souligne l'importance des territoires au sein du PROE.

330. La représentante de la Nouvelle-Calédonie fait état du renforcement des rapports internationaux observé depuis la réunion des territoires de juin 2005. Les territoires peuvent collaborer à des projets régionaux dans un grand nombre de domaines ; et peuvent ainsi partager leurs connaissances avec les pays insulaires et apprendre en retour auprès d'eux dans des domaines comme la lutte contre les espèces envahissantes, la stratégie sur la diversité biologique, et l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages en matière de gestion des récifs coralliens. La communication avec les territoires français dans leur propre langue est un aspect crucial du renforcement de la participation aux activités régionales. La représentante indique par ailleurs que les financements offerts par l'UE aux PTOM dans le cadre de sa propre stratégie pour l'Océanie mettent eux aussi l'accent sur l'environnement, et qu'il existe donc des possibilités de cofinancement des projets menés dans les territoires avec le CORP, pour la réalisation d'objectifs régionaux.

331. Le représentant des Tokélaou rappelle l'importance d'appartenir à la grande famille du PROE et de collaborer aux travaux du Secrétariat. Depuis la réunion des territoires de 2005, son pays a accueilli des projets d'étude sur la gestion des déchets et la lutte contre les espèces envahissantes.

332. Le représentant des Samoa américaines fait part de l'engagement de son pays en faveur d'initiatives environnementales utiles à d'autres pays dans des domaines clés comme la qualité de l'eau, la gestion des récifs coralliens et les sanctuaires marins et qui sont toutes conformes aux programmes du PROE. Les Samoa américaines collaborent également avec leur proche voisin, le Samoa.

333. Le représentant de la Polynésie française informe de sa volonté de participer aux activités du PROE et reprend à son compte les propos de la Nouvelle-Calédonie. Les territoires devraient accroître le partage de leurs expériences, expertises et donc de leurs connaissances dans des domaines comme la lutte contre les espèces envahissantes, la gestion des déchets et la gestion intégrée des zones côtières. Il insiste par ailleurs sur la nécessité d'améliorer les outils de communication qui permettront aux pays de mieux se connaître. Il propose l'organisation de réunions techniques dans les territoires. La Polynésie française est notamment très favorable à l'accueil d'une conférence sur les espèces envahissantes.

334. Le représentant de la France souligne la densité et la conviction des interventions des territoires, traduisant bien l'actualité de la problématique de l'intégration régionale. Il appuie les recommandations formulées, cohérentes avec la législation française qui prévoit une délégation accrue des responsabilités aux territoires pour les questions de gestion de l'environnement.

327. Le représentant de Vanuatu prend acte des progrès accomplis. Il rappelle que l'environnement n'a pas de frontières et que l'intégration revêt donc une importance cruciale. Il insiste sur la nécessité de partager l'expérience et les connaissances avec les territoires et mentionne à ce propos que son pays a déjà bénéficié d'un tel partage dans certains domaines comme la recherche. Vanuatu se réjouit à la perspective de formuler des propositions conjointes dans le domaine des sciences de la mer et remercie le Secrétariat de faciliter un tel processus.

328. Le représentant de Wallis-et-Futuna félicite le Secrétariat de poursuivre ses efforts d'intégration en dépit des difficultés rencontrées ; il juge que cette intégration bénéficie à l'ensemble de la région et de ses communautés.

337. La représentante des Îles Marshall se réjouit à la perspective de collaborer avec les territoires et prend note des efforts menés en Micronésie. Elle recommande que le *Micronesia Challenge* soit mentionné parmi les initiatives citées dans le document car il s'agit d'une nouvelle initiative appuyée au plus haut niveau.

338. La Conférence convient :

- a) de prendre note de la progression vers une meilleure intégration des territoires dans les travaux du Secrétariat ;
- b) d'encourager tous les pays membres du PROE et le Secrétariat à continuer d'élargir le dialogue positif et d'intensifier les interventions concrètes dans les dossiers environnementaux et les activités et projets y afférents ;
- c) de prier instamment les membres bailleurs de fonds et l'ensemble de la communauté des bailleurs de compléter ou d'étendre le financement des projets environnementaux de sorte à y inclure les territoires.

#### 8.4 : Profils de pays faisant office de rapports nationaux dans le cadre du Plan d'action du PROE (2005-2009)

339. Le Secrétariat présente un document de travail sur le modèle de projet de profil de pays. Les Membres pourront utiliser ce modèle pour présenter les instruments et actions qui, aux plans international, régional et national, contribuent à l'exécution du Plan d'action de la région pour la gestion de l'environnement. Le Secrétariat explique que les profils de pays ne constituent pas un mode de rapport des pays au Secrétariat mais une manière d'échanger des informations profitables à tous. Le format de ce modèle pourra être amélioré au fil du temps pour peu que les Membres y contribuent.

340. Le représentant du Samoa remercie le Secrétariat de cette initiative et fait savoir que bien que le PROE dispose d'un plan de travail, celui-ci n'est pas complet sans l'avis des pays qui permettra de dresser un bilan plus complet. Il demande ensuite si le modèle pourrait être simplifié pour en faciliter l'utilisation, peut-être sous la forme d'un questionnaire à choix multiples.

341. Le représentant des Samoa américaines insiste sur l'intérêt que présente ce mode de rapport. Son pays dresse des rapports à dates régulières, généralement tous les trois ou six mois. Le recours à ce modèle permet de créer un rapport de situation qui situe exactement à quel stade se trouvent les programmes de travail de gestion environnementale des pays et territoires insulaires océaniques.

342. Le représentant des Tonga accueille avec satisfaction le modèle présenté, qui est le fruit des discussions menées pour donner au Secrétariat et aux Membres une image plus claire de ce qui se passe dans la région. Il craint qu'une simplification excessive puisse avoir pour corollaire de ne pas livrer suffisamment d'informations ; sa délégation n'est pas prête à se ranger à cette proposition, mais elle appuie par contre l'adoption du modèle de profil de pays tel que présenté.

343. Le représentant de Guam se déclare en faveur de la recommandation. Il voit deux types d'informations à fournir : i) des informations qui ne changent pas régulièrement ; et ii) des informations qui évoluent tous les ans. Il propose que la Conférence envisage d'attirer l'attention sur les expériences réussies pour informer les Membres de ce qui se fait dans leurs pays. Lors des conférences annuelles, les Membres pourraient se servir de ces profils pour présenter des exposés lors de manifestations parallèles.

344. Le représentant de Vanuatu invite la Conférence à examiner plusieurs points. Tout d'abord quand Vanuatu apporta son soutien sur cette question, il appréhendait le PROE comme organisation et non comme Secrétariat. Il ajoute que les Membres ont considéré le PROE comme secrétariat depuis trop longtemps, et non le PROE comme organisation. Il estime que les informations dispensées dans le cadre d'exposés oraux peuvent être facilement oubliées. En second lieu, les enseignements tirés des projets précédemment menés dans les pays devraient faire l'objet de rapports et être exploités. Il encourage la Conférence à s'attacher à ne pas se contenter de soulever des questions mais aussi à leur donner suite et appuie sans réserve la recommandation du Secrétariat.

345. Le représentant des Îles Cook appuie la recommandation. Il fait savoir que cela est fait régulièrement par son gouvernement et les AME internationaux. Compte tenu de la charge que représente l'établissement de ces rapports, il appuie la proposition d'une rationalisation et d'un allègement des modèles.

346. Le représentant de la Nouvelle-Zélande exprime son adhésion aux profils de pays. Il propose en outre que de brefs exposés nationaux permettraient d'échanger des informations lors des conférences ultérieures, conformément à la proposition examinée à la 16<sup>e</sup> Conférence du PROE. Ces exposés pourraient par exemple être présentés dans le cadre d'un point de l'ordre du jour.

347. La représentante des Îles Marshall déclare qu'elle n'aura aucune difficulté à approuver ce document. Elle estime que Guam a donné une vision éloquente des choses mais qu'il éprouve des difficultés à aborder l'échange d'informations.

348. Le représentant des Fidji réitère son soutien au document et à la simplification des modèles. Les déclarations annuelles devraient être brèves et ne pas accroître la durée de la Conférence.

349. Le représentant du Samoa précise qu'il prônait la simplicité pour veiller à ce que les rapports soient dûment dressés. L'approbation de la proposition signifierait du même coup l'adoption du modèle présenté. Il souhaite voir comment les rapports pourraient être simplifiés tout en livrant des informations opportunes et adéquates.

350. Le représentant de l'Australie soutient l'idée d'un compte rendu verbal annuel sous forme d'exposés à la Conférence tout en reconnaissant que ce mode de compte rendu ne devrait pas devenir une obligation supplémentaire.

351. Le représentant de la Polynésie française soutient la recommandation et indique que l'établissement de rapports aidera la Polynésie française et les territoires à mieux savoir ce qui se fait dans la région. Pour faciliter les démarches, il suggère que les formulaires puissent être pré-remplis à partir des éléments déjà disponibles au Secrétariat et ensuite être complétés dans les capitales avec l'aide du Secrétariat.

352. Le Secrétariat répond qu'il a déjà engagé des travaux en ce sens avec le Samoa. Le modèle pourrait être amélioré au fil du temps avec l'expérience au fur et à mesure que les pays insulaires océaniques se prêtent à l'expérience.

353. Le représentant de la Nouvelle-Calédonie réitère son soutien aux profils de pays exprimé lors de la dernière Conférence du PROE à Apia. Il note l'intérêt d'un tel document à trois niveaux : i) national, permettant une meilleure diffusion des actions environnementales et pour les Territoires, une meilleure intégration dans les activités du PROE ; ii) régional, permettant d'augmenter l'interactivité entre les Pays et Territoires ; et iii) international, permettant au Secrétariat d'afficher une meilleure visibilité de ses pays et Territoires auprès des bailleurs.

354. Le représentant des États fédérés de Micronésie fait savoir que sa délégation estime que ce modèle les aidera également dans l'évaluation de leurs activités ; il sera étroitement lié à leurs rapports sur l'état de l'environnement.

355. Le représentant de Tuvalu apporte lui aussi son appui au profil et demande si cette exigence de rapport serait annuelle.

356. Le Secrétariat encourage les Membres à considérer les profils de pays comme un journal de bord des travaux menés au niveau national, qui transcrive les expériences au fil du temps en se donnant pour référence le Plan d'action du PROE. Il appartient à la Conférence de se prononcer sur la suggestion de la Nouvelle-Zélande en faveur de rapports de ce type, s'agissant notamment de la diffusion des expériences réussies, pour produire les profils dans les conférences annuelles du PROE.

357. La représentante des États-Unis d'Amérique se prononce en faveur du document sur les profils de pays ; sa délégation se rallie à l'idée du Secrétariat selon laquelle le modèle sera amélioré à l'usage.

358. Le représentant de Vanuatu fait savoir que le remplissage des formulaires pré-remplis devrait incomber aux pays et territoires insulaires océaniques car ils savent comment la gestion de leur environnement a progressé au cours d'une période donnée. Les pays et territoires insulaires océaniques produisent déjà des rapports dans le cadre de divers AME, et la transmission de rapports sur ces thèmes au Secrétariat devrait faire partie de ces formalités.

359. Le représentant de l'Australie appuie l'idée proposée antérieurement par le Secrétariat selon laquelle le profil de pays, en s'améliorant graduellement, aidera également les pays insulaires océaniques à s'acquitter de leurs obligations en matière de présentation de rapports aux diverses conventions auxquelles ils sont parties.

360. Le Président récapitule la discussion en dégageant deux questions qu'il soumet à examen : i) les recommandations présentées bénéficient d'un appui quasi unanime et ii) les rapports doivent être produits tous les ans. Il suggère que la Conférence approuve les recommandations avancées dans le document mais il prend acte des problèmes soulevés dans la salle, en particulier sur la question de la simplification des procédures de préparation des rapports.

361. Le représentant de la Nouvelle-Zélande se déclare favorable au modèle présenté et à son élaboration mais souhaite que la réunion prenne note de la question de l'échange d'informations, notamment lors des assemblées annuelles du PROE. Il ne propose pas que les Membres soient tenus de préparer de nouveaux rapports mais plutôt que l'ordre du jour de la prochaine Conférence leur permette d'attirer l'attention sur les principaux succès ou difficultés rencontrés dans un domaine particulier. Il suggère de mettre cette proposition à l'essai l'année prochaine, avec une limite de trois minutes par Membre. Les pays désirant un complément d'information pourraient alors échanger leur modèle de profil en marge de la Conférence.

362. La représentante des Îles Marshall offre ses excuses pour avoir compris, à tort, que la Nouvelle-Zélande proposait d'ajouter un nouvel élément au modèle de profil préparé par le Secrétariat. La situation ayant été clarifiée, elle ne voit aucun inconvénient à appuyer cette proposition.

363. La Conférence adopte le modèle de profil de pays pour mise en œuvre immédiate, en prenant note des questions précédemment soulevées. Elle convient que les Membres échangeront lors de la prochaine Conférence des informations sur l'évolution de la gestion des ressources naturelles, c'est-à-dire sur le premier thème du plan d'action.

### 8.5 : Examen et adoption du projet de programme de travail et de budget pour 2007 et des budgets prévisionnels pour 2008 et 2009

364. Le Secrétariat présente le programme de travail et le budget, en précisant qu'il s'est employé au cours des trois dernières années à établir un lien entre les programmes stratégiques et le plan d'action. Alors que les enjeux écologiques deviennent de plus en plus importants, les contraintes budgétaires régionales et nationales sont également problématiques. Le Secrétariat soumet le budget à la Conférence, en notant qu'il s'élève à 7,2 millions de dollars É.-U. Ce budget est équilibré, conformément au règlement financier, et est en baisse par rapport à celui de 2006, en raison de l'achèvement du Projet des eaux internationales. Le Secrétariat a été prudent lors de la préparation du budget, qui ne comprend que 13 % de fonds non garantis.

365. Le représentant de la Nouvelle-Zélande félicite vivement le Secrétariat pour l'amélioration des indicateurs de performance, qui contribue à la transparence et à la responsabilisation vis-à-vis des Membres. Parmi ces indicateurs, il évoque en particulier les évaluations des ateliers et demande au Secrétariat comment il entend les gérer.

366. Le Secrétariat indique qu'il est désormais courant que les participants évaluent les formations, les ateliers et même les conférences dans le but d'aider le Secrétariat à améliorer la qualité de son travail. Cette initiative s'inscrit dans le cadre du processus d'amélioration constante des services du Secrétariat.

367. Le représentant de Vanuatu félicite le Secrétariat au sujet du document et de son amélioration par rapport aux années précédentes. Ce document reflète clairement la transparence demandée lors des deux précédentes conférences. Les approbations concernant les augmentations des traitements et le recrutement de personnel supplémentaire traduisent le soutien accordé aux rapports présentés au cours de la Conférence. Il propose l'adoption du budget, pour que le Secrétariat puisse exécuter les programmes convenus.

368. Le représentant des Îles Cook remercie le Secrétariat des nombreux programmes qu'il a élaborés et approuve les recommandations.

369. Le représentant des Îles Marshall approuve également le budget et demande si les traitements cadrent avec ceux des autres organisations régionales.

370. Le Secrétariat indique que toutes les organisations du CORP utilisent le même barème des traitements.

371. La représentante des États-Unis rend hommage au Secrétariat au sujet du budget et se déclare prête à l'approuver. Elle ajoute que son pays pourrait comme de coutume débloquer des crédits supplémentaires au cours de l'année 2007 et espère pouvoir encore contribuer directement au PROE.

372. Le représentant de Nioué remercie le Secrétariat ainsi que les partenaires de financement et propose d'adopter le budget et le programme de travail.

373. Le représentant des Fidji demande des précisions sur les postes vacants au sein du Secrétariat.

374. Celui-ci répond que la majorité d'entre eux sont en cours de recrutement.

375. Le représentant de la France félicite le Secrétariat pour la clarté du document présenté. Il appuie la proposition pour 2007 et souligne que l'approbation des budgets 2008-2009 relèvera de discussions ultérieures. Il note l'augmentation de 20 % proposée dans le budget prévisionnel pour 2008 et 2009.

376. Le représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée félicite le Secrétariat au sujet du programme de travail et du budget et l'appuie sans réserve.

377. La représentante de Kiribati sollicite des précisions sur les stratégies de mobilisation des ressources et les plans d'action et demande si le Secrétariat a identifié les pays bénéficiant des programmes présentés. Elle demande également des informations sur la formation à ReefBase par Internet en précisant qu'elle préférerait une formation pratique dans les pays. Kiribati préconise la rationalisation des mécanismes de coordination avec les autres organisations du CORP de sorte à éviter les chevauchements. Elle demande si le Secrétariat a fourni une assistance à des Membres sur les rapports sur l'état de l'environnement, quelles activités sont menées dans ce domaine et comment le plan de gestion des déchets solides pourrait être mis en œuvre au niveau national.

378. Le Secrétariat répond que les améliorations relatives aux indicateurs de performance concernent le nombre de pays devant être assistés sur divers résultats au cours d'une année donnée. La sélection des pays recevant une assistance ne peut être faite que lorsqu'ils ont communiqué leurs priorités au Secrétariat. Celui-ci peut alors fournir une assistance en conséquence. Le Secrétariat pourrait fournir une formation à Kiribati sur ReefBase. Concernant la coordination, le Secrétariat indique que plusieurs groupes de travail régionaux s'en chargent au sein des organisations du CORP. Le Secrétariat évoque les activités menées dans le domaine des rapports sur l'état de l'environnement, notamment aux Tonga. Il continuera de fournir une assistance dans la limite de ses moyens. Concernant la mise en œuvre du plan de gestion des déchets solides au niveau national, il précise que les activités seront programmées lorsque les priorités auront été définies et examinées avec les bailleurs.

379. La Conférence convient :

- a) d'approuver le projet de programme de travail et de budget pour 2007 ; et
- b) de prendre note des budgets prévisionnels pour 2008 et 2009.

## **Point 9 de l'ordre du jour : Questions d'ordre institutionnel**

### **9.1 : État de ratification de la Convention portant création du PROE**

380. Le Secrétariat présente à la Conférence un rapport succinct du dépositaire sur l'état de ratification de la Convention portant création du PROE qui souligne que, 13 ans après sa signature, tous les États et Territoires sont enfin des Membres et des participants à part entière du PROE. Les Membres peuvent se féliciter de cette importante étape qui reflète leur engagement.

381. Le représentant du Samoa signale qu'il a fallu 13 ans pour mener ce processus à terme et se déclare heureux d'avoir atteint cet objectif.

382. La Conférence prend acte du fait que tous les États et Territoires sont dorénavant des Membres et des participants à part entière du PROE.

## 9.2 : Gestion et amélioration des performances du directeur (document préparé par l'Australie)

383. Avant de présenter le document de travail précité, le président demande au Directeur s'il souhaite s'absenter pendant que les représentants discutent de ce point de l'ordre du jour.

384. Le représentant de l'Australie intervient pour préciser que le document n'est présenté qu'à titre d'information et que le Directeur peut s'il le souhaite assister au débat. Il précise que le document a été préparé pour faire suite à une offre formulée par l'Australie lors de la 16<sup>e</sup> Conférence du PROE afin d'étudier la mise en place d'un processus de gestion et d'amélioration des performances qui pourrait s'appliquer au Directeur. Ce document décrit le processus d'amélioration des performances utilisé en Australie et propose que le président et le vice-président élaborent un processus semblable en consultation avec le Directeur. Il rappelle que le mandat du Directeur actuel, en qui il a entièrement confiance, ne prendra fin qu'en 2009 à l'expiration de son mandat de six ans. Il demande donc à la Conférence de simplement prendre acte du rapport et de mettre l'accent, dans le débat qui suivra, sur les procédures qui déboucheront sur la nomination du prochain directeur.

385. La Conférence convient de prendre acte du document préparé par l'Australie sur la gestion et l'amélioration des performances du Directeur et remercie l'Australie à cet égard.

## 9.3 : Rapport du Directeur sur les engagements de plus de six ans

386. Le Secrétariat informe la Conférence que le règlement du personnel du PROE exige la publication d'une vacance de poste lorsqu'un spécialiste a occupé le même poste pendant six années consécutives. Le titulaire a tout loisir de poser à nouveau sa candidature et peut ainsi être reconduit dans ses fonctions si le Directeur juge qu'il reste le meilleur candidat, à condition toutefois que la prochaine Conférence du PROE en soit informée. La vacance du poste de Spécialiste de la pollution marine a été annoncée et son titulaire, M. Sefanaia Nawadra, a posé sa candidature. À l'issue d'un processus de recrutement très transparent, sa candidature a été recommandée et il a été reconduit dans ses fonctions.

387. Le représentant du Samoa remercie le Secrétariat pour sa transparence et rappelle que le PROE est une des seules organisations du CORP à utiliser une telle procédure.

388. Les représentants des Tonga, des Îles Marshall et des Îles Cook remercient le Secrétariat pour sa transparence et recommandent que la Conférence prenne acte du rapport.

389. La Conférence convient de prendre note du renouvellement du mandat de M. Nawadra.

#### 9.4 : Nomination des commissaires aux comptes

390. Le Secrétariat sollicite l'approbation de la Conférence concernant la nomination des commissaires aux comptes du PROE pour les exercices 2006 et 2007. La Conférence note que les honoraires de la société recommandée sont légèrement supérieurs à ceux du cabinet concurrent. Le choix des commissaires aux comptes s'est appuyé sur la rigueur et l'exhaustivité du processus d'examen. Le Secrétariat souhaitait par ailleurs recevoir plusieurs visites annuelles des commissaires aux comptes.

391. La Conférence convient d'approuver la nomination de Lesa ma Penn en vue de l'audit financier des comptes du Secrétariat pour les exercices 2006 et 2007.

### Point 10 de l'ordre du jour : Conventions régionales

#### 10.1 : Rapport des directeurs des organisations membres du CORP

392. Le Directeur présente à la Conférence le compte rendu de la réunion des dirigeants du CORP qui s'est tenue en août 2006. Il remercie ses collègues du CORP qui ont participé à cette réunion.

393. La représentante des États-Unis d'Amérique formule des observations au sujet du paragraphe 9, qui laisse entendre que l'engagement des États-Unis est limité. Elle signale que son pays est au contraire actif dans toute une gamme de dossiers régionaux, comme en atteste sa participation à la présente Conférence.

394. Le représentant de l'Australie fait observer, au sujet du paragraphe 16 du compte rendu, qu'il n'est pas d'accord avec ses évaluations négatives. Il demande officiellement que ce paragraphe soit supprimé. Il signale que la majorité des membres de la mission régionale d'assistance aux Îles Salomon (RAMSI) sont recrutés dans le cadre d'un concours ouvert qui favorise fortement les candidats de la région, et que l'Australie serait heureuse que le CORP encourage les gens de la région à présenter leur candidature. Il ajoute que la RAMSI ne s'intéresse ni aux pêches, ni à la foresterie ni à la santé, et que le paragraphe 16 est donc erroné. Il formule également des observations au sujet du paragraphe 26 du rapport. Ce paragraphe laisse entendre que le Plan Pacifique aurait d'une manière ou d'une autre modifié la nature de l'Accord du Pacifique sur des relations économiques plus étroites (PACER). Le PACER offre certes un cadre très large pour la promotion d'une intégration économique accrue dans la région, mais il n'aborde pas les questions de garanties d'assistance au développement ni celles d'accords conjoints sur la sécurité (pas plus d'ailleurs que le Plan Pacifique). Néanmoins, l'Australie est en faveur des initiatives lancées par les organisations du CORP pour sensibiliser les intervenants aux liens qui existent entre les priorités nationales et les priorités régionales.

395. Le représentant du Samoa se dit préoccupé par plusieurs questions, dont les paragraphes 6, 7 et 9. Il partage les préoccupations de l'Australie et évoque le nombre d'engagements annuels avec les États-Unis dans le contexte du traité avec ce pays et d'autres réunions régionales. Il précise que la Conférence du PROE ne peut pas modifier le rapport des dirigeants du CORP. Il propose que ces rapports soient à l'avenir uniquement soumis à la réunion du Comité des représentants officiels du Forum et non pas à celle du conseil d'administration du CORP. Il indique par ailleurs que les dirigeants du CORP ont dépassé le cadre de leur mandat qui se limite aux questions institutionnelles et de coordination.

396. Le Secrétariat prend note des préoccupations formulées, mais explique que le rapport est fondé sur les meilleures informations qui étaient disponibles à l'époque de sa préparation. Il regrette que ce rapport soit jugé inadéquat. Le Directeur fera part aux autres dirigeants du CORP des préoccupations formulées par la Conférence.

397. La Conférence convient de prendre note du rapport en prenant acte des préoccupations exprimées par les délégués, et demande au Directeur de faire connaître à ses collègues du CORP les préoccupations et les commentaires formulés à son sujet.

## 10.2 : Cadre institutionnel régional

398. Ce point de l'ordre du jour est proposé par les Îles Marshall. Le Secrétariat soumet le rapport sur le cadre institutionnel régional qui a été commandé dans le cadre du Groupe de travail du Plan Pacifique (aujourd'hui Comité d'action du Plan Pacifique). Ce rapport a été soumis à ce groupe de travail deux semaines avant la 17<sup>e</sup> Conférence du PROE et sera présenté à la réunion du Comité des représentants officiels du Forum et à la réunion des dirigeants du Forum avant la fin de l'année. Ce rapport se compose d'un examen minutieux et fournit l'occasion aux pays de faire connaître leurs avis.

399. Le représentant de Nioué demande pourquoi les pays n'ont pas été initialement associés à la concertation à laquelle ce rapport a donné lieu.

400. Le Secrétariat précise que l'équipe de consultants qui a produit ce rapport s'est rendue dans tous les pays et territoires. Le rapport initial est le fruit d'une consultation des seules organisations régionales.

401. Le président renvoie la Conférence à la page 19 du rapport où est présentée la liste des pays et territoires consultés.

402. Le représentant des Îles Marshall remercie le Secrétariat d'avoir ajouté ce point à l'ordre du jour.

403. Le représentant de l'Australie remercie les Îles Marshall de permettre une réflexion sur ce sujet. Il demande : i) si la Conférence du PROE transmettra des commentaires sur ce rapport ; ii) si ceux-ci seront présentés au Forum des dirigeants ou au Groupe de travail, et iii) de quel mandat la Conférence dispose-t-elle pour produire des commentaires sur le rapport.

404. Le Secrétariat déclare qu'il n'a pas de position particulière à ce sujet, le but de ce point de l'ordre du jour n'étant que de produire des observations préliminaires, la Conférence pouvant décider ce qu'elle aura lieu d'en faire.

405. Le représentant de Nioué réitère la question de l'Australie portant sur le mandat de la Conférence à débattre de ce document. Il affirme ne pas être en mesure de prendre position sur la teneur de ce document en ajoutant qu'il importe de centrer les débats sur le statut du Secrétariat. Les délégués doivent retourner dans leur capitale pour consultation avant de prendre position en connaissance de cause.

406. La représentante des États-Unis d'Amérique reprend à son compte les commentaires de Nioué et de l'Australie. Bien qu'elle soit consciente des discussions en cours et du fait que d'autres discussions auront lieu en octobre, son gouvernement procède à l'examen de ce document et n'est pas en mesure de se prononcer à son égard à l'heure actuelle. Elle souligne que son gouvernement estime qu'il s'agit d'une proposition et non pas d'un texte définitif.

407. Le représentant du Samoa se range à l'avis de l'Australie, de Nioué et des États-Unis d'Amérique tout en soulignant l'importance d'un débat sur ces questions compte tenu du manque de consultation qui a marqué la production du rapport initial. Il estime qu'il s'agit d'un meilleur document que le premier rapport de Tony Hugues mais que certains aspects juridiques demeurent en suspens, dont les liens entre le Traité du PROE et le Forum. Il note également que la gouvernance, les questions institutionnelles et celles relatives aux contrats du personnel ne sont pas abordées dans le rapport. Il serait utile de recueillir les avis de l'équipe chargée de la révision quant à la manière dont ces aspects pourraient affecter l'exécution des programmes environnementaux, l'avenir de la Conférence du PROE et d'autres questions de gouvernance. Il déclare que le Samoa n'est pas en mesure d'avaliser le rapport sous sa forme actuelle.

408. Le représentant des États fédérés de Micronésie s'associe aux commentaires du Samoa bien qu'il reconnaisse qu'il n'appartient pas à la présente Conférence de prendre une position officielle sur cette question. Il est heureux que les Îles Marshall aient proposé d'aborder cette question. Le rapport contient des suggestions que les États fédérés de Micronésie estiment utiles, par exemple le Dialogue post-forum qui est une question épineuse devant être examinée avec soin. Il saurait gré aux Membres de faire entendre leurs opinions afin de pouvoir les transmettre à son dirigeant.

409. Le représentant des Îles Cook se fait l'écho des opinions des autres délégations et indique que son gouvernement étudie toujours le rapport.

410. Le représentant de Vanuatu rappelle à la Conférence que l'idée d'un cadre institutionnel régional avait été soulevée par certains membres évoquant des problèmes de coordination et l'absence de liens entre le niveau régional et le niveau national, etc. Il estime que les Membres devraient plutôt s'attacher à améliorer leurs organisations, par exemple en fournissant des rapports à la Conférence du PROE, comme convenu précédemment.

411. Le représentant des Tonga déclare qu'il juge intéressante l'évolution de l'organisation qui est passée de l'état de programme à celui d'une entité totalement indépendante au sein de la région. Ceci a permis de rehausser le statut de l'environnement en tant que thème dans la région et a contribué à améliorer la gestion de l'environnement en tant que tel. Le débat de ces derniers jours témoigne des grandes améliorations apportées aux réalisations de l'Organisation, qui sont le fruit de changements tels que l'adoption de programmes stratégiques et leur intégration. Le PROE pourrait continuer de s'améliorer et il ne souhaite pas voir ces améliorations diluées à l'avenir. Il énonce clairement sa position, à savoir garder la structure actuelle, même s'il n'a pas de mandat pour prendre une décision.

412. La représentante des États-Unis d'Amérique fait observer que le PROE est une organisation internationale indépendante et que toutes les décisions portant sur son avenir doivent être prises par la Conférence du PROE ainsi qu'il est évoqué dans le Traité.

413. Le président mentionne que ce débat est important car il permet de dissiper tout malentendu éventuel et d'explorer des problématiques communes sur l'avenir de l'Organisation.

414. Le représentant de la France partage l'opinion exprimée par d'autres représentants consistant à dire que cette Conférence n'a pas mandat pour donner un avis sur ce texte. Il considère cependant qu'il est légitime que les opinions sur les parties du rapport relatives à l'avenir du PROE puissent être exprimées ici. La France et ses territoires ont été consultés lors du processus d'élaboration de ce rapport. La France a une position sur ce document mais la délégation française n'a pas mandat de la présenter lors de cette Conférence. Elle la sera devant les instances appropriées.

415. Le représentant des Îles Marshall estime que le cadre institutionnel régional ne précise pas comment la fourniture de services aux pays membres serait améliorée. C'est la raison pour laquelle le comité du Plan d'action océanien a suggéré de soumettre ce cadre aux réunions des conseils des organisations régionales afin de permettre aux Membres d'exprimer leur point de vue. Il recommande que les Membres étudient le rapport avec une plus grande attention sans se précipiter, comme dans le cas du Plan Pacifique qui semble maintenant se heurter à divers problèmes.

416. Le représentant des Fidji juge que les Membres devraient conseiller aux dirigeants d'examiner cette question attentivement. Plusieurs aspects restent obscurs – par exemple, le sens à donner au terme « fusion », les coûts d'une telle opération, etc. – et il estime qu'il vaut mieux conseiller aux dirigeants de renvoyer le projet aux institutions. Il exprime par ailleurs son appréciation pour les services offerts par le Secrétariat au cours des dernières années. Il conclut en demandant « Pourquoi changer quelque chose qui marche ? ».

417. Le représentant de la Nouvelle-Calédonie indique que le territoire a été consulté au sujet du cadre régional et qu'il estime que tout changement apporté aux institutions régionales contribuerait à en améliorer l'efficacité et conduirait à une utilisation plus conséquente des ressources. Trois principes méritent selon lui d'être pris en compte : i) le maintien de la participation des parties prenantes — si le changement conduit à l'exclusion des territoires, ces derniers ne seront pas disposés à lui donner leur aval ; ii) l'importance de maintenir en l'état les sièges des institutions régionales ; et iii) la possibilité d'améliorer le dialogue entre les partenaires et les intervenants.

418. Le représentant des États fédérés de Micronésie signale que le rapport de l'équipe du projet passe sous silence les questions relatives à l'éducation et à la santé. Il juge par ailleurs que l'environnement est une question très importante pour l'ensemble des membres, d'où la nécessité d'une institution œuvrant précisément dans ce domaine. Il déclare que son pays est satisfait des améliorations qui ont été apportées au PROE.

419. Le représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée note que son pays a été consulté et qu'un agent du ministère des Affaires étrangères participe à l'équipe spéciale. Il propose que, si la Conférence examine le document, les questions soulevées par le Samoa et les autres pourraient être consignées de sorte que les représentants puissent informer leurs superviseurs et ministres une fois de retour au pays.

420. Le représentant de l'Australie juge que le débat a été utile, en particulier pour les Membres du PROE qui ne font pas partie du Forum et dont l'influence sur l'orientation de la réforme est donc plus limitée. Il évoque les obstacles fondamentaux à une coopération efficace, les dérives des mandats et l'incertitude qui existent depuis longtemps. Les Membres ont toujours cherché à promouvoir la cohérence et commencent aujourd'hui à recueillir les fruits de leurs efforts. Le rapport préconise clairement le statu quo. Il convient que le problème de mise en œuvre évoqué par le Samoa n'a pas été pris en compte mais signale que les représentants des pays et territoires comptent constituer un groupe de travail qui pourra se pencher sur ces questions. Il rappelle aux Membres que la Conférence du PROE fonctionne selon le principe du consensus et que plusieurs délégués n'ont pas été en mesure de consulter les autorités de leur pays sur cette question. La Conférence devrait donc prendre note du rapport et les Membres pourraient consulter leurs dirigeants respectifs. Les pays pourraient présenter leur position par les voies appropriées.

421. Le représentant du Samoa évoque le bref historique de l'Organisation préalablement dressé par le Secrétariat. Les Membres devraient se demander si les intérêts de la région en matière de protection de l'environnement seront mieux servis par une grande organisation unique, comme c'était le cas avant 1993 et comme le propose l'étude, ou par le PROE en tant qu'organe autonome. Reprenant à son compte les propos des Fidji, il exhorte les dirigeants à user de prudence en cette matière.

422. Le représentant de la France fait écho à la position exprimée par la Nouvelle-Calédonie. Elle est très attachée à une structure au sein de laquelle les États et les territoires puissent se rencontrer à niveau égal pour débattre de diverses questions telles que l'environnement. Il ajoute que la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française ont fait acte de candidature au statut de membre associé et que Wallis-et-Futuna a fait une demande pour être observateur. Ces demandes ont été transmises au Forum et ce sujet a été évoqué en marge du Sommet France-Océanie le 26 juin 2006.

423. Le représentant de la Nouvelle-Calédonie souscrit au point de vue exprimé par la France. Il estime qu'il serait souhaitable d'élaborer un cadre à l'intérieur duquel les États et les territoires pourraient débattre ensemble des questions qui les intéressent.

424. La Conférence convient de prendre acte du rapport et invite les délégations à faire part de leurs commentaires par le biais de leurs gouvernements de sorte que leur position officielle puisse être présentée à la réunion du Comité des représentants officiels du Forum et à la réunion des dirigeants du Forum.

425. La Conférence encourage par ailleurs les institutions concernées à partager leurs informations de manière à permettre aux territoires de s'exprimer sur cette importante question.

#### **Point 11 de l'ordre du jour : Points proposés par les Membres**

426. Aucun point supplémentaire n'est proposé.

#### **Point 12 de l'ordre du jour : Déclarations des observateurs**

427. Les observateurs suivants prononcent leurs déclarations : Conservation International (CI) ; le Secrétariat de la Convention sur les espèces migratrices (CSM) ; le Secrétariat du Forum des îles du Pacifique (PIFS) ; le Fonds international pour la défense des animaux (IFAW) ; l'Organisation maritime internationale (OMI) ; le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) ; la Whale and Dolphin Conservation Society (WDCS) et l'Organisation météorologique mondiale (OMM).

#### **Point 13 de l'ordre du jour : Divers**

428. Le représentant des États-Unis d'Amérique signale qu'une invitation sera transmise au Directeur du PROE en vue de sa participation à la réunion de l'Équipe spéciale des États-Unis sur les récifs coralliens.

429. Le représentant de la Nouvelle-Calédonie annonce qu'une conférence internationale portant sur la biodiversité des écosystèmes coralliens, intitulée « BIODÉC », sera organisée du 30 octobre au 4 novembre 2006 au centre IRD de Nouméa. Il invite chaleureusement les représentants des Pays et Territoires du PROE à participer à cette manifestation environnementale d'intérêt international.

#### **Point 14 de l'ordre du jour : Date et lieu de la dix-huitième Conférence du PROE**

430. La prochaine Conférence du PROE devrait se tenir à Apia (Samoa), conformément à l'usage établi.

#### **Point 15 de l'ordre du jour : Adoption du rapport**

431. La Conférence adopte le rapport.

#### **Point 16 de l'ordre du jour : Clôture**

432. Le représentant de l'Australie exprime sa gratitude au comité de rédaction.

433. Le représentant de Vanuatu remercie le président et ses collègues pour leurs débats constructifs et se félicite de leur collaboration future.

434. La représentante des États-Unis d'Amérique remercie le Secrétariat, les interprètes et les traducteurs pour leur contribution au succès de la Conférence.

435. Dans son allocution de clôture, le Directeur félicite le président de cette Conférence particulièrement réussie qu'il a dirigée de main de maître dans une atmosphère conviviale ; il remercie le vice-président d'avoir animé le comité de rédaction et note que les représentants officiels ont fait tout le travail et que le Secrétariat s'est contenté de leur fournir les éléments nécessaires. Il remercie le personnel du Secrétariat pour son travail d'organisation de la Conférence, en particulier le directeur-adjoint F. Vitolio Lui ; il remercie également la CPS et le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie de leur accueil et remet un cadeau au président et au vice-président en témoignage de sa gratitude. Il prononce la clôture de la Conférence du PROE.



## Annexes



Secretariat of the Pacific Regional Environment Programme (SPREP)

SPREP Meetings  
7 – 15 September 2006  
Noumea, New Caledonia

ANNEX 1: LIST OF PARTICIPANTS

**AMERICAN SAMOA**

Dr Toafa F. Vaiaga'e  
Director  
American Samoa Environmental Protection Agency  
(EPA)  
PO Box PPA  
PAGO PAGO  
American Samoa 96799

Tel: (684) 633 2304  
Fax: (684) 633 5801  
Email: tv5551@yahoo.com

O	M
✓	

Fa'amao O. Asalele Jr  
Program Manager  
Air & Land Program  
PO Box PPA  
PAGO PAGO  
American Samoa 96799

Tel: (684) 633 2304  
Fax: (684) 633 5801

O	M
✓	✓

**AUSTRALIA**

Kevin Keeffe  
Assistant Secretary  
Communications & International Branch  
Department of the Environment and Heritage  
Australia

Tel: 61 2 627-41072  
Email:  
Kevin.keeffe@deh.gov.au

O	M
✓	✓

Laura Holbeck  
Senior Policy Officer  
International Section  
Department of the Environment and Heritage  
Australia

Tel: (612) 6274 1041  
Email:  
[Laura.Holbeck@deh.gov.au](mailto:Laura.Holbeck@deh.gov.au)

O	M
✓	✓

Christine Pahlman  
Manager Pacific Environment  
AusAID  
Australia

Tel: (612) 620-64077  
Fax: (612) 620-64636  
Email:  
[Christine.Pahlman@ausaid.gov.au](mailto:Christine.Pahlman@ausaid.gov.au)

O	M
✓	

Dr Robyn Johnston

O	M
✓	

Mr Chris Derrick  
Director  
Environmental Resource Information Network  
Department of the Environment and Heritage  
Australia

Tel: (612) 6274-1130  
Email: chris.derrick@deh.gov.au

O	M
✓	

Ms Ali Gilles  
Senior Adviser  
AusAID  
Suva  
FIJI

Tel: (679) 946-9946  
Email: [aligilles@ausaid.gov.au](mailto:aligilles@ausaid.gov.au)

O	M
✓	

Jane Urquhart  
Consul-General  
Australian Consulate-General

Tel: 687-79-27-14  
Email:  
[jane.urquhart@dfat.gov.au](mailto:jane.urquhart@dfat.gov.au)

O	M
✓	

**COOK ISLANDS**

Mr Vaitoti Tupa  
Director  
Cook Islands National Environment Service  
PO Box 371  
Rarotonga  
Cook Islands

Tel: (682) 21256  
Fax: (682) 22256  
Email:  
[vaitoti@environment.org.ck](mailto:vaitoti@environment.org.ck)

O	M
✓	

**FEDERATED STATES OF MICRONESIA**

H.E. Kodaro Gallen  
Ambassador  
Embassy of the Federated States of Micronesia in Fiji  
Suva  
Fiji

O	M
✓	✓

Mrs Cindy Ehmes  
Sustainable Development Planner  
FSM Department of Economic Affairs  
Palikir, Pohnpei  
Federated States of Micronesia

O	M
✓	

**FIJI**

Hon. Poseci W. Bune  
Minister for the Environment  
Ministry of Environment  
PO Box 2109  
Government Buildings  
Suva  
Fiji

O	M
✓	✓

Mr Napolioni Masirewa  
Chief Executive Officer – Environment  
Ministry of Environment  
PO Box 2109  
Government Buildings  
Suva  
Fiji

Fax: (679) 3312 879

O	M
✓	

Mr Epeli Nasome  
 Director – Environment  
 Ministry of Environment  
 PO Box 2109  
 Government Buildings  
 Suva  
 Fiji

Fax: (679) 3312 879

O	M
✓	

Mr Jone Draunimasi  
 Chief Assistant Secretary (Economics) /  
 Director of Sustainable Development  
 Ministry of Foreign Affairs and External Trade  
 Suva  
 Fiji

Tel: (679) 330 662  
 Fax: (679) 330 1741

Email:  
 jdraunimasi@govnet.gov.fj

O	M
✓	

## FRANCE

M. Patrick Roussel  
 Ambassador  
 Representative of France to the Pacific Community  
 Permanent Secretary for the Pacific  
 27, rue Oudinot – 75358  
 Paris 07

Tel: (01) 53 69 29 29  
 Fax: (01) 53 69 22 76

Email:  
[patrick.roussel@diplomatie.gouv.fr](mailto:patrick.roussel@diplomatie.gouv.fr)

O	M
✓	✓

M. Jacques Buguet  
 Foreign Affairs Adviser  
 Deputy Representative of France to the Pacific  
 Community  
 Diplomatic Adviser to the High Commissioner  
 Republic of New Caledonia

O	M
✓	

M. Stephane Louhaur  
 Foreign Affairs Secretary  
 Environmental Affairs Division  
 Directorate of Economic & Financial Affairs  
 Ministry of Foreign Affairs

O	M
✓	

M. Marc Fagot  
 Adviser  
 International Affairs Division  
 Ministry of Ecology and Sustainable Development

O	M
✓	

## FRENCH POLYNESIA

M. Georges Handerson  
 Minister  
 Ministry for Sustainable Development  
 BP 2551 – 98713  
 PAPE'ETE  
 French Polynesia

Tel: (689) 47 83 12  
 Fax: (689) 47 83 13

Email  
 georges.handerson@environment.  
 min.gov.pf

O	M
✓	✓

M. Eric Deat  
 Cabinet Director  
 Ministry of Sustainable Development  
 BP 2551 – 98713  
 PAPE’ETE  
 French Polynesia

Tel: (689) 47 83 18  
 Fax: (689) 47 83 13  
 Email: eric.deat@  
 environment.min.gov.pf

O	M
✓	

M. Torea Thuret  
 Technical Adviser for Planning and Natural Hazards  
 Ministry of Sustainable Development  
 BP 2551 – 98713  
 PAPE’ETE  
 French Polynesia

Tel: (689) 47 83 83  
 Fax: (689) 47 83 02  
 Email: torea.thuret@  
 environment.min.gov.pf

O	M
✓	

M. Pierre Coissac  
 Director of Environment Service  
 Ministry of Environment  
 PAPE’ETE  
 French Polynesia

Tel: (689) 47 66 66  
 Fax: (689) 47 92 52  
 Email: pierre.coissac@  
 environment.min.gov.pf

O	M
✓	

Mme Valerie Bernier  
 Legal Adviser  
 Ministry of Environment  
 PAPE’ETE  
 French Polynesia

Tel: (689) 47 66 66  
 Fax: (689) 47 92 52  
 Email: valerie.bernier@  
 environment.min.gov.pf

O	M
✓	

**GUAM**

Mr Randel L. Sablan  
 Guam Environmental Protection Agency  
 PO Box 22439  
 GMF, Barrigada  
 Guam 96921

Tel: (671) 475 1658/9  
 Fax: (671) 477 9402  
 Email:  
[Randel.Sablan@guamepa.net](mailto:Randel.Sablan@guamepa.net)

O	M
✓	✓

**KIRIBATI**

Hon. Martin P. Tofinga  
 Minister of Environment, Lands & Agriculture  
 Development  
 PO Box 234  
 Bikenibeu  
 Tarawa  
 Kiribati

Tel: (686) 28647/28211/28507  
 Fax: (686) 28334  
 Email:  
[information@melad.gov.ki](mailto:information@melad.gov.ki)

O	M
	✓

Mrs Tererei Abete-Reema  
 Director  
 Division of Environment and Conservation  
 PO Box 234  
 Bikenibeu  
 Tarawa  
 Kiribati

Tel: (686) 28647/28211/28507  
 Fax: (686) 28334  
 Email:  
[information@melad.gov.ki](mailto:information@melad.gov.ki)

O	M
✓	

Mr Kautoa Tonganibeia  
 Enviroment Inspector  
 Division of Environment and Conservation  
 PO Box 234  
 Bikenibeu  
 Tarawa  
 Kiribati

Tel: (686) 28647/28211/28507  
 Fax: (686) 28334  
 Email:  
[information@melad.gov.ki](mailto:information@melad.gov.ki)

O	M
✓	✓

## MARSHALL ISLANDS

H.E. Mr Mack T. Kaminaga  
 RMI Ambassador to Fiji  
 The Embassy of the Marshall Islands  
 41 Borron Road  
 PO Box 2038 GB  
 Suva  
 Fiji

Tel: (679) 338 7899  
 Fax: (679) 338 7115  
 Email:  
[rmisuva@sopacsun.sopac.org.fj](mailto:rmisuva@sopacsun.sopac.org.fj)

O	M
✓	

Ms Yumiko Crisostomo  
 Director  
 Office of Environmental Planning & Policy Coordination  
 PO Box 975  
 Majuro  
 Marshall Islands 96960

Tel: (692) 625 7944  
 Fax: (692) 625 7918  
 Email: [oeppc@ntamar.net](mailto:oeppc@ntamar.net)

O	M
✓	

Mr Lowell Alik  
 Ministry of Foreign Affairs  
 PO Box 1349  
 Majuro  
 Marshall Islands 96960

Tel: (692) 625 3181  
 Fax: (692) 625 4979  
 Email: [mofapol@ntamar.net](mailto:mofapol@ntamar.net)

O	M
✓	

## NEW CALEDONIA

M. Paul Neaoutyine  
 President of the North Province  
 B.P. 41  
 98860 KONE

Tel: (687) 417100  
 Fax: (587) 472475  
 Email:  
[presidence@province-nord.nc](mailto:presidence@province-nord.nc)

O	M
✓	

Mme Isabelle Ohlen  
 President of the Environment Commission  
 South Province  
 B.P. L1  
 98849 NOUMEA CEDEX

Tel: 687) 258000  
 Fax: (687) 274900  
 Email:  
[isabelle.ohlen@province-sud.nc](mailto:isabelle.ohlen@province-sud.nc)

O	M
✓	

M. Neko Hnepeune  
 President of the Loyalty Islands Province  
 B.P. 50  
 98820 LIFOU

Tel: 687) 455100  
 Fax: (687) 451440

O	M
✓	

<p>M. Victor Tutugoro Elected representative North Province B.P. 41 98860 KONE</p>	<p>Tel: (687) 417100 Fax: (687) 472475</p>	<table border="1"> <tr> <td>O</td> <td>M</td> </tr> <tr> <td>✓</td> <td></td> </tr> </table>	O	M	✓	
O	M					
✓						
<p>Mme Nadia Heo Elected representative North Province B.P. 41 98860 KONE</p>	<p>Tel: (687) 417100 Fax: (687) 472475</p>	<table border="1"> <tr> <td>O</td> <td>M</td> </tr> <tr> <td>✓</td> <td></td> </tr> </table>	O	M	✓	
O	M					
✓						
<p>Mme Gentiane Bisio Elective Representative South Province B.P. L1 98849 NOUMA CEDEX</p>	<p>Tel: (687) 258000 Fax: (687) 274900</p>	<table border="1"> <tr> <td>O</td> <td>M</td> </tr> <tr> <td>✓</td> <td></td> </tr> </table>	O	M	✓	
O	M					
✓						
<p>Mme Corinne Voisin Elected representative South Province B.P. L1 98849 NOUMEA CEDEX</p>	<p>Tel: (687) 258000 Fax: (687) 274900</p>	<table border="1"> <tr> <td>O</td> <td>M</td> </tr> <tr> <td>✓</td> <td></td> </tr> </table>	O	M	✓	
O	M					
✓						
<p>M. Nidoish Naisseline Elected representative Loyalty Islands Province B.P. 50 98820 LIFOU</p>	<p>Tel: (687) 455100 Fax: 687) 451440</p>	<table border="1"> <tr> <td>O</td> <td>M</td> </tr> <tr> <td>✓</td> <td></td> </tr> </table>	O	M	✓	
O	M					
✓						
<p>M. Germain Padome Senior Adviser for Environment North Province 98860 KONE B.P. 41</p>	<p>Tel: (687) 417100 Fax: (687) 472475 Email: <a href="mailto:charge-environnement@province-nord.nc">charge-environnement@ province-nord.nc</a></p>	<table border="1"> <tr> <td>O</td> <td>M</td> </tr> <tr> <td>✓</td> <td></td> </tr> </table>	O	M	✓	
O	M					
✓						
<p>M. Jean-Jerome Cassan Special Assistant for Environment North Province B.P. 41 98860 KONE</p>	<p>Tel: (687) 47 72 39 Fax: (687) 47 71 35 Email: <a href="mailto:dde_eviroment@province.nord.nc">dde_eviroment@ province.nord.nc</a></p>	<table border="1"> <tr> <td>O</td> <td>M</td> </tr> <tr> <td>✓</td> <td></td> </tr> </table>	O	M	✓	
O	M					
✓						
<p>M. Christophe Obled Head of Natural Resources Department South Province B.P. L1 98849 NOUMEA CEDEX</p>	<p>Tel: (687) 246175 Fax: (687) 243256</p>	<table border="1"> <tr> <td>O</td> <td>M</td> </tr> <tr> <td>✓</td> <td></td> </tr> </table>	O	M	✓	
O	M					
✓						
<p>Mme Anne-Claire Goarant Head of Earth Department South Province B.P. L1 98849 NOUMEA CEDEX</p>	<p>Tel: (687) 243266 Fax: (687) 243256</p>	<table border="1"> <tr> <td>O</td> <td>M</td> </tr> <tr> <td>✓</td> <td></td> </tr> </table>	O	M	✓	
O	M					
✓						

M. Francois Devinck Head of Environmental Office South Province B..P. L1 98849 NOUMEA CEDEX	Tel: (687) 258000 Fax: (687) 274900	<table border="1"><tr><td>O</td><td>M</td></tr><tr><td>✓</td><td></td></tr></table>	O	M	✓	
O	M					
✓						
M. Emmanuel Couture In charge of Marine Environment South Province B.P. L1 98849 NOUMEA CEDEX	Tel: (687) 258000 Fax: (687) 274900	<table border="1"><tr><td>O</td><td>M</td></tr><tr><td>✓</td><td></td></tr></table>	O	M	✓	
O	M					
✓						
M. William Ihage Deputy Secretary General Loyalty Islands Province B.P. 50 98820 LIFOU	Tel: (687) 455100 Fax: (687) 451440	<table border="1"><tr><td>O</td><td>M</td></tr><tr><td>✓</td><td></td></tr></table>	O	M	✓	
O	M					
✓						
M. Daniel Houmbouy Head of the Loyalty Islands Province office in Nouméa B.P. 50 98820 LIFOU	Tel: (687) 455100 Fax: (687) 451440	<table border="1"><tr><td>O</td><td>M</td></tr><tr><td>✓</td><td></td></tr></table>	O	M	✓	
O	M					
✓						
Mme Michele Lebole Head of Environment Department Loyalty Islands Province B.P. 50 98820 LIFOU	Tel: (687) 455100 Fax: (687) 451440	<table border="1"><tr><td>O</td><td>M</td></tr><tr><td>✓</td><td></td></tr></table>	O	M	✓	
O	M					
✓						
M. Antoine Jeulain Oil Spill Management Specialist 98851 NOUMEA CEDEX	Tel: (687) 273129 Fax: (687) 277020 Email: <a href="mailto:ajeulain@congres.nc">ajeulain@congres.nc</a>	<table border="1"><tr><td>O</td><td>M</td></tr><tr><td>✓</td><td></td></tr></table>	O	M	✓	
O	M					
✓						
M. Joseph Manaute Adviser to Mr Eric Babin, Minister in charge of Agriculture, Livestock and Fisheries, Government of New Caledonia B.P. M2 98849 NOUMEA CEDEX	Tel: (687) 246623 Fax: (687) 246627 Email: <a href="mailto:joseph.manaute@gouv.nc">joseph.manaute@gouv.nc</a>	<table border="1"><tr><td>O</td><td>M</td></tr><tr><td>✓</td><td></td></tr></table>	O	M	✓	
O	M					
✓						
M. Cameron Diver Head of Office of Regional Cooperation And External Relations Government of New Caledonia B.P. M2 98849 NOUMEA CEDEX	Tel: (687) 246629 Fax: (687) 246524 Email: <a href="mailto:cameron.diver@gouv.nc">cameron.diver@gouv.nc</a>	<table border="1"><tr><td>O</td><td>M</td></tr><tr><td>✓</td><td></td></tr></table>	O	M	✓	
O	M					
✓						
M. Yves Lafoy Senior adviser for technical and scientific cooperation Office of Regional Cooperation and External Relations B.P. M2 98849 NOUMEA CEDEX	Tel: 687) 270237 Fax: 687) 272345 Email: <a href="mailto:yves.lafoy@gouv.nc">yves.lafoy@gouv.nc</a>	<table border="1"><tr><td>O</td><td>M</td></tr><tr><td>✓</td><td></td></tr></table>	O	M	✓	
O	M					
✓						

Mme Elisabeth Gremont  
Special Assistant  
Office of Regional Cooperation and External Relations  
B.P. M2  
98848 NOUMEA CEDEX

Tel: (687) 246522  
Fax: (687) 246524  
Email: [coopreg@gouv.nc](mailto:coopreg@gouv.nc)

O	M
✓	

## NEW ZEALAND

Hon. Mahara Okeroa  
Associate Minister  
Parliament Buildings  
Wellington  
New Zealand

O	M
✓	

Andrew Bignell  
Department of Conservation  
Wellington  
New Zealand

Tel: (644) 471-3191  
Email: [abignell@doc.govt.nz](mailto:abignell@doc.govt.nz)

O	M
✓	

Tom Wilson  
NZ AID  
Ministry of Foreign Affairs & Trade  
Wellington  
New Zealand

Tel: (644) 439-8327  
Fax: (644) 439.8513  
Email:  
[Tom.Wilson@mfat.govt.nz](mailto:Tom.Wilson@mfat.govt.nz)

O	M
✓	

Indra Prasad  
Environment Division  
Ministry of Foreign Affairs & Trade  
Wellington  
New Zealand

Tel: (644) 439-8440  
Email:  
[Indra.Prasad@mfat.govt.nz](mailto:Indra.Prasad@mfat.govt.nz)

O	M
✓	

Malcolm Millar  
Deputy High Commissioner  
New Zealand High Commission  
Private Mail Bag  
Apia  
Samoa

Tel: (685) 21711  
Fax: (685) 20086  
Email:  
[Malcolm.Millar@mfat.govt.nz](mailto:Malcolm.Millar@mfat.govt.nz)

O	M
✓	

Craig Hawke  
Director – Pacific Group NZ AID  
Ministry of Foreign Affairs & Trade  
Wellington  
New Zealand

Tel: (685) 21711  
Fax: (685) 20086  
Email:  
[Craig.Hawke@mfat.govt.nz](mailto:Craig.Hawke@mfat.govt.nz)

O	M
✓	

Stacey Hayward

O	M
✓	

## NIUE

Hon. Bill Motufoou  
Minister of Environment  
Premier's Department  
PO Box 40  
ALOFI  
Niue

Tel: (683) 4200  
Fax: (683) 4151/4206

O	M
	✓

**PAPUA NEW GUINEA**

Mr Robert Norombe  
Deputy Secretary – Environment Division  
Department of Environment and Conservation  
PO Box 6601  
Boroko, NCD  
Papua New Guinea

Tel: (675) 325 0180  
Fax: (675) 325 0182  
Email: [odir@dalton.com.pg](mailto:odir@dalton.com.pg)

O	M
✓	

Dr Gae Y. Gowae  
Deputy Secretary – Conservation Division  
Department of Environment and Conservation  
PO Box 6601  
Boroko, NCD  
Papua New Guinea

Tel: (675) 325 0180  
Fax: (675) 325 0182  
Email: [odir@daltron.com.pg](mailto:odir@daltron.com.pg)  
[gmaxau@yahoo.com](mailto:gmaxau@yahoo.com)

O	M
✓	

Mr James Sabi  
Department of Environment and Conservation  
PO Box 6601  
Boroko, NCD  
Papua New Guinea

Tel: (675) 325 0180  
Fax: (675) 325 0182  
Email: [biodiv@daltron.com.pg](mailto:biodiv@daltron.com.pg)  
[odir@daltron.com.pg](mailto:odir@daltron.com.pg)

O	M
✓	

**SAMOA**

Hon. Faumuina Tiatia Liuga  
Minister for Natural Resources & Environment.  
Private Mail Bag  
Apia  
Samoa

Tel: (685) 23800  
Fax: (685) 23176  
Email: [info@mnre.gov.ws](mailto:info@mnre.gov.ws)

O	M
	✓

Tu'u'u Dr Ieti Taulealo  
Chief Executive Officer  
Ministry of Natural Resources & Environment.  
Private Mail Bag  
Apia  
Samoa

Tel: (685) 25670/30963  
Fax: (685) 23176  
Email: [tuuu.ieti@samoa.ws](mailto:tuuu.ieti@samoa.ws)

O	M
✓	✓

Mr Tapusalaia Terry To'omata  
Deputy Chief Executive Officer  
PO Box L1859  
Apia  
Samoa

Tel: (685) 21171  
Fax: (685) 21504  
Email: [mfa@mfa.gov.ws](mailto:mfa@mfa.gov.ws)

O	M
✓	✓

**TOKELAU**

Mr Mose Pelasio  
Department of Economic Development & Environment  
Fakaofu  
Tokelau

Tel: (690) 3127  
Fax: (690) 3133  
Email: [mose.pelasio@clear.net.nz](mailto:mose.pelasio@clear.net.nz)

O	M
✓	

**TONGA**

Mr Uilou F. Samani  
 Director  
 Department of Environment  
 Ministry of Lands, Survey, Natural Resources &  
 Environment  
 Tonga

Tel: (676) 28349, 76875 (mob)  
 Fax: (676) 25051  
 Email: uilousamani@yahoo.com

O	M
✓	✓

**TUVALU**

Mr Enate Evi  
 Acting Director  
 Department of Environment  
 Private Mail Bag  
 Funafuti  
 Tuvalu

Tel: (688) 20179/20162  
 Fax: (688) 20826  
 Email: [enviro@tuvalu.tv](mailto:enviro@tuvalu.tv)

O	M
✓	

**UNITED STATES OF AMERICA**

Ms Jennifer Christenson  
 Office of Oceans Affairs (OES/OA)  
 US Department of State  
 Washington, DC 20520  
 United States of America

Tel: (808) 984-3724  
 Fax: (808) 292-1128  
 Email: [Mark.Fornwall@usgs.gov](mailto:Mark.Fornwall@usgs.gov)

O	M
✓	

Dr Mark Fornwall  
 USGS, Pacific Basin Information  
 310 Ka'ahumanu Avenue  
 Kahului, HI 96732  
 Honolulu  
 HAWAII

Tel: (662) 205 4712/202 4995  
 Fax: (662) 254 2839  
 Email: [WallerJM@state.gov](mailto:WallerJM@state.gov)

O	M
✓	

Mrs Kanchana Aksorn-Aree  
 Regional Environmental Affairs Specialist  
 (for Southeast Asia/Pacific)  
 US Embassy - Bangkok  
 120-122 Wireless Road  
 Bangkok 10330  
 Thailand

Tel: (662) 205 4609  
 Fax: (662) 205 4106  
 Email: [kanchana@state.gov](mailto:kanchana@state.gov)

O	M
✓	

Ms Susan Ware Harris  
 Office of International Affairs  
 US Department of Commerce, NOAA  
 14<sup>th</sup> Constitution Ave, NW # 5230  
 Washington, DC 20230  
 United States of America

Tel: (202) 482-6196  
 Fax: (202) 482-4307  
 Email:  
[susan.ware-harris@noaa.gov](mailto:susan.ware-harris@noaa.gov)

O	M
✓	

Mr Howard Diamond  
 Program Manager –US GCOS  
 US Department of Commerce, NOAA/NCDC  
 1335 East-Wesr Highway, Rm 7214  
 Silver Spring, MD 20910  
 United States of America

Tel: 301-713-1283  
 Fax: 301-713-0819  
 Email:  
[howard.diamond@noaa.gov](mailto:howard.diamond@noaa.gov)

O	M
✓	

John McCarroll  
 Manager  
 Pacific Islands Office  
 US Environmental Protection Agency

O	M
✓	

## VANUATU

Honourable Maxime Carlot Korman  
 Minister of Lands, Energy, Environment,  
 Geology, Mines & Water Resources  
 Ministry of Lands, Energy, Environment,  
 Geology, Mines & Water Resources  
 Private Mail Bag 9007  
 Port Vila  
 Vanuatu

Tel: (678) 23105  
 Fax: (678) 25165

O	M
	✓

Mr Russell Nari  
 Director General  
 Ministry of Lands, Energy, Environment,  
 Geology, Mines & Water Resources  
 Private Mail Bag 9007  
 Port Vila  
 Vanuatu

Tel: (678) 23105  
 Fax: (678) 25165  
 Email: [rnari@lands.gov.vu](mailto:rnari@lands.gov.vu)

O	M
✓	

Mr Ernest Bani  
 Head,  
 Vanuatu Environment Unit  
 Privat Mail Bag 9063  
 Port Vila  
 Vanuatu

Tel: (678) 25302  
 Fax: (678) 23565/26475  
 Email: [environ@vanuatu.com.vu](mailto:environ@vanuatu.com.vu)

O	M
✓	

Mr Yvon Basil  
 Acting Head of Asia/Pacific Division  
 Department of Foreign Affairs  
 Private Mail Bag 051  
 Port Vila  
 Vanuatu

Tel: (678) 22347/22908/22913  
 Fax: (678) 23142

O	M
✓	

## WALLIS AND FUTUNA

Lopeleto Laufoaulu  
 Senator  
 Member of Congress  
 Wallis and Futuna

O	M
✓	

Pasikale Niutoua  
 Member of Congress  
 Wallis and Futuna

O	M
✓	

Tomaakino Savea  
 Member of Congress  
 Wallis and Futuna

O	M
✓	

Petelo Tauvale  
 Enviroment Officer  
 Wallis and Futuna

O	M
✓	

**CROP AGENCIES/ADVISERS**

**FORUM SECRETARIAT**

Shennia Spillane  
 Legal Adviser  
 Pacific Islands Forum Secretariat  
 Private Mail Bag  
 Suva  
 Fiji

Tel: (679) 331 2600  
 Fax: (679) 330 5554  
 Email: [ShenniaS@forumsec.org.fj](mailto:ShenniaS@forumsec.org.fj)

O	M
✓	

Coral Pasisi  
 Environment Officer  
 Pacific Islands Forum Secretariat  
 Private Mail Bag  
 Suva  
 Fiji

Tel: (679) 331 2600  
 Fax: (679) 330 5554  
 Email: [CoralP@forumsec.org.fj](mailto:CoralP@forumsec.org.fj)

O	M
✓	

Laisiasa Tora  
 Economic Governance  
 Pacific Islands Forum Secretariat  
 Private Mail Bag  
 Suva  
 Fiji

Tel: (679) 3320-278  
 Fax: (679) 331-2226  
 Email: [LaisiasaT@forumsec.org.fj](mailto:LaisiasaT@forumsec.org.fj)

O	M
	✓

**SOPAC**

Ms Cristelle Pratt  
 Director  
 South Pacific Applied Geoscience Commission (SOPAC)  
 Private Mail Bag, GPO  
 SUVA, Fiji

Phone: (679) 338 1377  
 Fax: (679) 337 0040  
 Email: [Cristelle@sopac.org](mailto:Cristelle@sopac.org)

O	M
✓	✓

**SPC**

Mr Jimmie Rodgers  
 Director General  
 Secretariat of the Pacific Community  
 BP D5  
 98848, Noumea Cedex

Tel: (687) 26 20 00  
 Fax: (687) 26 38 18  
 Email: [jimmier@spc.int](mailto:jimmier@spc.int)

O	M
✓	

Mr Louni Hanipale Mose  
 Director of Coporate Services  
 Secretariat of the Pacific Community  
 BP D5  
 98848, Noumea Cedex

Tel: (687) 26 20 00  
 Fax: (687) 26 38 18  
 Email: [louni@spc.int](mailto:louni@spc.int)

O	M
✓	

**OBSERVERS****CONSERVATION INTERNATIONAL**

Mr Francois Martel  
 Director – Pacific Island Program  
 Team Leader – Polynesia Micronesia Hotspot  
 Conservation International  
 c/- PO Box 240  
 Vailima, Apia  
 Samoa

Tel: (685) 21953  
 Fax: (685) 21953  
 Email: [fmartel@conservation.org](mailto:fmartel@conservation.org)

O	M
✓	✓

Ms Sue Miller –Taei  
 Marine Conservation Manager Pacific Islands Program  
 Conservation International  
 c/- PO Box 240  
 Vailima, Apia  
 Samoa

Tel: (685) 21953  
 Fax: (685) 21953  
 Email: [staei@conservation.org](mailto:staei@conservation.org)

O	M
✓	✓

**CONVENTION ON MIGRATORY SPECIES**

Mr Lyle Glowka  
 Convention on the Conservation of Migratory Species  
 Martin Luther King St  
 53175 Bonn  
 Germany

Email: [secretariat@cMsint](mailto:secretariat@cMsint)

O	M
✓	

**JICA**

Ayami Suzuki  
 Project Formulation Adviser (Environment)  
 JICA Private Mail Bag  
 Suva  
 Fiji

Tel: (679) 330-2522  
 Fax: (679) 330-2452  
 Email: [Suzuki.Ayami@jica.go.jp](mailto:Suzuki.Ayami@jica.go.jp)

O	M
✓	

**IFAW**

Mick McIntyre  
 Director of IFAW Asia Pacific  
 8 Belmore Street  
 Surry Hills, Sydney- NSW 2010  
 Australia

Fax: (612) 9288 4901  
 Email: [mmcintyre@ifaw.org](mailto:mmcintyre@ifaw.org)

O	M
✓	

**INTERNATIONAL MARITIME ORGANISATION**

James N. Paw  
 Programme Coordination Officer  
 International Maritime Organisation  
 4 Albert Embankment  
 London, SE1 7 SR  
 United Kingdom

Tel: 44 (0) 207 587 3238  
 Fax: 44 (0) 207 587 3210  
 Email: [jpaw@imo.org](mailto:jpaw@imo.org)

O	M
✓	

**LANDCARE RESEARCH**

O	M
✓	

John Parkes  
Landcare Research  
New Zealand

Email: [ParkesJ@landcareresearch.co.nz](mailto:ParkesJ@landcareresearch.co.nz)

**UNITED NATIONS DEVELOPMENT PROGRAMME**

O	M
✓	

Mr Luatutu Andrea Volentras  
UNDP Office  
Private Mail Bag  
Matautu-Uta  
Apia  
Samoa

Tel: (685) 23670  
Fax: (685) 23555  
Email: [andrea.volentras@undp.org](mailto:andrea.volentras@undp.org)

**UNITED NATIONS ENVIRONMENT PROGRAMME**

O	M
✓	

Ms Isabel Martinez  
Programme Officer  
Global Programme of Action for the Protection of the  
Marine Environment from Land-based Activities (GPA)  
United Nations Environment Programme (UNEP)  
Kortenaerkade 1, 2518 EX  
The Hague, The Netherlands

Tel: (+31) 70 3114460 (70 dir)  
Fax: (+31) 70 345 6648  
Email: [i.martinez@unep.nl](mailto:i.martinez@unep.nl)

**UNIVERSITY OF NEW CALEDONIA**

O	M
✓	

Guy Agniel  
Professeur des Universites  
Universite de la Nouvelle-Caledonie

Email: [agniel@univ-nc.nc](mailto:agniel@univ-nc.nc)

**WHALE & DOLPHIN CONSERVATION SOCIETY**

O	M
✓	

Dr Margi Prideaux  
WDCS Global CMS Programme Leader  
CMS Programme Office  
PO Box 720 Port Adelaide Business Centre  
Port Adelaide 5015  
South Australia

Tel: (618) 8242 5842  
Fax: (618) 8242 1595  
Email: [margi.prideaux@wdcs.org](mailto:margi.prideaux@wdcs.org)

**WORLD METEOROLOGICAL ORGANISATION**

O	M
✓	

Mr Henry K. Taiki  
Programme Officer  
WMO Subregional Office for the South-West Pacific  
PO Box 3044  
Apia  
Samoa

Tel: (685) 25706  
Fax: (685) 25771  
Email: [htaiki@wmo.int](mailto:htaiki@wmo.int)

**INTERPRETERS (SPC)**

Roy Benyon

Patrick Delhayé

Aurelie Hammaide

Blandine Jeanne

**TRANSLATORS**

Olivier Richard  
 French Language Solutions Pty Ltd  
 21 Queen Street  
 Randwick  
 NSW 2031  
 Australia

Tel: (612) 9398 1767  
 Fax: (612) 8569 1383  
 Email: [Olivier@french.com.au](mailto:Olivier@french.com.au)

Pierre Pellerin

Francis Marche

**SPREP SECRETARIAT**

PO Box 240  
 Vailima  
 Apia  
 Samoa

Tel: (685) 21 929  
 Fax: (685) 20 231  
 Email: [sprep@sprep.org](mailto:sprep@sprep.org)

Asterio Takesy  
 Director

Taito Nakalevu  
 Climate Change Adaptation Officer

F. Vitolio Lui  
 Deputy Director

Dominique Benzaken  
 Coastal Management Adviser

Taito John Roache  
 Corporate Services Manager

Muliagatele Iosefatu Reti  
 IWP Consultant

Bruce Chapman  
 Programme Manager – Pacific Futures

Samuelu Sesega  
 IWP Consultant

Stuart Chape  
 Programme Manager – Island Ecosystems

Rama Vaa  
 Project Accountant – IWP

Alofa S. Tuuau  
 Finance Manager

Clark Peteru  
 Environmental Legal Adviser

Sefanaia Nawadra  
 Marine Pollution Adviser

Aliitasi Uesele-Petaia  
 IT/Network Officer

Dr Frank Griffin  
 Pollution Prevention & Waste Management Adviser

Ruta Tupua-Couper  
 Personal Assistant to the Director

Kate Brown  
 Action Strategy Adviser

Apiseta Eti  
 Personal Assistant to the Deputy Director

Dr Jaap Jasperse  
 Editor and Publications Officer

Lupe Silulu  
 Registry Supervisor

Pauline Fruean  
 Conference & Travel Officer

## Annexe 2 : Allocution du président sortant : France

Monsieur le Directeur,  
Mesdames et Messieurs les délégués,  
Chers collègues,

L'année 2005-2006, durant laquelle la France a eu l'honneur de présider la conférence du PROE, a été pour notre organisation la première année de fonctionnement dans le cadre de sa nouvelle organisation interne et de ses deux programmes stratégiques, « Ecosystèmes insulaires » et « Avenirs océaniques ». Les thèmes majeurs traités par le PROE durant l'année écoulée ont été la biodiversité insulaire, que les ministres de l'environnement évoqueront dans leur réunion le 15 septembre, les eaux internationales et la politique régionale de la mer, les changements climatiques et la gestion des déchets dans le Pacifique.

La France a pour sa part accru sa coopération avec le PROE, et cette année a vu le démarrage de l'initiative « CRISP » sur la protection et la valorisation des coraux en même temps que le lancement d'une nouvelle initiative en faveur de la gestion des déchets solides dans le Pacifique. Ces deux importants projets, qui renvoient aux deux programmes stratégiques du PROE, bénéficient d'un financement de l'Agence française de développement et du Fonds de coopération économique, sociale et culturelle pour le Pacifique. Une brève présentation vous en sera proposée durant la conférence. Vous savez d'autre part que le thème de la préservation de l'environnement dans la région a fait partie de l'ordre du jour du deuxième sommet France-Océanie qui s'est tenu à Paris le 26 juin dernier à l'invitation du Président de la République. Les dirigeants des trois grandes organisations régionales, le Forum des Iles du Pacifique, la Communauté du Pacifique et le PROE ont participé au sommet, dont la déclaration finale a souligné l'importance des enjeux environnementaux du Pacifique.

Cette année de présidence française de la conférence du PROE s'achève donc et j'en retire l'impression que nous avons eu la chance de participer à des travaux riches, denses, essentiels pour l'avenir de la région Pacifique. Je tiens à cet égard à remercier la direction du PROE, le personnel et les experts de l'organisation, pour la qualité de l'effort accompli et des dossiers préparés pour cette 17ème conférence.

### Annexe 3 : Remarques liminaires du Directeur du PROE

Monsieur le Président,  
Monsieur Didier Leroux, ministre du Développement durable de la Nouvelle-Calédonie,  
Mesdames et Messieurs les représentants, chers collègues du CORP,  
Mesdames et Messieurs les observateurs, Mesdames et Messieurs,

Bonjour à tous.

Tout d'abord, permettez-moi d'exprimer, en notre nom à tous, ma profonde gratitude à nos hôtes, le gouvernement et le peuple calédoniens, pour leur généreuse et chaleureuse hospitalité. Mes employés et moi-même avons été comblés par l'accueil et le soutien de l'administration locale même s'il a parfois été difficile de nous concentrer sur notre travail en raison de la beauté des paysages et de la gentillesse des habitants. Notre hôte a même réussi à s'assurer le concours des dieux pour nous garantir du beau temps !

Permettez-moi également de remercier mon collègue directeur général, M. Jimmie Rogers, pour l'utilisation du centre de conférence ultramoderne de son organisation mais également pour tout ce qui a été mis à notre disposition pour préparer cette importante conférence et faciliter notre travail. Son personnel efficace et accueillant a tout fait pour que nous nous sentions chez nous ici, au Secrétariat général de la communauté du Pacifique. Merci Jimmie, à vous et à votre personnel.

La majorité d'entre vous connaissent l'historique de notre organisation. Le PROE a été conçu et créé ici, à l'Anse Vata et à la CPS, à la fin des années 1970. Il fut pendant plus de 10 ans un programme de la CPS, avant de voler de ses propres ailes vers Apia où il a mûri et accédé à son indépendance. Depuis, le PROE en tant qu'organisation intergouvernementale indépendante n'a cessé d'entretenir sa relation étroite et personnelle avec la CPS. Et comme les hommes et les femmes qui forment l'organisation et le Secrétariat, il est normal que le PROE veuille retrouver ses racines pour raviver ses liens familiaux et ses valeurs environnementales. C'est la première fois depuis que nous avons quitté ces rives en 1991 que le PROE « retourne au pays » et nous sommes très heureux de nous retrouver en famille ici, en Nouvelle-Calédonie et à la CPS.

Pour revenir au présent, M. le Président, Mesdames et Messieurs les représentants, 2006 est également une année importante dans la vie du PROE pour d'autres raisons. En janvier, le gouvernement de Vanuatu a déposé son instrument de ratification au gouvernement samoan, dépositaire de la Convention portant création du PROE, complétant ainsi le processus juridique permettant à tous les États et territoires membres de devenir des participants à part entière du PROE. L'aboutissement d'un tel processus, qui n'est ni simple ni facile, atteste l'engagement des Membres du PROE à l'égard de l'organisation et de l'environnement durable de la région.

Depuis sa création nous, les Membres et le Secrétariat du PROE, en partenariat avec d'autres parties et organismes internationaux ayant les mêmes aspirations, avons énormément contribué à la gestion rationnelle des ressources environnementales de la région. Je citerai à titre d'exemple la conservation de la biodiversité, la politique mondiale sur les changements climatiques et l'adaptation régionale à ces changements, les politiques de prévention et de réduction de la pollution, la gestion et la lutte contre les déchets, la

protection des côtes et des écosystèmes, le renforcement des capacités environnementales, la formation et la sensibilisation. Je parlerai plus en détail, dans mon exposé au point 5.1 de l'ordre du jour, de ces activités menées par le Secrétariat et ses Membres et de la responsabilité que vous avez confiée au PROE.

Notre ordre du jour fait également état des progrès réalisés et des travaux d'équipes menés dans la région. Les Parties à la Convention de Nouméa, malgré les difficultés rencontrées, ont maintenant adopté et amendé le Protocole sur l'immersion et signé deux nouveaux Protocoles sur la pollution par les hydrocarbures et la pollution par les substances nocives et potentiellement dangereuses. Ces protocoles océaniques sont harmonisés avec les instruments internationaux actuels pertinents et fournissent des liens avec les conventions internationales.

Alors que nous vous présenterons, au point 8, des rapports sur nos grands projets qui arrivent à terme, nous sommes heureux de vous informer que la proposition concernant le Projet océanique de réduction des émissions de gaz à effet de serre grâce aux énergies renouvelables (PIGGAREP) a été approuvée par le FEM en vue de son exécution immédiate. Ce projet quinquennal apportera à 11 pays insulaires océaniques plus de 5 millions de dollars É.-U. d'assistance et de soutien dans le domaine énergétique.

Nous pensons par ailleurs que les efforts menés aux niveaux régional et national en vue de la réalisation des objectifs du Plan d'action pour la gestion de l'environnement de la région du Pacifique doivent être évalués à l'aide de rapports nationaux venant compléter le rapport annuel du Secrétariat sur sa contribution. La Nouvelle-Zélande, appuyée par les autres Membres, a soulevé cette question lors de notre dernière conférence, qui a décidé de l'approfondir cette année. Le Secrétariat a diffusé au point 8.4 de l'ordre du jour un projet de modèle de « profil de pays » destiné à aider les Membres à présenter un rapport normalisé sur le plan d'action et qui, à terme, pourrait également couvrir d'autres instruments internationaux et régionaux auxquels ils sont parties.

Il va sans dire que le plan des activités, opérations et ressources d'une institution ou d'un gouvernement est un document essentiel à son fonctionnement. Notre plan ou programme de travail et budget pour 2007 vous sera présenté au point 8.5. Si ce budget ne propose pas d'augmentation des contributions des Membres, ceci n'est possible qu'en raison des excédents des années précédentes qui n'ont pas été intégrés au fonds de réserve. Les contributions n'ont que très peu augmenté depuis 2003 et les contributions statutaires volontaires sont individuellement et collectivement inférieures à celles de toutes les autres organisations régionales alors que nous comptons 25 Membres contre 16 dans la majorité d'entre elles. Malgré cette faible assiette, les arriérés restent toujours importants et représentent environ la moitié des contributions annuelles. Si la région et les Membres du PROE prennent notre travail au sérieux aux niveaux national et régional, des décisions devront être prises pour renforcer notre financement de base et des augmentations modestes mais progressives devront intervenir dans les deux années à venir.

Enfin, dernier point, mais non le moindre, l'ordre du jour présente les résultats de la révision triennale des traitements et des conditions d'emploi des agents de soutien et des cadres professionnels. Pour les agents de soutien, c'est la première fois depuis la création du PROE qu'une étude indépendante recommande des augmentations générales. Je le dis et le répète volontiers : je suis honoré et heureux de diriger cette équipe, une équipe de gagnants, peut-être pas aussi forte que les *All Blacks*, mais plus redoutable. Depuis ma

prise de fonctions, j'ai fait de mon mieux pour les motiver à donner le meilleur d'eux-mêmes. J'ai fait de mon mieux pour les inspirer à se surpasser. Et ils m'ont appris beaucoup de choses. Ils m'ont aidé à affiner mon regard pour mieux voir les merveilles qu'ils ont produites, autour de moi et dans la région. J'espère que vous reconnaîtrez leur mérite et que vous me permettez de les récompenser comme il se doit. Je ne compte pas pour cela vous demander plus d'argent ou compromettre les programmes exécutés dans les pays car je pense que nous pouvons financer ces augmentations grâce à des gains de productivité et à diverses mesures d'économie.

J'espère que vous me pardonneriez d'avoir soulevé un certain nombre de problèmes épineux mais il est de mon devoir de partager avec vous, mes supérieurs, les bonnes comme les mauvaises nouvelles.

Mon personnel et moi-même restons à votre entière disposition. Merci.

## Annexe 4 : Allocution d'ouverture de l'hôte : Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

Monsieur le directeur du PROE,  
Monsieur le directeur de la CPS,  
Mesdames et messieurs les Ministres,  
Mesdames et messieurs les délégués,  
Mesdames, messieurs,

Au nom de la présidente et du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, j'ai l'honneur et le plaisir de vous souhaiter la bienvenue en Nouvelle-Calédonie pour cette 17<sup>ème</sup> conférence des représentants officiels du PROE. Je souhaiterais également remercier la Communauté du Pacifique, qui nous accueille dans ces locaux magnifiques et qui nous fournit un cadre qui, je l'espère, sera propice au dialogue constructif et à des échanges fructueux.

Pour la Nouvelle-Calédonie, les enjeux liés à l'environnement sont d'une importance majeure. Dans un monde où la globalisation des échanges et des savoirs se développe de plus en plus, il nous appartient de préserver et de valoriser nos ressources et notre environnement, afin d'en faire profiter les générations futures.

La qualité de vie de nos populations, c'est à la fois le niveau de vie et le cadre de vie. Et l'environnement contribue largement à ce cadre. Il est de notre responsabilité à tous d'en prendre soin et de prévoir les mesures permettant de le pérenniser.

C'est là tout l'enjeu du développement durable, qui implique bien sûr la gestion responsable des ressources naturelles et de l'environnement, mais aussi le développement des activités humaines, afin de permettre à nos populations d'accéder à un niveau de vie raisonnable.

Le PROE, en tant qu'Organisation régionale pour l'environnement, et vous les représentants des pays et territoires membres du PROE, avez un rôle important à jouer pour avancer la réflexion sur cette thématique, car le développement durable pose de manière nouvelle la question de la qualité du développement moderne.

D'une part, notre sensibilité aux problèmes environnementaux s'est renforcée au cours du temps par la constatation des dérèglements en cours et des conséquences de diverses « catastrophes naturelles ». A titre d'exemple, nous pouvons citer le réchauffement climatique, les inondations, les incendies de forêt, les marées noires, les tremblements de terre, les glissements de terrain, les tempêtes et cyclones.

D'autre part, nous pouvons nous sentir souvent dépassé par des phénomènes dont l'échelle, l'interconnexion et les enjeux lui semblent hors de portée.

Au-delà du fonctionnement interne du PROE, vos travaux cette semaine vous permettront d'aborder les programmes menés par l'Organisation, auxquels vous avez participé, et ceux prévus pour l'avenir. C'est à travers ces programmes et une coopération réciproque dans un esprit de partenariat que l'on peut relever ensemble le défi du développement et de l'environnement et essayer de trouver des solutions aux problèmes environnementales qui se posent dans notre région Pacifique.

Le projet des eaux internationales, les travaux menés sur les espèces envahissantes, l'élaboration d'une stratégie sur la biodiversité insulaire, la conservation des espèces marines, la création et le

renforcement des capacités, une collaboration plus étroite entre les territoires du Pacifique et le PROE : voici quelques exemples des programmes dont vous discuterez au cours des prochains jours et qui représentent des sujets majeurs pour l'avenir de l'environnement de notre région.

La Nouvelle-Calédonie, collectivité française du Pacifique, suit de près ces programmes et l'évolution du débat environnemental. Avec la France, signataire de la convention sur la diversité biologique, de la convention d'Apia sur la conservation de la nature dans le Pacifique Sud et de la convention de Nouméa sur la protection des ressources naturelles et de l'environnement de la région du Pacifique Sud, les autorités calédoniennes et provinciales exercent une responsabilité en matière de conservation de l'environnement et de préservation de la biodiversité marine et terrestre.

En effet, chaque province est chargée, sur son territoire, d'élaborer et de mettre en œuvre ses politiques de gestion de l'environnement, de développements économique et rural, et de planification.

Un objectif recherché particulièrement par les provinces est de favoriser la prise en compte de l'environnement dans les activités sociales et économiques.

Nos autorités sont donc résolument engagées en faveur d'un développement durable, responsable et équilibré.

Permettez-moi de vous donner brièvement quelques exemples des actions menées dans ce cadre.

En janvier 2006, la Nouvelle-Calédonie a créé un Comité Consultatif de l'Environnement qui, compte tenu de notre biodiversité exceptionnelle et de la dimension régionale de la thématique environnementale, devrait jouer un rôle prépondérant dans la réflexion sur ces sujets en Nouvelle-Calédonie et permettre de mieux appréhender ces mêmes sujets au niveau régional.

La Nouvelle Calédonie a aussi été associée à l'élaboration de la Stratégie Nationale de Protection de la Biodiversité, véritable plan d'action de l'Etat français dont la finalité est l'arrêt de la perte de biodiversité sur l'ensemble du territoire français d'ici 2010.

Comme elle a pu le montrer lors de la réunion du PROE sur les « plans d'action nationaux et des stratégies pour la biodiversité », qui s'est tenue en juillet dernier à Suva, la Nouvelle-Calédonie est particulièrement active dans le domaine de la conservation de la nature en général et de la protection de la biodiversité en particulier, à travers l'élaboration d'un « plan de conservation de la biodiversité » spécifique conforme aux grandes lignes de la Stratégie Nationale élaborée par la France.

Le contenu de cette stratégie spécifique (cinq objectifs prioritaires déclinés en plusieurs actions thématiques), élaborée par les collectivités de Nouvelle-Calédonie en charge de la problématique environnementale, avec une participation active de l'Etat, s'est avéré très similaire à celui des plans d'action nationaux et des stratégies pour la biodiversité des quatorze pays de la région membres du PROE et signataires de la Convention sur la diversité biologique.

Par ailleurs, la Nouvelle-Calédonie poursuit activement l'inscription de son récif corallien, second complexe corallien au monde après celui de la Grande Barrière Australienne, au patrimoine mondial de l'humanité.

Enfin, le PROE a récemment accepté la candidature de la Nouvelle-Calédonie à l'initiative PILN (*Pacific Invasive Learning Network*), permettant ainsi à notre collectivité de participer, à l'échelle du Pacifique, à un réseau d'échange de compétences, d'expériences et de techniques visant à mieux lutter contre les espèces envahissantes.

Toutes ces initiatives permettent à la Nouvelle-Calédonie d'envisager un développement économique et social dans le respect de l'environnement et des populations locales.

Il est vrai, et on a pu le constater en Nouvelle-Calédonie surtout dans le domaine minier, que la mise en œuvre de nouveaux projets industriels peut produire des bienfaits économiques considérables. Mais ce genre de projet crée obligatoirement une forme de pollution, ne serait-ce que visuelle.

Il faut donc trouver le juste milieu, le point d'équilibre entre la nécessité de promouvoir ces activités économiques bénéfiques pour la collectivité et ses populations et celle de préserver au mieux le cadre naturel dans lequel elles s'inscrivent, car il est tout aussi désagréable de vivre misérablement dans un cadre somptueux que de vivre somptueusement dans un cadre misérable.

Il est donc fondamental que les nuisances à l'environnement soient limitées et surtout qu'elles ne soient pas irréversibles. L'exploitation du nickel en Nouvelle-Calédonie jusque dans les années 1975 a laissé des traces indélébiles sur notre paysage. Nos institutions ont donc tiré les leçons du passé et dans le cadre du schéma de développement minier de la Nouvelle-Calédonie, la réhabilitation des sites miniers a été rendue obligatoire. Une « Charte des bonnes pratiques minières » a été instaurée et les exploitants doivent s'engager à la respecter. Par ailleurs, partout où c'est possible, nous souhaitons réhabiliter des sites afin d'éviter des dégradations ultérieures. Cependant, il existe des endroits que l'on ne pourra entièrement réhabiliter. C'est ce constat qui a conduit les institutions de la Nouvelle-Calédonie à prendre les mesures nécessaires pour s'assurer que ce type de dégradation de l'environnement naturel ne se reproduise plus.

Face au défi du développement, la Nouvelle-Calédonie cherche donc à améliorer sa gouvernance environnementale et à se doter d'outils de gestion appropriés.

Vos travaux de cette semaine, les échanges d'idées entre tous les membres du PROE et un dialogue ouvert et franc sur nos enjeux partagés vont, j'en suis sûr, enrichir la réflexion de la Nouvelle-Calédonie et j'espère que notre participation à ces conférences contribuera à l'avancement des débats sur des thématiques fondamentales pour l'avenir de notre région et de notre patrimoine commun.

Je peux donc vous assurer du soutien de la Nouvelle-Calédonie aux efforts consentis par le PROE et ses membres pour mieux préserver l'environnement de notre région Pacifique, et je vous encourage à poursuivre vos efforts et votre réflexion.

J'ai également le plaisir de vous souhaiter, à nouveau, un excellent séjour en Nouvelle-Calédonie et une conférence réussie. J'espère, enfin, que vous aurez le temps de découvrir notre environnement calédonien, dont nous sommes très fiers et que nous sommes heureux de partager avec vous au cours de ces journées de dialogue et d'échange.

Je vous remercie.



### **Annexe 5 : Ordre du jour adopté**

**Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture officielle**

**Point 2 de l'ordre du jour : Nomination du président et du vice-président**

**Point 3 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour et des procédures de travail**

**Point 4 de l'ordre du jour : Mesures prises en application des décisions de la seizième Conférence du PROE**

**Point 5 de l'ordre du jour : Évaluation des performances/Bilan de l'année 2005**

5.1 Présentation du rapport annuel pour 2005 et exposé du Directeur sur les réalisations depuis la seizième Conférence du PROE

5.2 Rapport de suivi et d'évaluation des performances concernant le programme de travail et le budget pour 2005

5.2.1 *Rapport de suivi et d'évaluation des performances – Programme Écosystèmes insulaires*

5.2.2 *Rapport de suivi et d'évaluation des performances – Programme Avenirs océaniens*

5.2.3 *Rapport de suivi et d'évaluation des performances – Direction générale et services administratifs*

5.3 Rapports financiers

5.3.1 *Rapport sur les contributions des Membres*

5.3.2 *Comptes annuels vérifiés pour l'exercice 2005*

**Point 6 de l'ordre du jour : Révision triennale de la rémunération du personnel**

6.1 Révision triennale de la rémunération des cadres professionnels au sein des organisations du CORP

6.2 Révision triennale de la rémunération des agents de soutien

**Point 7 de l'ordre du jour : Conventions régionales**

7.1 Rapport de la Conférence des plénipotentiaires de la Convention de Nouméa

7.2 Rapport de la Conférence conjointe des Parties contractantes aux conventions d'Apia et de Nouméa

7.3 Rapport de la Conférence des Parties à la Convention de Waigani

**Point 8 de l'ordre du jour : Programme de travail et budget pour 2007**

- 8.1 7.1 Questions relatives au programme Écosystèmes océaniques
  - 8.1.1 a) *Dernier rapport d'activité du Projet des eaux internationales*
  - 8.1.1 b) *Rapport de la réunion multipartite de révision du Projet des eaux internationales*
  - 8.1.2 *Espèces envahissantes — Situation actuelle*
  - 8.1.3 *Biodiversité insulaire – Situation régionale*
  - 8.1.4 *Priorités stratégiques de la conservation de la biodiversité — Cadre régional pour les zones marines protégées*
  - 8.1.5 *Dispositifs régionaux pour la conservation des espèces marines d'intérêt particulier et révision du cadre régional du Programme sur les espèces marines 2003-2007*
- 8.2 Questions relatives au programme Avenirs océaniques
  - 8.2.1 *Stratégie régionale relative à l'introduction d'organismes marins nuisibles par les navires dans les pays insulaires du Pacifique*
  - 8.2.2 *Projet de renforcement des capacités en vue de l'élaboration de mesures d'adaptation dans les pays insulaires du Pacifique*
  - 8.2.3 *Projet océanique sur l'énergie renouvelable*
  - 8.2.4 *Stratégie régionale océanique de mise en œuvre du Protocole de Montréal*
  - 8.2.5 *Activités liées au financement des projets régionaux sur l'environnement par le Fonds pour l'environnement mondial*
- 8.3 Collaboration régionale : participation accrue des territoires aux activités du PROE
- 8.4 Profils de pays faisant office de rapports nationaux dans le cadre du Plan d'action du PROE (2005-2009)
- 8.5 Examen et adoption du projet de programme de travail et de budget pour 2007 et des budgets prévisionnels pour 2008 et 2009

**Point 9 de l'ordre du jour : Questions d'ordre institutionnel**

- 9.1 État de ratification de la Convention portant création du PROE
- 9.2 Gestion et amélioration des performances du Directeur (document préparé par l'Australie)
- 9.3 Rapport du Directeur sur les engagements de plus de six ans
- 9.4 Nomination des commissaires aux comptes

**Point 10 de l'ordre du jour : Coopération régionale**

- 10.1 Rapport des directeurs des organisations membres du CORP
- 10.2 Cadre institutionnel régional

**Point 11 de l'ordre du jour : Points proposés par les Membres****Point 12 de l'ordre du jour : Déclarations des observateurs****Point 13 de l'ordre du jour : Divers****Point 14 de l'ordre du jour : Date et lieu de la dix-huitième Conférence du PROE****Point 15 de l'ordre du jour : Adoption du rapport****Point 16 de l'ordre du jour : Clôture**



Above: Environment Ministers and Senior Officials from SPREP Member Countries and Territories present at the Meeting on 15 September 2006.

Ci-dessus : Les ministres de l'environnement et représentants officiels des pays et territoires membres du PROE présents à la Conférence le 15 septembre 2006.

Below: Officials present at the Opening day of the week-long 17th SPREP Meeting.

Ci-dessous : Les représentants officiels présents à l'ouverture de la 17<sup>e</sup> Conférence du PROE.

*Photos: SPC/CPS.*



# Retombées de la Conférence des ministres de l'environnement

15 septembre 2006  
Nouméa (Nouvelle-Calédonie)



Secrétariat du Programme régional océanien de  
l'environnement

PO Box 240, Vailima, Apia, Samoa

T : (685) 21 929

F : (685) 20 231

E : [sprep@sprep.org](mailto:sprep@sprep.org)

W : [www.sprep.org](http://www.sprep.org)



## **Déclaration de la Conférence des ministres de l'Environnement du PROE (2006)**

Les ministres des Fidji, de Kiribati, de Nioué, de la Nouvelle-Calédonie, de la Nouvelle-Zélande, de la Polynésie française, du Samoa, de Vanuatu et de Wallis-et-Futuna et les représentants officiels de haut niveau de l'Australie, des États fédérés de Micronésie, des États-Unis d'Amérique, de la France, de Guam, des Îles Cook, des Îles Marshall, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, des Samoa américaines, des Tokélaou, des Tonga et de Tuvalu, réunis à Nouméa (Nouvelle-Calédonie) le 15 septembre 2006 à l'occasion de la dix-septième Conférence du PROE :

**Présentent** leurs condoléances au peuple des Tonga suite au décès de Sa Majesté le Roi Taufa'ahau Tupou IV ;

**Preignent acte** avec satisfaction du rapport préparé au nom du ministre des Finances des Îles Salomon, président de la réunion des ministres de l'Économie des pays membres du Forum, qui souligne le besoin d'intégrer les questions d'environnement à la planification économique nationale ; et proposent que l'environnement soit examiné lors de la réunion annuelle des dirigeants du Forum ;

**Expriment** leur engagement résolu en faveur de la promotion de l'environnement de la région du Pacifique et entreprennent d'aborder les questions environnementales en priorité à l'échelle nationale ;

**Réitèrent** que la pollution et la gestion des déchets, la protection de la diversité biologique et les changements climatiques sont des questions prioritaires pour le PROE dans la région ;

**Preignent note** de la conclusion fructueuse des projets du PROE sur les énergies renouvelables, l'adaptation aux changements climatiques, les substances appauvrissant la couche d'ozone et les eaux internationales ; se félicitent des incidences positives de ces projets sur la région ; et se réjouissent à la perspective de poursuivre ces efforts par le biais de nouveaux projets sur les énergies renouvelables, l'adaptation aux changements climatiques, les espèces envahissantes, la gestion des déchets et la protection des récifs coralliens ;

**Remercient** le gouvernement australien pour le soutien accordé au Projet de gestion des polluants organiques persistants dans les pays insulaires du Pacifique ;

**Notent** avec satisfaction l'engagement de haut niveau des pays en faveur de la mise en place d'un système de permis pour réduire la production de substances qui appauvrissent la couche d'ozone, conformément aux dispositions du Protocole de Montréal ; et notent qu'il s'agit d'une condition préalable au décaissement des fonds de soutien à la stratégie régionale de mise en œuvre du Protocole de Montréal dans le Pacifique ;

**Preignent note** du besoin d'améliorer l'accès à l'information environnementale et de mettre en place des systèmes complets de surveillance qui pourront servir à prendre des décisions utiles en matière de développement durable ;

**Appellent** de leurs vœux la mise au point de méthodes cohérentes de mise en œuvre, à l'échelle nationale, d'accords multilatéraux interdépendants sur l'environnement – par exemple, par l'intermédiaire de mécanismes tels que les autoévaluations nationales des capacités et par le biais de la mise en œuvre de plans d'action nationaux et stratégies pour la biodiversité ;

**Réaffirment** leur volonté de conserver la biodiversité de la région ; applaudissent les efforts déployés par les Membres du PROE, en particulier l'engagement pris par les pays participant au Micronesia Challenge (Palaos, États fédérés de Micronésie, Îles Marshall, Guam et Commonwealth des Îles Mariannes du Nord), ainsi que par Kiribati, les Fidji et les trois territoires français, pour conserver leurs écosystèmes terrestres, côtiers et marins ; et encouragent les autres pays et territoires à mener des initiatives semblables pour atteindre les cibles mondiales, régionales et nationales de conservation dans la perspective du développement durable ;

**Se félicitent** de l'élaboration et de l'adoption du programme de travail sur la biodiversité insulaire dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique ; et soulignent avec insistance l'importance de sa mise en œuvre précoce ;

**Preignent acte** de l'entrée en vigueur du Mémorandum d'entente pour la conservation des cétacés et de leurs habitats dans la région des îles du Pacifique et encouragent les pays insulaires océaniques qui ne l'ont pas déjà fait à signer ce mémorandum dans un proche avenir ;

**Preignent acte** de la déclaration sur le chalutage par le fond et la protection de la biodiversité en haute mer élaborée par la FFA et la CPS et approuvée par les ministres des pêches du Forum en vue de son examen par le Forum des dirigeants des îles du Pacifique qui aura lieu en octobre 2006 ;

**Approuvent** l'élaboration d'un programme de travail comprenant une stratégie de mobilisation des ressources en vue de la mise en œuvre d'un cadre régional propice à la création de zones marines protégées ;

**Se prononcent** en faveur d'une stratégie relative à l'introduction d'espèces marines envahissantes par les navires, reconnaissant l'importance de ce nouveau problème pour la région ;

**Félicitent** les Membres du PROE de l'entrée en vigueur, pour tous les États et territoires membres du PROE, de la Convention portant création du PROE suite au dépôt, par Vanuatu, de son instrument de ratification ;

**Appuient** la décision des Parties à la Convention d'Apia de suspendre l'application de cette Convention jusqu'à nouvel ordre ;

**Appuient** la décision des Parties à la Convention de Nouméa de poursuivre son amendement ;

**Se félicitent** de l'adoption, par la Conférence des plénipotentiaires de la Convention de Nouméa, des trois protocoles y relatifs et de la signature de ces protocoles par les pays dont la signature était requise ; et exhortent par ailleurs les Membres qui ne l'ont pas déjà fait, d'accepter, de signer et de ratifier ces protocoles dès que possible ;

**Appuient** la décision des Parties à la Convention de Waigani d'adopter un programme de travail, un budget de base et un plan d'activités pour le Centre régional océanien de formation et de transfert de technologies en vue de la mise en œuvre conjointe des conventions de Bâle et de Waigani, et sollicitent l'appui des bailleurs en nature et en espèces pour la mise en œuvre du programme de travail et du plan d'activités ;

**Prient** instamment les Membres et le Secrétariat de continuer d'examiner tous les moyens possibles d'obtenir le financement durable nécessaire à l'étude des priorités environnementales de la région ;

**Rappellent** l'importance d'obtenir une assistance du FEM-IV, notamment par l'intermédiaire du dispositif d'allocation des ressources (DAR), pour favoriser la mise en œuvre de projets sur la biodiversité et les changements climatiques ;

**Sollicitent** l'aide de l'ordonnateur régional des dépenses et du CORP pour faire en sorte que le Programme indicatif régional du dixième FED appuie le travail environnemental à l'échelle nationale et régionale ;

**S'engagent** individuellement et collectivement à ce que la totalité des contributions actuelles et des arriérés soit payée au PROE avant la fin de 2006 ;

**Se félicitent** des efforts déployés pour accroître l'intégration des territoires membres aux activités des programmes du PROE et exhortent tous les Membres, y compris les territoires, à s'attaquer ensemble aux priorités environnementales de la région ;

**Saluent** l'adoption d'un nouveau modèle de profil de pays et se réjouissent à la perspective de voir les Membres du PROE partager leurs informations sur les mesures nationales qui contribueront à la réalisation des objectifs du plan d'action 2005-2009 pour la gestion de l'environnement de la région du Pacifique ;

**Exhortent** les organismes du CORP à mieux coordonner leurs activités environnementales afin de venir en aide à la région de la manière la plus efficace possible ;

**Remercient** le gouvernement et le peuple de la Nouvelle-Calédonie pour leur chaleureuse hospitalité et pour le soin apporté à l'organisation de cette fructueuse dix-septième Conférence du PROE ;

**Remercient** chaleureusement Monsieur Didier Leroux pour l'efficacité de son travail de président de la Conférence des ministres ;

**Remercient** le Directeur général et le personnel du Secrétariat général de la Communauté du Pacifique de leur avoir prêté leurs locaux et installations.

Le président  
Conférence des ministres de l'environnement du PROE  
Nouméa  
Nouvelle-Calédonie

Monsieur le Président,

### **Résumé des principaux points examinés par la dix-septième Conférence des représentants officiels du PROE**

#### Introduction :

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen et à votre approbation les points importants examinés par la dix-septième Conférence des représentants officiels du PROE, tenue à Nouméa (Nouvelle-Calédonie) du 11 au 14 septembre 2006. Un rapport complet des délibérations des représentants est également disponible si vous souhaitez examiner plus avant certains des points abordés.

La Conférence était placée sous la présidence de la Nouvelle-Calédonie. La Polynésie française assurait la vice-présidence de la Conférence et du Comité de rédaction.

#### Rapports du Secrétariat et programme de travail et résultats financiers pour 2005

Le directeur et le personnel du Secrétariat du PROE ont présenté à la Conférence des rapports détaillés sur le programme de travail et les résultats financiers de l'Organisation pour l'exercice 2005.

La Conférence a ainsi pu procéder à un examen détaillé de l'ensemble des aspects du travail et du fonctionnement du Secrétariat et de son personnel, et formuler des commentaires pour orienter le travail futur du Secrétariat.

La Conférence s'est déclarée satisfaite du travail accompli et des résultats financiers du Secrétariat et l'en a félicité.

S'agissant des questions financières, la Conférence a été mise au fait de la situation inadmissible des arriérés de paiement des cotisations des membres qui totalisent actuellement 405 753 dollars É.-U., soit 43 % des contributions à percevoir pour l'année. Elle s'est engagée individuellement et collectivement à ce que la totalité des contributions actuelles et des arriérés soit payée avant la fin de 2006.

#### Rémunération des cadres professionnels et des agents de soutien

Satisfaite des justifications avancées par le Secrétariat concernant le besoin d'appliquer l'ajustement des traitements recommandé par un expert-conseil indépendant et les directeurs des organisations du CORP pour les cadres professionnels et les agents de soutien à l'issue de la révision triennale de la rémunération réalisée en 2006, la Conférence a approuvé les augmentations recommandées en partant du principe qu'elles seraient financées grâce aux gains de productivité et à des mesures de réduction des coûts, et non par le biais d'une augmentation des contributions des membres ni par des mesures risquant de compromettre l'exécution des programmes destinés aux pays et territoires océaniques.

Rapport des résultats des réunions ordinaires des Parties aux conventions d'Apia, de Nouméa et de Waigani et de la Conférence des plénipotentiaires de la Convention de Nouméa visant à adopter et à signer des protocoles nouveaux et amendés.

### **CONVENTION DE NOUMÉA**

Les Parties aux conventions précitées se sont réunies à Nouméa du 7 au 10 septembre pour se pencher sur l'ordre du jour. Les Parties à la Convention d'Apia ont accepté de mettre en suspens cette convention jusqu'à nouvel ordre puisqu'elles sont également parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB), qui couvre les mêmes questions et qui constitue désormais l'instrument principal utilisé pour en traiter.

Les Parties à la Convention de Nouméa ont décidé, lors de leur conférence ordinaire, d'examiner plus avant les projets d'amendement de la Convention en vue de prendre une décision sur cette question lors de leur prochaine conférence. Elles ont également adopté le budget des trois prochaines années.

### **CONFÉRENCE DES PLÉNIPOTENTIAIRES**

Les Parties réunies à la Conférence des plénipotentiaires ont adopté officiellement une version amendée du « Protocole sur l'immersion des déchets » ainsi que deux nouveaux protocoles sur la pollution par les hydrocarbures et sur la pollution par les substances nocives et potentiellement dangereuses. Les nouveaux protocoles ont également été ouverts à la signature, et trois des Parties les ont effectivement signés. Ces protocoles restent ouverts pendant le reste de la semaine à la signature des parties autorisées, et seront ensuite ouverts à la signature pendant 12 mois supplémentaires au Secrétariat général du Forum des îles du Pacifique, à Suva.

### **CONVENTION DE WAIGANI**

Les Parties à la Convention de Waigani ont adopté un programme de travail et un budget de base pour la période 2007-2008. Elles ont également approuvé un plan d'activités pour le Centre régional conjoint PROE/Bâle couvrant la même période biennale. Les Parties ont par ailleurs choisi les cinq membres d'un Comité directeur qui sera chargé de surveiller le fonctionnement de ce Centre. Il est prévu que les membres du Comité seront respectivement nommés par l'Australie, la Nouvelle-Zélande et des parties des sous-groupes mélanésien, micronésien et polynésien.

#### Questions ayant trait au programme de travail et au budget de 2007

#### **Programme pour l'énergie renouvelable dans les États insulaires du Pacifique (PIREP)**

La Conférence a pris acte de la clôture du projet sur les énergies renouvelables financé par le FEM et s'est félicitée des résultats obtenus. Elle a été particulièrement heureuse d'apprendre que le directeur général du FEM avait approuvé la phase II de ce projet qui continuera donc à bénéficier à notre région.

### **Projet CBDAMPIC**

La Conférence a également pris acte de la clôture du projet pilote sur l'adaptation au changement climatique financé par le gouvernement canadien, ainsi que des résultats obtenus. Elle a ici encore été extrêmement satisfaite d'apprendre que le Secrétariat était en voie d'élaborer un projet de suivi sur le même sujet avec la collaboration du FEM.

### **Projet des eaux internationales**

La Conférence a pris acte de la clôture imminente du Projet des eaux internationales financé par le FEM/PNUD et s'est exprimée sur les succès et les défis rencontrés, et notamment sur la poursuite de ses activités suite à sa clôture en décembre 2006.

### **Substances qui appauvrissent la couche d'ozone**

La Conférence a reçu un rapport du Secrétariat relatif à la phase finale du projet sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone, financé par le PNUE. Elle a notamment pris note des préoccupations du Secrétariat liées au fait que le PNUE ne décaissera pas de fonds supplémentaires en vue de l'achèvement du projet tant que les pays concernés n'auront pas mené à bien les activités requises.

### **Chalutage par le fond**

En appuyant l'élaboration par le Secrétariat d'un cadre régional pour la création et la gestion de zones marines protégées, la Conférence a également recommandé que la conférence ministérielle accepte que la Déclaration sur le chalutage par le fond et la protection de la biodiversité en haute mer, élaborée par l'APF et la CPS et approuvée par les ministres des pêches du Forum, soit transmise pour examen à la réunion des dirigeants du Forum du Pacifique qui se tiendra en octobre. Le texte de la déclaration est joint à la présente lettre.

### **Stratégie sur les espèces marines envahissantes**

Concernant l'introduction d'organismes marins nuisibles par les navires, la Conférence a adopté la stratégie régionale proposée par le Secrétariat.

### **Participation accrue des territoires**

Concernant la participation accrue des territoires membres au travail du PROE et la coopération entre les territoires et les membres, la Conférence a noté avec énormément de satisfaction l'augmentation des activités du Secrétariat et de la région visant les territoires et a pris note des rapports des territoires sur leurs propres activités et défis ainsi que des offres d'assistance d'autres membres du PROE.

## **Profils de pays**

La Conférence a adopté un modèle proposé par le Secrétariat suite à une demande émise lors d'une précédente conférence du PROE, pour aider les membres à consigner et partager des informations sur les initiatives nationales visant la réalisation des objectifs du Plan d'action 2005-2009 pour la gestion de l'environnement de la région du Pacifique.

## **Programme de travail et budget pour 2007**

La Conférence a adopté le programme de travail et le budget proposés par le Secrétariat pour 2007 ainsi que le barème des contributions statutaires.

## **État de ratification de la Convention portant création du PROE**

La Conférence a pris note, par acclamation, du rapport du Samoa, dépositaire de la Convention portant création du PROE, selon lequel cette convention est enfin applicable à tous les États et Territoires du PROE depuis mars dernier, suite au dépôt de l'instrument de ratification de Vanuatu.

## **Cadre institutionnel régional**

La Conférence a procédé à l'examen préliminaire du rapport sur le cadre institutionnel régional, préparé par une équipe d'examen du Comité d'action du Plan Pacifique, et a entendu les opinions de plusieurs membres à cet égard.

Enfin, la Conférence a pris note avec satisfaction des déclarations d'appui et des activités de collaboration des organisations partenaires ayant le statut d'observateur.

Mes collègues, le Secrétariat et moi-même, nous tenons à votre disposition pour tout complément d'information.

Je vous prie d'accepter, M. le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Cameron Diver  
Président  
17<sup>e</sup> Conférence du PROE (représentants officiels)



**DIX-SEPTIEME CONFERENCE DU PROE  
CONFERENCE DES MINISTRES DE L'ENVIRONNEMENT**

15 septembre 2006  
Nouméa (Nouvelle-Calédonie)

**Ordre du jour adopté**

1. Ouverture officielle
2. Nomination du président et du vice-président
3. Adoption de l'ordre du jour et des procédures de travail
4. Déclarations liminaires et allocution de l'invité d'honneur, président de la réunion des ministres de l'Économie des pays membres du Forum
5. Exposé du directeur
6. Questions à soumettre aux ministres
  - Questions d'ordre financier
  - Rémunération des cadres professionnels et des agents de soutien
  - Rapports des Conférences des Parties aux conventions d'Apia, de Nouméa et de Waigani
  - Rapports de la Conférence des plénipotentiaires sur l'adoption des protocoles
  - Questions relatives au programme de travail
  - Participation accrue des territoires aux activités du programme de travail du PROE
  - Profils de pays faisant office de rapports nationaux dans le cadre du Plan d'action du PROE
  - État de ratification de la Convention portant création du PROE
  - Renouvellement du premier mandat du directeur
7. Thème principal : « Promouvoir la cause de la biodiversité dans le Pacifique : Intégration et application du programme de travail sur la biodiversité insulaire et des plans d'action nationaux et stratégies pour la biodiversité »
8. Divers
9. Prochaine Conférence des ministres
10. Adoption de la déclaration ministérielle
11. Clôture

## Sigles

<b>Sigle</b>	<b>Signification</b>
10 <sup>e</sup> FED	Dixième Fonds européen de développement
ACAIR	Centre australien pour la recherche agricole internationale
ACP	Afrique, Caraïbes et Pacifique
AES	Convention portant création du PROE
AFD	Agence française de développement
AME	Accord multilatéral sur l'environnement
ANCR	Autoévaluation nationale des capacités à renforcer (pour la gestion environnementale mondiale)
AusAID	Agence australienne pour le développement international
CBDAMPIC	Projet de renforcement des capacités en vue de l'élaboration de mesures d'adaptation dans les pays insulaires du Pacifique
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CDB	Convention sur la diversité biologique
CFC	Chlorofluorocarbone
CLD	Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification
CMS	Convention sur les espèces migratrices
COP	Conférence des Parties
CORP	Conseil des organisations régionales du Pacifique
CPS	Secrétariat général de la Communauté du Pacifique
CRISP	Initiative Corail pour le Pacifique Sud
DAR	Dispositif d'allocation des ressources (FEM)
DT	Document de travail
EFM	États fédérés de Micronésie
EIE	Étude d'impact sur l'environnement
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FFA	Agence des pêches du Forum
FFC	Comité des pêches du Forum
FOC	Comité des représentants officiels du Forum
GloBallast	Programme mondial de gestion des eaux de ballast
IBPOW	Programme de travail sur la biodiversité insulaire
ICRAN	Réseau international d'action en faveur des récifs coralliens
IFRECOR	Initiative française pour les récifs coralliens
IHE	Institut pour l'éducation relative à l'eau (Delft, Pays-Bas)
IWP	Projet des eaux internationales
NOAA	Administration nationale de l'océan et de l'atmosphère (États-Unis)
NZAID	Agence néo-zélandaise pour le développement international
OBIS	Système d'information biogéographique sur les océans
OMI	Organisation maritime internationale
ONG	Organisation non gouvernementale
PACC	Projet océanien d'adaptation aux changements climatiques
PACER	Accord du Pacifique sur des relations économiques plus étroites
PacINET	Conférence du chapitre océanien de l'Association Internet
PACISOC	Chapitre océanien de l'Association Internet
PANSB	Plans d'action nationaux et stratégies pour la biodiversité
PBIF	Forum d'information sur la biodiversité dans le Pacifique

PDF-B	Phase B du mécanisme de préparation des projets
PEID	Petits États insulaires en développement
PEIN	Réseau océanique d'information sur l'environnement
PIGGAREP	Projet océanique de réduction des émissions de gaz à effet de serre grâce aux énergies renouvelables
PILN	Réseau pédagogique océanique sur les espèces envahissantes
PIREP	Projet océanique sur l'énergie renouvelable
PNG	Papouasie-Nouvelle-Guinée
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
POP	Polluant organique persistant
PROE	Programme régional océanique de l'environnement ou Secrétariat du...
PTOM	Pays et territoires d'outre-mer
RAMSI	Mission régionale d'assistance aux Îles Salomon
SAO	Substances appauvrissant la couche d'ozone
SMDD	Sommet mondial sur le développement durable
SMOC	Système mondial d'observation du climat
SMOC-IP	Système mondial d'observation du climat dans les îles du Pacifique
SOPAC	Commission océanique de recherches géoscientifiques appliquées
SRIMP-PAC	Stratégie régionale relative à l'introduction d'organismes marins nuisibles par les navires dans les pays insulaires du Pacifique
UE	Union européenne
UICN	Union mondiale pour la nature (anciennement Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources)
UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
UNU	Université des Nations Unies
USCRTF	Groupe de travail des États-Unis relatif aux récifs coralliens
ZEE	Zone économique exclusive
ZMP	Zone marine protégée